



SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

LEADER

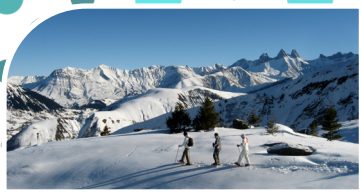
L'EUROPE S'ENGAGE en region
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

DOSSIER DE CANDIDATURE

LEADER 2023 - 2027













TAM

Tarentaise~Arlysère~Maurienne

TARENTAISE VANOISE

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

SYNDICAT
Pays de Maurienne
SAVOIE









DÉCEMBRE
2022

Crédits photos :

Couverture :	Vallée du Beaufortain depuis Les Curtillets © B. BERNAERT Sainte-Foy-Tarentaise © G. LANSARD Marché de Moûtiers © APTV Saint-Sorlin-d'Arves © Maurienne Tourisme Sortie avec les seniors à l'Auberge Les Bruyères@Arlysère Sentier VTT © Arlysère Usine électrochimique de Pomblière © APTV Aiguilles d'Arves © L. PASDELOUP Fabrication du fromage © P. BERANGER Epicerie Solidaire à Albertville © Arlysère Verger dans la Haute-Combe de Savoie © Arlysère Col de La Madeleine © O. PASQUET
Page 7	Tétras lyre © P. BERANGER Gypaète barbu - Parc National de la Vanoise © R. JORDANA
Page 8	Barrage du Mont-Cenis © D. GUILLAUDIN
Page 9	Halle Olympique d'Albertville © Arlysère Hameau La Gurraz © APTV Coiffe et châle savoyards de Bessans © JM BLACHE Meules de Beaufort © Maurienne Tourisme
Page 16	Signature accord de coopération Tarentaise-Marennes Oléron © APTV
Page 18	Réunions de concertation territoriales, Moûtiers, Gilly-sur-Isère, Aiguebelle © APTV; © Arlysère ; © SPM

Conception Arlysère - Décembre 2022

CONTACT

GAL Tarentaise Arlysère Maurienne

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (coordinateur)
Maison de la Coopération Intercommunale
133 quai Saint-Réal
73 600 Moûtiers

Sonia COUTAZ, *cheffe de projet LEADER, Environnement*
sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr
Tél. 04.79.24.00.10

SOMMAIRE

1. Le territoire et la stratégie p.4
- 1.1. Périmètre du territoire et structure porteuse p.5
- 1.2. Diagnostic du territoire p.6
- 1.3. Stratégie du GAL p.14

2. La gouvernance p.17
- 2.1. Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie p.18
- 2.2. Le GAL et le comité de programmation p.19
- 2.3. Le suivi et l'évaluation du dispositif p.20

3. Le plan d'actions p.21
- Fiche n°00 - Eléments communs à l'ensemble des fiches actions TAL p.22
- Fiche action n°1 - Consolidation et diversification des activités économiques p.25
- Fiche action n°2 - Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire p.31
- Fiche action n°3 - Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature p.35
- Fiche action n°4 - Coopération extra-TAM p.39
- Fiche action n°5 - Animation et gestion du programme LEADER p.42

4. La maquette financière p.45

5. Le pilotage et l'évaluation p.47
- 5.1. Ingénierie p.48
- 5.2. Suivi p.49
- 5.3. Evaluation p.49
- 5.4. Communication et diffusion p.51

Glossaire p.52
Annexes p.53
- I - Liste des communes et EPCI constitutives de TAM p.54
- II - Carte d'identité de TAM p.56
- III - TAM en cartes p.60
- IV - Processus de co-construction p.63
- V - Coupures de presse p.65
- VI - Liste des communes " centres-bourgs " p.66
- VII - Maquette financière détaillée p.67
- VIII - Projet de tableaux de bord LEADER GAL TAM p.69
- IX - Projet de référentiel d'évaluation p.71

LISTE DES PIÈCES COMPLEMENTAIRES

- ▶ Résumé de la candidature
- ▶ Délibération des 11 EPCI du territoire TAM
- ▶ Projet de convention de partenariat APTV - CA Arlysère - SPM



© G. LANSARD
Aiguille Percée - Tignes



© Arlysère
Barrage de Saint-Guérin - Beaufortain



© SPM
Lac de Glaciers - Valmeinier

1. Le territoire et la stratégie

1.1. Périmètre du territoire et structure porteuse

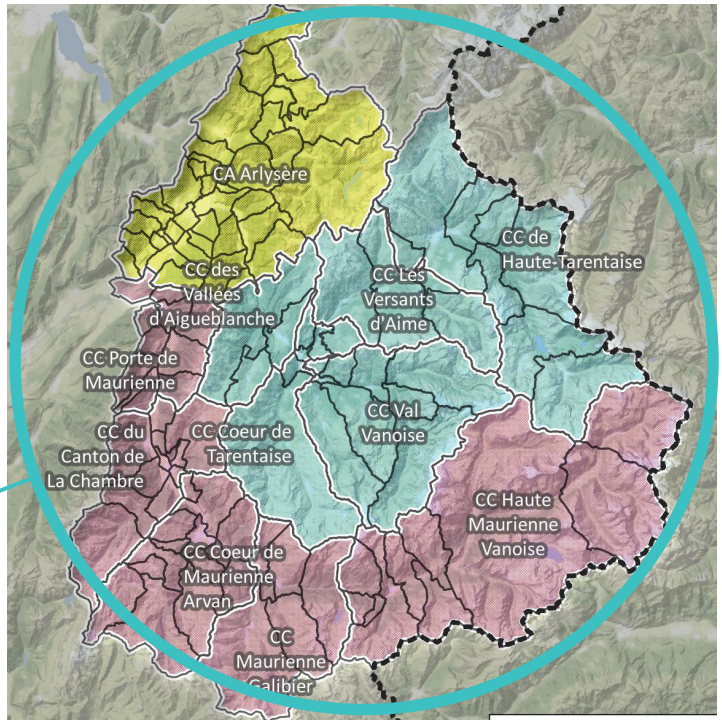
Le Groupe d'action locale Tarentaise Arlysère Maurienne est constitué de **122 communes du Département de la Savoie,** rassemblant un total de **154 392 habitants** (INSEE, 2017).

D'une superficie de 4 442km², il comprend 11 EPCI entiers et contigus.

Situé à l'Est de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il est **frontalier avec l'Italie.**



Cf. annexe I liste des communes et EPCI constitutives du GAL



Le **portage** du GAL TAM sera **assuré par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, la Communauté d'agglomération Arlysère et le Syndicat du pays de Maurienne**, respectivement chargés de l'élaboration et mise en œuvre des Schémas de Cohérence Territoriale Tarentaise-Vanoise, Arlysère et Maurienne. **L'APTV sera la structure cheffe de file.** Cette structuration est identique à celle retenue pour l'élaboration de la candidature LEADER.

Sur les 122 communes, seule la commune d'Albertville compte plus de 10 000 habitants (18 899 hab). Définie comme une petite centralité par le dispositif " Petites Villes de Demain ", Albertville est maintenue dans le périmètre du GAL. Elle se situe à la croisée des vallées alpines de la Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly et de la plaine conduisant à la vallée de la Maurienne. A travers les équipements structurants tels que l'accès autoroutier, la gare TGV, la Halle Olympique (muséographie, patinoire, évènementiels) et le Dôme Théâtre (espace culturel) - héritages des Jeux Olympiques de 1992 - Albertville constitue **un petit centre névralgique** du territoire et sert de liant rural-urbain. Albertville constitue notamment une des " bases arrière " pour les entreprises de travaux dans les communes de montagne.

Le périmètre TAM est pertinent, non seulement au regard de la topographie (un territoire alpin), **mais également au regard des dynamiques territoriales** (démographie, économie, offres de services), **des bassins de vie, d'emploi et de mobilités de la population ainsi que des ressources patrimoniales**.

A souligner également :

1. **La convergence de démarches contractuelles** portées par les collectivités de Tarentaise, d'Arlysère ou de Maurienne en lien avec les thématiques de l'appel à candidature LEADER (programmes d'actions Petites Villes de Demain de l'ANCT et du département de la Savoie, programmes Espaces Valléens, ALCOTRA, Pays d'Art et d'Histoire, Territoire à Énergie Positive, Contrat Local de Santé, Schémas de l'offre de services territoriale, Contrat de Relance et de Transition Ecologique) ;

2. **Les partenariats en cours entre les 3 structures porteuses :** Projet Agro-Environnemental et Climatique, Plan d'Actions et de Prévention des Inondations, cadastre solaire ainsi que l'espace de dialogue initié au 1er semestre 2022 autour de la révision des SCoT.

Zoom sur l'APTV,

structure cheffe de file du GAL TAM

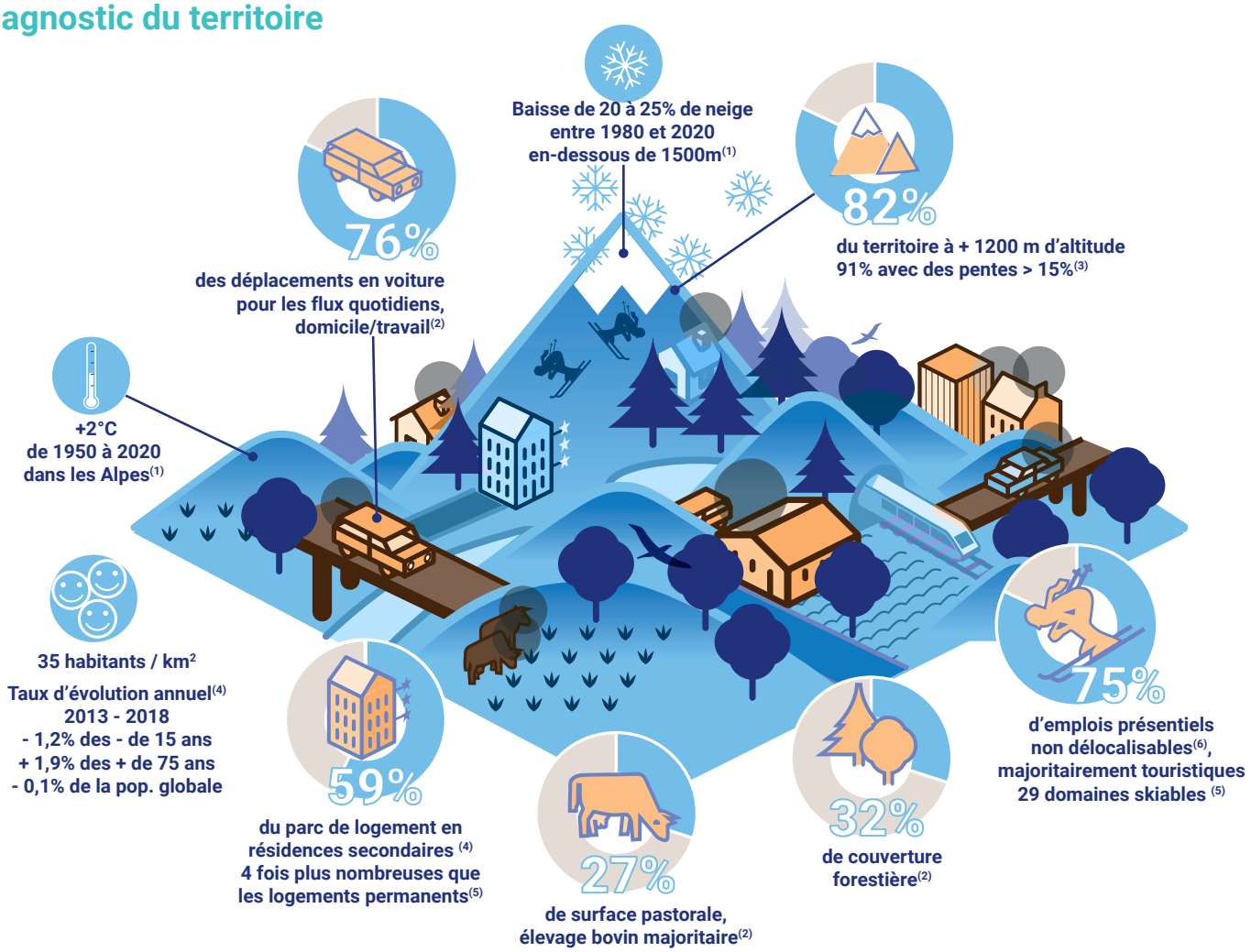
Créée en 2005, l'APTV est un syndicat mixte qui regroupe les cinq communautés de communes de Tarentaise. Structure d'ingénierie et de projet, l'APTV assure la mise en œuvre du SCoT et accompagne la réalisation d'actions de développement à l'échelle de la vallée.

L'APTV mobilise des financements dans le cadre de contrats avec le Département de la Savoie (Contrat Départemental), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Plan Pastoral de Territoire) et l'Etat (CRTE). L'APTV est également positionnée sur des programmes avec l'ADEME (Mobilité partagée, Contrat d'Objectifs Territorial, Contrat Chaleur Renouvelable, Avenir Montagne) et avec l'Union européenne (LEADER 14-22, Espace Valléen 22-27 et ALCOTRA).

Pour mener à bien le pilotage de la programmation LEADER 23-27 à l'échelle TAM, l'APTV saura mettre à profit son retour d'expérience sur ces démarches contractuelles.

L'articulation des différents dispositifs, complémentarité, opérationnalité et politiques intégrées constitueront les lignes directrices de la mise en œuvre du programme LEADER TAM 23-27.

1.2 Diagnostic du territoire



(1) Alpages sentinelles, Météo France
(2) Observatoire des territoires de la Savoie, 2018
(3) Extraction service SIG Arlysère,
(4) Observatoires des territoires - INSEE 2018
(5) Observatoire Savoie Mont-Blanc 2022
(6) Fiche enjeux territoires de Savoie - INSEE 2017

*Cette partie ne présente que **quelques données pour souligner les singularités** du territoire TAM.*
cf. annexes II et III: carte d'identité détaillée (avec des comparaisons aux tendances régionales), cartes à la maille communes, EPCI et SCoT, ventilation des données par communes.

Caractéristiques géographiques[1]

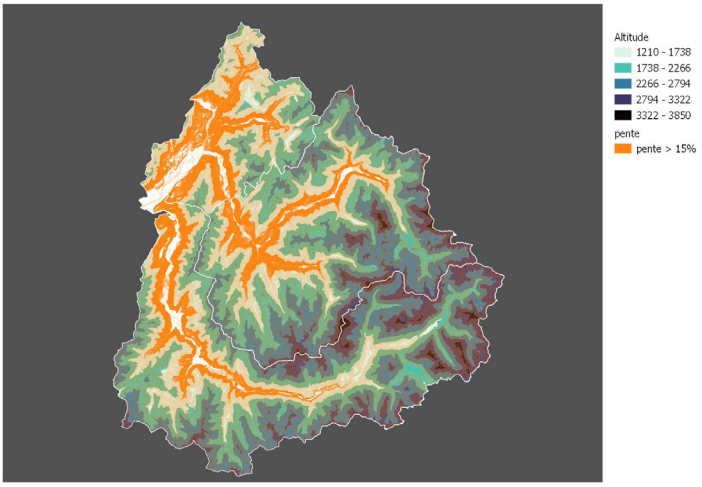
Un territoire alpin aux mobilités contraintes mais riche en biodiversité et façonné par la forêt, l'agriculture, les alpages, les cours d'eau.

82% du territoire se situent **à plus de 1200 m d'altitude.** L'altitude s'échelonne **entre 286 m** (Aiton) et **3 855 m** (La Grande Casse, sommet de la Savoie partagé entre Pralognan-la-Vanoise, Val-Cenis et Champagny-en-Vanoise). La plus haute zone habitée à l'année se situe à Val Thorens (2 300m).

Les axes majeurs de circulation sont **la vallée de la Maurienne** (120 km), **la vallée de la Tarentaise** (80 km) et **les Gorges de l'Arly** (50 km). Huit cols sont fermés en période hivernale.

Forêts et milieux semi-naturels occupent 89% de l'espace (couverture forestière de 32%; superficie pastorale: 27%). Le territoire comptabilise plus de 6 000 km de cours d'eau, dont les principaux bassins versants sont l'Arc, l'Isère et l'Arly.

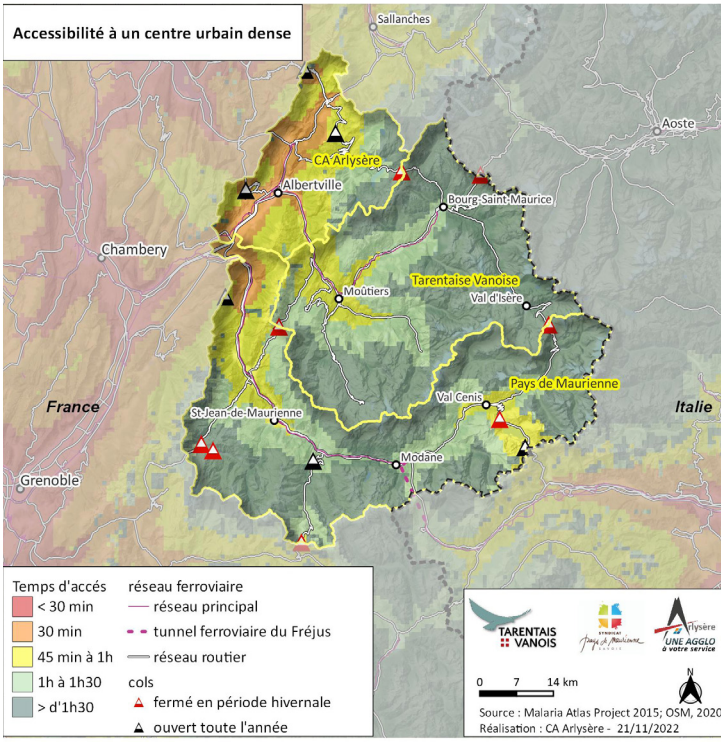
[1]*Source : IGN, EPFL, Corine Land Coverx, Observatoire des Territoires de Savoie et Observatoire des Territoires, PPT et extractions services SIG Arlysère*



L'activité agricole y est bien représentée avec près de 1 040 exploitations majoritairement tournées vers les productions animales, notamment l'AOP Beaufort.

29 communes font partie du Parc national de la Vanoise (53 300 ha, soit 12% du territoire) et 10 communes du Parc naturel régional du Massif des Bauges.

© Infographie fond de carte Shift Project



Le territoire compte notamment 5 réserves naturelles nationales (6 215 ha), 12 sites Natura 2 000 (85 177 ha, soit 18%), 14 arrêtés de protection du biotope et environ 2 900 zones humides (1%).

Les territoires artificialisés ne représentent que 3% du territoire.

De nombreuses espèces animales et végétales sont emblématiques du territoire et plusieurs d'entre-elles possèdent un statut de protection et de conservation : tétras-lyre, lagopède alpin, aigle royal, gypaète barbu, bouquetin, chamois, marmotte, lièvre variable,…





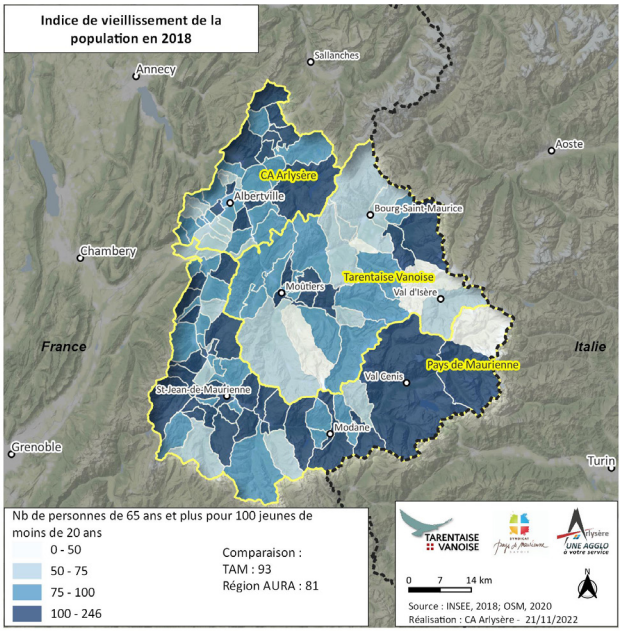
Population et principales données socio-économiques[3]

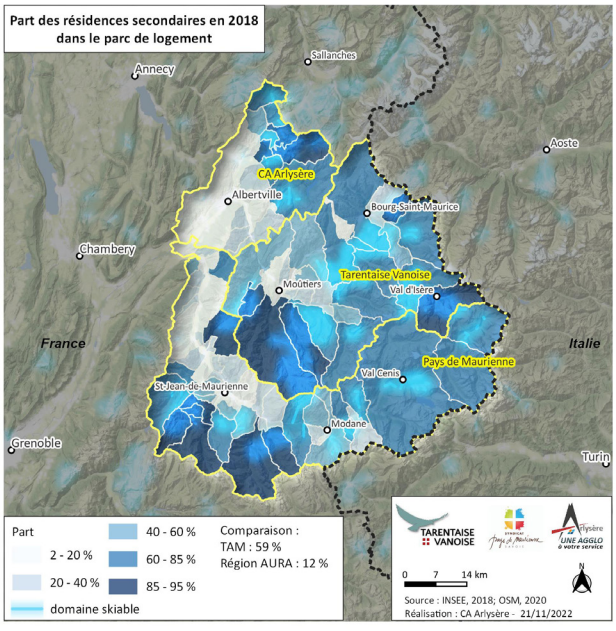
TAM c'est **154 392 habitants**[4] (avec un ratio femmes/hommes de 1,01) et une **faible densité de population (35 hab/km²).**

Depuis 2008 notamment, **l'évolution annuelle de population est en baisse** (-0,1% / an sur 2013-2018). Par ailleurs, **la population est vieillissante** (93 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2018; -1.2%/an des moins de 15 ans et +1.9% des plus de 75 ans sur 2013-2018). Ces dynamiques se retrouvent surtout dans les communes de montagne qui enregistrent, par ailleurs, des taux élevés de résidences secondaires.

De par sa renommée touristique, **les résidences secondaires occupent globalement 59% du parc de logements** (plus de 85% sur certaines communes). Le territoire compte 663 000 lits touristiques soit 4,3 fois plus que de lits permanents.

Même si le tissu économique est pluriel (**79% des emplois dans le tertiaire**, 11% industrie, 9% construction, 2% agriculture), **l'économie reste majoritairement orientée vers le tourisme.** 50 communes sont supports de stations de ski. Dans l'économie touristique de Savoie Mont-Blanc, TAM représente 59% de la fréquentation en ski alpin[2], au travers de 29 domaines skiables.





[2] *Observatoire Savoie Mont-Blanc*
[3] *Source : observatoire des territoires 2018, sauf mention contraire*
[4] *INSEE, 2017 – fichier AURA 12/2021*

La population active représente 61% de la population du territoire. Les indicateurs de l'emploi traduisent une situation de plein emploi : 108% ratio emploi-actifs, 4.8% de taux de chômage en fin de 1er semestre 2022[5] (au plus bas depuis 2010). Les emplois non délocalisables représentent 75% des emplois[6]. Pourtant, la quasi-totalité des secteurs peinent à recruter et ne peuvent assurer pleinement leurs missions.

Derrière une médiane des revenus (23 225 €) supérieure à la médiane régionale se cache néanmoins une fragilité économique d'une partie de la population. Du fait du caractère alpin et touristique du territoire, **le coût de la vie est également plus élevé.** Pour 14% des foyers allocataires, les prestations CAF représentent plus de 50% des ressources annuelles. 12 communes affichent des taux de pauvreté entre 8% et 23%[7]. TAM compte un Quartier Politique de la Ville (Les Contamines à Albertville).



Eléments remarquables du patrimoine du territoire

TAM c'est un patrimoine diversifié :

- Maurienne, Tarentaise, Val d'Arly et Beaufortain sont labellisés " Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie "; ce qui permet la mise en réseau de 200 sites remarquables via 6 itinéraires thématiques de découverte culturelle (les chemins du baroque, archipels d'altitude, Pierres fortes de Savoie, Terres des Alpes, Voyages autour de la table, Les chemins de l'hydroélectricité), un dispositif porté par la Fondation pour l'Action Culturelle en Montagne (FACIM). Les communes d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne sont également labellisées " Ville d'Art et d'Histoire ". Les productions agricoles locales, notamment fromagères, bénéficient d'une certaine renommée avec 4 AOP (Beaufort, Tome des Bauges, Chevrotin, Reblochon) et 8 IGP (Raclette de Savoie, Tomme de Savoie, Pommes et Poires de Savoie, Gruyère, Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Vin de Pays des Comtés Rhodaniens et Vin des Allobroges). L'emmontagnée et la démontagnée -des traditions ancrées - se poursuivent chaque année.
- Le patrimoine bâti traditionnel est représenté par les chalets d'alpage et bâtiments d'estive: environ 9 800 sont encore présents sur le territoire, soit 89% du total estimé en Savoie[8]
- Le territoire est fortement marqué par l'hydro-électricité qui a façonné une partie des paysages: notamment 12 grands barrages.
- Enfin, TAM a hérité des infrastructures des Jeux Olympiques d'Hiver de 1992.

Acteurs représentatifs du territoire

Compte tenu de la diversité des thématiques de l'appel à candidature et du périmètre TAM, les parties prenantes sont nombreuses. Le schéma (p.10) illustre, par thématique, les acteurs représentatifs du territoire - en plaçant au centre le public cible de la stratégie LEADER : les hommes, femmes et enfants qui font vivre le territoire. Cette carte a été co-construite avec les acteurs de TAM et sera actualisée lors de la mise en œuvre de la programmation. Sont représentés aussi bien des acteurs " locaux " (à l'échelle de bassins de vie) que " supra " (échelle départementale).

Bilan des stratégies LEADER 14-22 mises en œuvre sur le territoire

La stratégie locale de développement 14-22 du GAL Tarentaise portait sur la vitalité sociale et le changement climatique, celle du GAL Maurienne sur la valorisation et diversification de l'offre alimentaire. Tandis que celle du GAL PNR Massif des Bauges (dont relèvent 10 communes d'Arlysère) portait sur l'économie touristique.

Le tableau (page suivante) souligne la diversité des actions accompagnées sur les 3 GAL susmentionnés laissant ainsi entrevoir le champ du possible pour le nouveau GAL TAM sur la programmation 23-27 :

Quant aux instances de gouvernance et modalités d'organisation, là encore des différences existaient entre les GAL sur la programmation 14-22 : composition, articulation entre comités de programmation et d'audition, grilles de sélection, systèmes de vote, fréquence et durée des commissions.

GAL Tarentaise et Maurienne ont également su mobiliser les acteurs de leurs territoires, réajuster leur mode de gouvernance, le cas échéant, pour maintenir une participation active en comité de programmation.

Ainsi, le GAL TAM saura enrichir sa propre pratique en s'appuyant sur l'expérience des différents territoires constituants.

Les programmes LEADER mis en place sur la période 14-22 par les GAL Tarentaise Vanoise et Maurienne montrent un bon niveau de programmation et des résultats satisfaisants qui permettent de conclure à une contribution positive du dispositif dans les territoires. Malgré tout, l'analyse a montré également certaines faiblesses qui peuvent amener

[5] *Observatoire de l'emploi AURA*
[6] *Fiche enjeux territoires de Savoie*
[7] *Observatoire des territoires, 2018 et CAF de Savoie*
[8] *CAUE, 2018*

à émettre plusieurs pistes d'amélioration.

A titre d'exemple, la question des délais de paiement a été centrale; liée notamment au retard de la disponibilité des outils d'instruction. La prochaine programmation tentera d'apporter une amélioration. Par ailleurs, une meilleure connaissance des mécanismes propres aux programmes européens de l'équipe technique devrait également permettre d'optimiser le temps consacré à l'instruction des dossiers au sein du GAL. Toutefois, le dépôt des dossiers de demandes d'aide étant désormais dématérialisé, il faudra envisager la possibilité d'un accompagnement des porteurs de projets en direct par l'équipe du GAL pour intervenir dans les situations de blocages; ce qui nécessite une formation et un niveau d'habilitation minimum.

Pour pallier aux problèmes rencontrés par les porteurs de projets privés, dont un certain nombre de projets n'ont pas pu aboutir faute de trésorerie, il s'agirait idéalement de mettre en place un fonds d'avance qui leur serait dédié.

Enfin, au vu de la nouvelle échelle du GAL, et de l'évolution du mode de dépôt des demandes d'aide, il sera nécessaire de communiquer davantage et/ou différemment - et cela de manière homogène sur le territoire - afin que l'ensemble des acteurs appréhende pleinement ce dispositif.

LEADER 14-22	Bauges	Tarentaise-Vanoise	Maurienne
Nbre de projets (Sept. 2022)	57	68	75
Porteurs	53% public 47% privé	72% public 18% privé	10% public 90% privé
Fonctionnement/ Investissement	-	85%/15%	10%/90%
Coût médian	25 000€	21 500€	19 500€
Enveloppe LEADER	1,6 M €	2,1 M €	1,9 M €









PARTIES PRENANTES LEADER 23-27

Non exhaustif

En vert ont participé à des temps individuels ou collectifs de concertation

TRANSVERSES

- **Collectivités** (Syndicat mixte, CA, CC, Communes): Elus, Directions et Chargés de mission thématiques (SCOT, PVD, Tourisme, Numérique, Culture, Habitat, Économie, Mobilités, Agriculture,...)
- **CIAS des 11 EPCI et et CCAS**
- **Conseil de développement territorial** Arlysère / Conseil local de développement Tarentaise
- **Radio, presse (Dauphiné Libéré)**
- **Etablissements scolaires, centres de loisirs**
- **Tissu associatif et Structures animation vie sociale**
  - 4 centres sociaux Arlysère; 3 Tarentaise; 4 Maurienne
  - Structures innovations sociales
- **CAUE de Savoie, ADRETS**
- **FOL de Savoie**
- Acteurs de la démarche du Grand Chantier (Lyon-Turin)
- **Département de la Savoie, Région AURA**

FOCUS EMPLOI

- **Chambres consulaires:** CCI, CMA, CRESS, CA Savoie Mont Blanc
- **Antennes Pôle emploi** Albertville, Moutiers, St Jean de Maurienne
- **Missions locales jeunes** Albertville Tarentaise, Pays de Maurienne
- **Service public de l'Insertion et de l'Emploi** Tarentaise-Arlysère
- **Point information jeunesse**
- **AURA Entreprises**
- **DDETSPP, Pôle entreprises et solidarités, CD73/Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**
- **Cap Emploi Savoie – Agir H'**
- **Centres d'information et d'orientation**
- **Organismes de formation** + Opérateurs de compétences des entreprises de proximité
- **USIE-73 / structures d'insertion professionnelles** (Tarentaise Vanoise Insertion)
- **Réseau d'entreprises, groupements d'employeurs, syndicats de salariés et patronaux**
  - France Active Savoie Mont Blanc,
  - GIEQ (métiers de la montagne, aide à la personne, industrie, bâtiment, etc.)
  - Fab RH' Savoie
  - Fédération de métiers (Bâtiment, Restauration...)
  - Fab académie Frontenex
- **Campus des métiers de la montagne Albertville**; **Campus connecté de Bourg St Maurice**
- **Producteurs locaux**
- **Petites entreprises artisanales**

FOCUS TRANSITION ECOLOGIQUE et ENERGETIQUE

- ADEME
- Parc national de la Vanoise
- ASDER
- Agence EcoMobilité
- SNCF
- EDF
- Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES)



FOCUS TOURISME

- **Acteurs et opérateurs tourisme:** offices tourisme, hébergement, commerces, restauration, transport, loisirs, organisateurs évènements. Vallées et stations. Remontées mécaniques.
- **Cluster montagne**
- **AGATE** Agence alpine des territoires
- **Groupements agricoles, pastoraux**
- **FACIM** (fondation pour l'action culturelle en montagne)
- **ONF**
- **Clubs des propriétaires, syndic de copropriétés**
- **Mountain Wilderness - Transitions des Territoires de Montagnes** Etats généraux de la transition du tourisme en montagne
- **Fédération départementale du tourisme solidaire**
- **Association savoyarde des** classes de découvertes 73
- **Structures « innovantes »:**
  - Activ'Handi [T]
  - Coopérative SkiTEC

FOCUS REVITALISATION CENTRES-BOURGS

- **Acteurs habitat-logement:** Action logement Agence départementale d'information sur le logement, bailleurs sociaux, Comités locaux pour logement autonomes des jeunes, etc
- **Unions commerçants et artisans**
- **Structures du patrimoine:** Maisons Paysannes de France Pays de Savoie
- **Structures ESS – innovations sociales: tiers-lieu, conciergeries, ressourceries, etc**
- **Acteurs offres services :** santé, action sociale (MDPH, CPAS, ADMR, etc.), numérique, accès aux droits, transport – mobilité, équipements sportifs
- **Acteurs culturels:** création, diffusion artistique et culturelle, enseignements artistiques (Dôme théâtre, Espace Marlaux, Théâtre Gérard Philippe, Grand Bivouac, Ecoles de musiques et de danses, etc.)

ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES
le résultat du processus de concertation et d'analyse de données froides

Atouts

Transverses
- Un cadre de vie et des paysages d'exception.
- Une richesse du patrimoine naturel et culturel.
- De nombreux espaces protégés.
- Une production d'énergie renouvelable conséquente grâce à l'hydroélectricité.
- Des équipements sportifs, artistiques et culturels de qualité. Une délocalisation et itinérance des spectacles enclenchées.
- Un accueil de manifestations sportives, musicales et culturelles rayonnant hors TAM.
- Un territoire engagé sur d'autres programmations en lien avec les thématiques LEADER (14 Petites Villes de Demain, PCAET, Schémas territoriaux de l'offre de services, Contrat local de santé, 8 Espaces Valléens, 1 programme Interreg-ALCOTRA, PITER+).

Emploi – Economie
- Une dynamique positive de création d'entreprises.
- De nombreux emplois à pourvoir – en saison notamment.
- Une situation de plein emploi.
- Des interlocuteurs de l'emploi bien identifiés et structurés (se connaissent et travaillent ensemble, peu de rotation, partenariat facile et mise en mouvement plus simple).
- Un tissu économique pluriel (industrie, BTP, commerces) mais canalisé par l'industrie touristique.
- Des offres de formations innovantes répondant à des besoins du territoire (métiers de la montagne, possibilité de bi-qualification, cursus adaptés aux skieurs haut niveau).
- Une pluriactivité et une polyvalence de la population active.
- Une saisonnalité de nombreux métiers (tourisme été et hiver, chantiers, agriculture) – source d'attractivité pour certains actifs.
- Une prépondérance des emplois non délocalisables.

Focus tourisme
- Une économie touristique structurée autour de 2 saisons et de 2 dynamiques bien ancrées : sports d'hiver et activités sportives de pleine nature variées ; un important réseau de sentiers de randonnées, et des refuges entretenus.
- Des destinations touristiques de typologie variée : des grandes stations d'altitude aux petites stations villages de moyenne altitude.
- Une renommée française et internationale : des domaines skiables incluant à la fois les plus grands domaines mondiaux et les plus petits de Savoie pour une clientèle diversifiée.

Centres-bourgs
- Certains bien pourvus en services de proximité : commerces, marchés, maisons de santé et France Services (d'autres moins)
- Des acteurs qui font vivre les centres-bourgs (structures

Faiblesses

Transverses
- L'isolement de certaines communes et l'éloignement des grands pôles urbains (Grenoble, Annecy, Lyon) constituent pour certains un frein à l'attractivité (perspectives professionnelles, culturelles, mobilités…).
- Le caractère alpin du territoire contraint l'habitat, les mobilités (routes sinueuses, cols fermés en hiver) et induit des coûts d'exploitation importants.
- Une offre de mobilité hétérogène en fonction des saisons et des secteurs. Des transports à géométrie et tarification variable. Un recours prépondérant à la voiture individuelle.
- Une économie touristique qui dope le coût de l'immobilier au détriment de l'habitat permanent (volume des lits touristiques, parc de résidences secondaires).
- Un défi d'envergure pour loger les foyers les plus modestes (permanents, saisonniers).
- Une démographie en baisse et vieillissante, en particulier sur les communes de montagne.
- Une géographie qui concentre les aménagements en fonds de vallée (industries, friches, axes routiers et ferroviaires), ne concourant pas à les rendre attractives.
- Des offres de services, culturelles souvent pensées pour le tourisme en station au détriment du reste du territoire et de la population permanente.
- Une couverture internet et un débit limités sur certains secteurs.
- Une prise en compte du handicap et de la mixité qui doit encore progresser.
- Malgré une fiscalité locale plus élevée que la moyenne régionale, une fragilité économique d'une partie de la population, des communes avec taux de pauvreté marqués.
- Une activité de construction encore importante malgré l'importance du nombre de " lits froids " et les orientations du ZAN
- Une méconnaissance de ce qui est offert localement (culture, sport, santé, etc.); le résultat d'une communication à améliorer.

Emploi-Economie
- Une économie très fortement dépendante du tourisme d'hiver.
- Une intensification des difficultés de recrutement – et de fidélisation - dans tous les secteurs, et en particulier sur les emplois non délocalisables : Hôtel-Café-Restauration, BTP - industrie, transport, santé-action sociale- services à la personne (+ Chantier du Lyon-Turin pour la Maurienne).
- Une combinaison de facteurs est en cause: défaut d'attractivité des métiers, écart entre profils recherchés et qualification des demandeurs d'emploi, accès à la formation et surtout des freins périphériques (logement, garde enfants, mobilités). Une situation de dualité sur les métiers avec des horaires " atypiques " (commerçants, soignants, acteurs du tourisme, agriculteurs, etc) : des

Suite ATOUTS

d'animation de la vie sociale ; associations des commerçants et des artisans, associations des professionnels, communautés professionnelles territoriales de santé)

Suite FAIBLESSES

postes à pourvoir, mais quid des coûts de logement, garde à domicile et de transport. Le candidat potentiel travaillerait à perte.

- Certaines initiatives d'économie sociale et solidaire sont peu pérennes.
- Des difficultés de création et de reprise de petites entreprises : difficultés à l'installation, passage du cap des trois ans.
- Peu d'aires d'accueil spécifique pour faciliter l'accueil des actifs en habitat nomade.
- Certains commerces difficilement rentables à l'année faute de fréquentation.
- Certaines catégories d'emplois sous-représentées : emplois pérennes à l'année ; cadres.
- Un déficit global en formation supérieure, des manques constatés sur des secteurs clés du territoire (transport, agriculture, santé) ; une offre de formation peu délocalisée, une communication trop diffuse (offres non connues par le public visé).
- Il existe une méconnaissance réciproque entre acteurs de l'ESS et acteurs publics.

Focus tourisme

- Une offre touristique qui mise beaucoup sur la neige.
- Une offre touristique concentrée dans le temps et dans l'espace, encore trop peu diversifiée, peu inclusive, énergivore et consommatrice d'eau.
- Une problématique de " lits froids ".
- Une tranche de la population locale n'a pas accès aux offres touristiques.

Centres-bourgs

- Des tensions sur le marché de l'immobilier, une pression foncière, des logements vétustes à des prix élevés, sont des freins à l'installation - et en particulier des jeunes au pouvoir d'achat limité.
- Une vacance commerciale structurelle (> 2 ans) fréquente, une vacance des logements malgré la forte demande.
- Une vitalité économique et sociale fragile: population permanente en baisse et vieillissante = moins de porteurs de projets innovants.
- Des offres commerciales, de services à la personne et de logement ne répondant pas toujours aux attentes des usagers.
- L' accès aux services est variable, certains secteurs sont très éloignés des services de base : accès aux droits, éducation, santé, soins, portage de repas…
- Une non-équité sur le territoire en matière d'accès à l'offre culturelle et artistique (éloignement géographique, catégorie sociale, âge, …). Une offre insuffisante et/ou méconnue : encore trop saisonnière ou concentrée géographiquement.
- Des centres-bourgs " villes rues " qui ne bénéficient que des nuisances de la circulation routière .

Opportunités

Transverses

- Crise sanitaire, énergétique et climatique : des opportunités pour réaffirmer la nécessité de faire autrement, de changer de trajectoires (modèles économiques, modes de vie, déplacement, travail, etc.)
- Une population en demande de se reconnecter avec la nature, de prendre son temps
- Des concepts de plus en plus répandus et acceptés poussant à faire évoluer les actions et à innover : économie sociale et solidaire, égalité des genres, diversité sociale et culturelle, droits culturels, transition écologique et énergétique
- Le changement d'échelle de LEADER 23-27 AURA peut être une opportunité pour renforcer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs de TAM
- Le développement de la fibre optique, qui couvrira à terme l'ensemble de la Savoie, est facteur d'attractivité pour le télétravail, le tourisme et les jeunes.

Tourisme – Centres-bourgs

- Des flux touristiques (hiver et été) transfrontaliers et une fréquence régulière de résidents secondaires à capter davantage pour générer plus d'économie en centres-bourgs et étoffer l'offre de services à l'année
- Des distributeurs automatiques peuvent être une opportunité pour les commerçants de vendre hors horaires d'ouverture
- Des maires de stations signataires de la convention des Etats généraux du tourisme et de la montagne

Sur l'accueil des saisonniers (tourisme, chantiers, agriculture)

- Des solutions mobilités et logements (aires aménagées, logements transitoires, etc.) à dupliquer
- Des communes touristiques signataires de la convention avec l'Etat pour engager des actions sur l'accueil des saisonniers
- Une création d'emploi induite par le chantier Lyon-Turin

Menaces

Transverses

- Le changement climatique, les crises énergétiques et sanitaires poussent à revoir urgemment le modèle économique touristique du territoire TAM et les installations associées, ainsi que les circuits d'approvisionnement (tout secteur confondu)
- La raréfaction des ressources, notamment l'eau, interroge sur la question du partage et de la résilience territoriale. Déficits en neige accrus et plus fréquents, sécheresses estivales répétées alors que l'urbanisation des stations se poursuit, production de neige artificielle, développement de l'irrigation agricole, turbinage des centrales hydrauliques, activités ludiques aquatiques… Ces actions questionnent la satisfaction à terme des besoins primaires (eau potable, milieu naturel/biodiversité)
- Les dynamiques démographiques en cours laissent entrevoir des risques de fermetures d'écoles et de services de proximité
- L'important trafic routier (personnes et marchandises) généré par l'activité touristique et les flux entre la France et l'Italie, crée une pollution atmosphérique et sonore
- Des a priori perdurent au sein de la population: montagne hiver = ski : été = randonnée ; culture = pour les foyers aisés. Certaines catégories de personnes ont tendance à rester à l'écart des dispositifs,
- La qualité de l'offre en transports en commun repose sur la bonne articulation avec l'offre ferroviaire et autres liaisons autocars dont la compétence ne relève pas des collectivités TAM
- Un cloisonnement des différentes offres de service par catégorie de public (résidents, visiteurs, etc)
- L'arrêt de certains dispositifs financiers institutionnels (à la fois pour les acteurs publics et privés du TAM)
- La complexification administrative des différents dispositifs financiers et de leurs articulations ralentissent la mise en œuvre des actions.

Emploi – Economie

- La déprise industrielle engendre une perte de population et en cascade une perte des équipements, emplois et services associés
- De nombreux métiers se concurrencent au regard des politiques salariales et des difficultés de logement.
- L'évolution des attentes de la population active et la réforme du chômage contribuent à l'intensification des difficultés de recrutement
- Les emplois saisonniers relèvent de secteurs les plus en tension à l'échelle nationale

Focus tourisme

- L'activité touristique impacte les milieux naturels et entraîne parfois des conflits d'usages

Centres-bourgs

- Pour revitaliser les centres-bourgs, la priorité est de lutter contre la vacance mais la politique de l'habitat est complexe et la rénovation de l'habitat ancien coûte cher.
- Le coût des travaux est globalement plus important que sur le territoire français ; par ailleurs le carnet de commande des artisans de TAM est souvent complet.

1.3. Stratégie du GAL

La stratégie du GAL TAM **repose sur des enjeux communs à l'échelle TAM** qui découlent du diagnostic de territoire :

- Créer les conditions favorables au **maintien de la population et à l'attractivité de nouveaux jeunes et de familles** (notamment dans les secteurs avec une dynamique de perte et vieillissement de la population).
- Accompagner **le bien vieillir** en offrant des services de proximité.
- Conforter la **dynamique de vitalité et d'attractivité** pour que les **centralités** conservent leurs fonctions (de logements, équipements, emploi, commerces et services à la personne).
- **Réduire l'impact du parc de résidences secondaires** qui concurrence directement l'accès à un habitat permanent et lutter contre les **lits froids.**
- Réduire **les tensions de recrutement** et créer les conditions favorables à l'installation et à la pérennisation des activités économiques.
- Assurer **l'inclusion sociale** dans l'accès aux services et aux équipements (quel que soit l'âge, le revenu, situation de handicap, habitant permanent – secondaire – vacanciers).
- Accroître **la résilience du territoire TAM** face au changement climatique et aux conséquences des crises sanitaires et géopolitiques en adaptant l'offre touristique et en encourageant, dans toute action, une utilisation raisonnée et partagée des ressources et des espaces, la sobriété énergétique, les énergies renouvelables produites localement et l'éco-mobilité.

C'est ainsi que **la stratégie locale de développement 23-27 proposée pour le territoire TAM** se décline autour des axes suivants :

1
Consolidation et diversification des activités économiques

2
Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire

3
Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature

4. Coopération extra-TAM
5. Animation et gestion du programme LEADER

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont schématisés dans le diagramme ci-contre.

Anticiper et s'adapter pour vivre nos montagnes à l'année

FICHES ACTIONS	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1 Consolidation et diversification des activités économiques	1. S'appuyer sur les ressources naturelles, économiques et patrimoniales qui font l'identité du territoire pour diversifier l'économie et renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux mutations 2. Conforter l'offre touristique en saisons et l'élargir sur les "ailes" de saison pour dynamiser l'économie en vallées comme en stations 3. Améliorer l'accès de la population à l'emploi	**Tourisme** • Créer, révéler et promouvoir des offres touristiques toute l'année • Faciliter le parcours visiteurs • Élargir les clientèles avec priorité aux jeunes et à la population de proximité **Emploi - Activités économiques** • Favoriser l'émergence et la pérennité des activités économiques, en particulier celles à fort impact social et/ou environnemental • Rendre les métiers en tension attractifs et l'offre de formation accessible **Centres-bourgs** • Moderniser et améliorer la fonctionnalité de l'espace public via une approche participative et concertée • Conforter et dynamiser le commerce et l'artisanat
2 Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire	1. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire Tarentaise Arlysère Maurienne pour attirer et maintenir les populations actives 2. Accroître la vitalité du territoire pour le vivre et l'habiter à l'année	• Améliorer l'accès au logement avec un focus spécifique jeunes et/ou saisonniers • Renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social • Encourager les activités liées à la culture et au patrimoine
3 Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature	1. Rendre le territoire plus résilient face aux mutations écologiques, économiques, sociétales 2. Renforcer la synergie entre les territoires ruraux et urbain	• Développer une mobilité des personnes et des marchandises décarbonée et des alternatives à l'auto-solisme • Accroître la capacité d'actions de l'ensemble des acteurs sur les enjeux énergie-climat-qualité de l'air-sobriété-énergies renouvelables • Faire mieux connaître la biodiversité, les milieux et ressources naturels et concilier les usages
4 Coopération extra-TAM	1. Accéder à des ressources et des expertises complémentaires, au-delà du périmètre TAM, pour nourrir la mise en œuvre des stratégies locales de développement 2. Accroître le caractère innovant des actions menées par le GAL et expérimenter de nouvelles actions 3. Favoriser l'émergence et améliorer la conduite de projets	• Accentuer la mise en réseau avec des acteurs hors TAM • Élaborer et mettre en œuvre à minima un projet conjoint avec un autre territoire français, européen ou pays tiers partageant un ou plusieurs enjeux territoriaux • S'inspirer des mécanismes de gouvernance d'autres territoires LEADER pour tester et ajuster la gouvernance du nouveau périmètre TAM
5 Animation et gestion du programme LEADER	1. Créer les conditions et les moyens nécessaires pour assurer l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie locale de développement à l'échelle du territoire Tarentaise Arlysère Maurienne	• Développer et animer des instances de gouvernance du GAL et de concertation à l'échelle TAM en prenant en compte les changements induits par un GAL à ce nouveau périmètre • Offrir un accompagnement de proximité aux porteurs de projets • Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions LEADER • Communiquer sur la programmation pour mobilier les porteurs de projets potentiels, valoriser les opérations auprès de l'ensemble des acteurs et témoigner de l'action concrète de l'Union européenne sur le territoire

Conditions d'atteinte des objectifs : " Nous aurons réussi si … "

- Nous développons des opérations de rayonnement interterritorial TAM.
- Nous avons consommé l'ensemble de l'enveloppe de manière à financer des projets sur l'ensemble du territoire TAM.
- Les actions financées sont d'intérêt général et touchent un maximum de personnes.
- Nous encourageons l'innovation et l'expérimentation et amenons les acteurs du territoire à faire évoluer leur pratiques en s'inspirant et ajustant des actions qui fonctionnent " ailleurs ".
- La ou les actions de coopération avec d'autres territoires aboutissent sur des résultats palpables et durables au regard de nos enjeux de territoire.

Ambition du territoire en matière de coopération

Actuellement sur le territoire TAM, une vingtaine de communes sont jumelées avec des communes européennes (italiennes, suisses, allemandes[12]). La culture et le patrimoine sont les thématiques principales.

Pour ne citer que quelques exemples de coopérations territoriales transfrontalières en cours ou récentes (projets Interreg-ALCOTRA) :

- Promotion du développement de services sociaux et de santé de qualité (Tarentaise-Vallée d'Aoste[8], 2014-2017)
- Mines et Montagnes pour favoriser la valorisation du patrimoine minier alpin (Maurienne - Tarentaise – Vallée d'Aoste[9], 2014-2017).
- Parcours culturel des portes du Petit Saint-Bernard (2015).
- Projet social Lab visant à améliorer la qualité, la durabilité et la proximité des services à la population en milieu rural et de montagne (Arlysère-Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard – province de Turin 2021-2027)[10]
- PITer CœurAlp visant à relever le défi de maintenir la performance du tourisme et de la consolider en termes d'offres et de services auprès des résidents comme des visiteurs. (Maurienne-Briançonnais- Province de Turin)[11]

Facilitée par la proximité, la coopération inter-territoriale se déroule plus avec les territoires limitrophes TAM (PNR Massif de Bauges, Cœur de Savoie, Pays du Mont-Blanc, Grand Annecy) afin de fluidifier la vie des habitants et des acteurs économiques au quotidien. Par ailleurs, LEADER 14-22 a été l'occasion de développer des actions communes autour de l'emploi des saisonniers entre les GAL Tarentaise et Marennes Oléron.



La coopération LEADER 23-27 est, à ce stade, davantage envisagée avec des territoires français; ceci afin de traiter de sujets de fonds dans une même langue maîtrisée par tous (élus et techniciens) et de tendre vers des coopérations pérennes.

Le(s) territoire(s) partenaire(s) et thématique(s) seront définis au démarrage de la programmation - avec comme optique de co-construire des actions avec un ou des territoires ciblant un enjeu de territoire identique.

La coopération constituera également une opportunité pour tester d'autres approches, facteurs de réussite " ailleurs " et duplicables à l'échelle de TAM.

[8] https://www.interreg-alcotra.eu/fr/actualite/un-modele-integre-pour-une-montagne-inclusive
[9] https://patrimoine.laplagne-tarentaise.fr/mines-de-montagne/programme-alcotra-interreg-mines-de-montagne/
[10] https://www.interreg-alcotra.eu/fr/socialab
[11] CœurAlp, HAUTES VALLEES au CŒUR DES ALPES | Alcotra 2021 - 2027 (interreg-alcotra.eu)
[12] Atlas français de la coopération décentralisée - Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoraiales (DAECT)



© APTV
Naves



© OT du Val d'Arly
La Giettaz



© Maurienne Tourisme
Saint-Sorlin d'Arves

2. La gouvernance





2.1. Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la candidature :

le processus d'implication des acteurs du territoire

Des acteurs déjà mobilisés en amont de LEADER

La mobilisation des acteurs publics et privés autour de projets ou de contrats portés par les territoires est une habitude de travail ancrée depuis plusieurs années pour l'APTV, Arlysère et le SPM.

Qu'il s'agisse de renouveler des contrats financiers " généralistes ", des programmes agricoles et forestiers, des contrats locaux de santé, des schémas sur la mobilité, etc., la parole du plus grand nombre est recherchée et recueillie.

Les instances citoyennes telles que le Conseil Local de Développement en Tarentaise ou le Conseil de Développement Territorial sur Arlysère contribuent activement au débat public.

A noter que l'APTV vient de lancer en cette fin d'année 2022 " Les ateliers du territoire " pour démarrer une réflexion de fond sur l'avenir de cette vallée. L'APTV invite les habitants, les élus et les professionnels du territoire à prendre de la hauteur pour imaginer le ou les futurs possibles.

La mise en place d'un travail collaboratif spécifiquement dédié à LEADER

Dès la décision prise de candidater au programme LEADER 23-27, **un important travail collaboratif** a été mis en place via des rencontres sous différents formats.

L'ambition de ces réunions étaient multiple et ont évolué au fil de processus de concertation :

- **Partager** auprès du plus grand nombre une " culture commune LEADER ;
- **Co-construire un diagnostic** de territoire ;
- **Identifier** ensemble **les principaux enjeux** du périmètre TAM;
- **Faire remonter et prioriser les idées et projets** d'actions concrètes en lien avec les thématiques de l'appel à candidature ;
- **Recueillir les suggestions** des acteurs en matière de communication et comment favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire à l'échelle de ce nouveau périmètre;
- **Inviter les acteurs à se positionner** sur les futures instances de gouvernance.

Parfois, il s'agissait également de faire un point sur les " lignes de partage " avec d'autres programmes financiers.

Au total, une trentaine d'entretiens individuels et 8 réunions de travail ont été organisées.

(cf. annexe IV : processus de co-construction de la candidature).

Les réunions de travail étaient de 3 types :

- **Techniques**, avec les chargés de mission du périmètre TAM: tourisme/ espaces valléens, Petites Villes de Demain et managers de centres-villes, SCoT/urbanisme.
- **Citoyennes**, via le CLD de Tarentaise et le CDT d'Arlysère.
- **Territoriales et multi-acteurs** (publics et privés) : rencontres organisées à Moutiers, Gilly-sur-Isère et Aiguebelle avec le soutien de l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS), pour la préparation et la co-animation de ces temps de façon innovante et participative.

Les entretiens individuels ont eu lieu notamment avec les acteurs de l'emploi au niveau départemental et des deux bassins d'emploi de TAM; des centres sociaux, des tiers-lieux, ressourcerie et espace de travail partagé ; de jeunes créateurs d'entreprises ; des CIAS et CCAS ; des acteurs culturels ; et des chargés de mission thématiques des EPCI constituantes (mobilité, tourisme, culture, numérique, agriculture, sports,...)

Les acteurs du territoire ont également été informés de la démarche par l'intermédiaire de la presse locale qui a relayé l'avancée de ce travail collaboratif. *cf. annexe V*

L'ensemble de ce processus de concertation a permis de prendre en compte les points de vue d'un maximum d'acteurs du territoire, d'aboutir à un diagnostic de territoire partagé et à une stratégie locale de développement co-construite - reflétant à la fois les besoins et attentes des acteurs TAM et entrant dans le cadre de l'ACC LEADER 23-27.

Ainsi les trois partenaires du prochain GAL ont conduit l'élaboration de la candidature LEADER en cohérence avec la gouvernance attendue tout au long du projet, c'est-à-dire via :

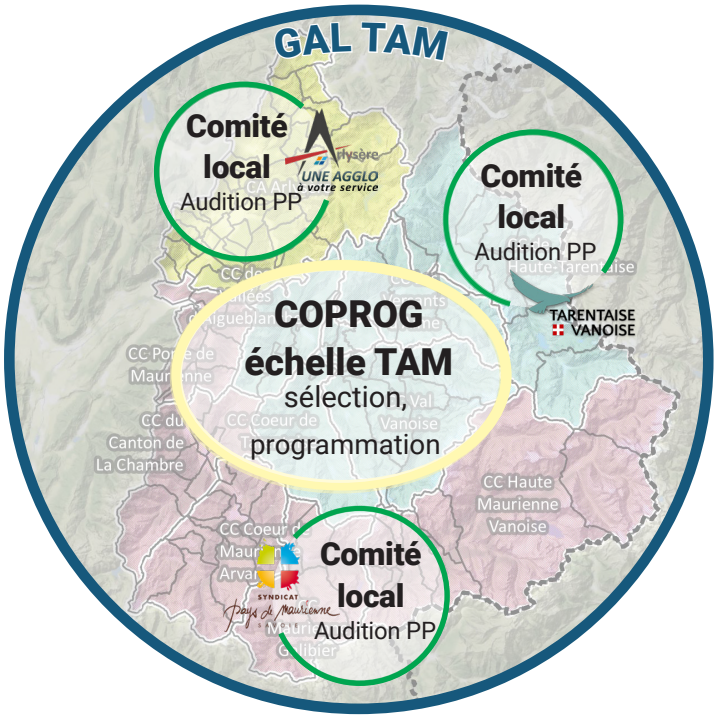
- Une approche territoriale,
- Une approche ascendante et participative,
- Un caractère pilote de la méthode utilisée,
- La cohésion territoriale et une prise en compte des enjeux de transition énergétique et écologique.

2.2. Le GAL et le comité de programmation

Les réflexions sur l'organisation de la gouvernance et des ressources humaines ont fait l'objet d'un accompagnement par Cap Rural. Deux sessions de travail ont réuni le comité de pilotage composé des représentants élus de chaque structure porteuse, des directions et des chargées de missions LEADER.

Ces réunions ont permis d'exprimer et de partager les conditions que le schéma de gouvernance devra remplir, à savoir :

- **Un comité de programmation au pouvoir décisionnel important,** (c'est-à-dire pas une simple " chambre d'enregistrement ") notamment pour la sélection des projets. La possibilité d'alléger les ordres du jour en soumettant des pré-notes pour validation a été écartée car jugée peu mobilisatrice. Les membres du comité de programmation procéderont à une sélection directe des projets.
- **La représentativité de la diversité des acteurs** publics et privés concernés par la stratégie locale de développement dans les comités de programmation et d'audition. Il conviendra de prendre en compte leurs disponibilités inégales en fonction de la période de l'année (forte saisonnalité de l'activité économique).
- **La représentativité équitable** de tous les secteurs géographiques du périmètre TAM et des structures porteuses dans le CoProg : l'enjeu est de respecter l'équilibre de représentativité entre Arlysère qui compte pour 1 EPCI et les syndicats mixtes (APTV et SPM) qui représentent chacun 5 EPCI.
- **L'interconnaissance et la construction d'une culture commune** à l'échelle de ce nouveau périmètre d'action.
- **La fonctionnalité en trouvant le bon dimensionnement :** il est essentiel de trouver le juste équilibre entre la représentativité de l'ensemble des acteurs et le nombre de participants afin de garantir l'atteinte du double quorum et la qualité des échanges.
- **Un accompagnement au plus proche des porteurs de projet** afin de garantir la proximité et la fluidité pour l'instruction des demandes d'aide et le suivi.
- **Les contraintes de déplacements** induites par la superficie et le caractère alpin du territoire TAM ont également orienté le choix du modèle de gouvernance ; ceci afin d'assurer autant que possible la présence des membres des instances et de favoriser le présentiel pour les porteurs de projets. (C'est en ce sens que le scénario avec des comités d'audition thématiques transverses au territoire TAM a été écarté.)
- Ainsi, au regard des conditions sus-mentionnées, **les instances de la gouvernance** TAM retenues sont les suivantes :



1. Trois comités d'audition locaux (1 par secteur géographique)

- **Rôle :** auditionner les porteurs de projet en proximité, débattre, éventuellement réorienter, mettre en lien, émettre un avis argumenté consultatif
- **Fréquence :** au fil de l'eau ou des réponses aux appels à candidature.
- **Participants** : chargés de mission thématiques publics et/ou privés, socio-professionnels, membres du COPROG volontaires, citoyens.

La composition des comités d'audition locaux sera définie au premier semestre 2023.

2. Un comité de programmation d'échelle TAM

- **Rôle :** sélectionner les dossiers, attribuer les fonds FEADER et auditionner des projets transverses TAM
- **Fréquence :** 4 fois/an
- **Participants :** 22 titulaires. Quorum à 11 participants dont 6 membres du collège privé. Au stade de la candidature, la composition des collèges privé et public est donnée à titre indicatif. La liste nominative constituera une des annexes à la convention LEADER.

Elle sera établie durant le 1er semestre 2023

Pour la Tarentaise et la Maurienne, la représentation des 6 structures publiques (5 EPCI + syndicat mixte) se fera par 3 binômes d'élus. Pour les suppléants qui souhaitent s'impliquer et représenter leur EPCI en COPROG, le GAL TAM laissera la possibilité d'un vote en binôme titulaire/suppléant lors des réunions du comité de programmation.

Concernant le collège privé, la liste inclut des «acteurs assembliers» sur chaque thématique, à l'échelle «supra» et par territoire, et reflète les intentions de participation à la gouvernance recueillies lors des réunions de concertation.

Enfin, il sera recherché un lieu de réunion " central " en entrée de vallées : Feissons-sur-Isère, Albertville ou Aiton pour limiter les déplacements et encourager le présentiel.

Collège public 10 titulaires, 10 suppléants	Collège privé 12 titulaires, 12 suppléants
Tarentaise **(5 EPCI + APTV)** 3 élus titulaires et 3 élus suppléants **Maurienne** **(5 EPCI + SPM)** 3 élus titulaires et 3 élus suppléants **Arlysère 1 EPCI** 3 élus titulaires et 3 élus suppléants **Conseil départemental de la Savoie** 1 élu titulaire et 1 élu suppléant	**Acteurs « supra » périmètre TAM** Chambres consulaires CCI et CMA Agence AURA entreprise CAUE de Savoie ASDER Fédération des œuvres Laïques Fédération Départementale du Tourisme Social de Savoie et de Haute-Savoie Fédérations du secteur économique Groupements d'employeurs **Autres acteurs** Offices du tourismes/ professionnels du tourisme Acteurs/ professionnels de la culture Centres sociaux Associations Unions commerciales Acteurs de l'emploi

3. Des groupes de travail

- **Rôle :** travailler de manière concertée et à l'échelle TAM, sur différents sujets transversaux : grilles de sélection, suivi et évaluation, communication, coopération, rédaction des appels à projets le cas échéant. L'innovation sera abordée dans chacun de ces groupes.
- **Fréquence :** au fil de l'eau, selon les besoins.
- **Participants :** tous les membres des comités d'audition ou de programmation qui le souhaitent, équipe technique LEADER TAM, chargés de mission des EPCI.

Tout l'enjeu sera néanmoins de trouver le bon équilibre entre volonté d'associer les acteurs du GAL (pour plus d'appropriation) et sur-sollicitation.

4. Une réunion du GAL

- **Rôle :** favoriser l'interconnaissance, participer à la construction d'une culture commune, informer, suivre et réinterroger la mise en œuvre au regard de la stratégie
- **Fréquence** : annuelle
- **Participants** : Tous

Ces rencontres pourront être organisées de façon festive et/ou itinérante de façon à partager des enjeux ou présenter des projets dans différents secteurs;

Mobiliser activement et renouveler les membres du CoProg en levant les freins pratiques.

Fort de l'expérience de la mise en oeuvre LEADER 14-22, nous savons que pour maintenir la participation des membres du CoProg dans la durée il faudra maximiser leur implication dans l'audition et la sélection des projets, et prendre en compte les freins pratiques liés aux fréquences des réunions et aux temps de trajet :

- Les comités d'auditions locaux favoriseront la participation en présentiel et l'interconnaissance entre acteurs de proximité.
- La visio-conférence sera proposée lors des comités d'audition pour travailler à la transversalité géographique et mettre en lien des acteurs ou des projets géographiquement éloignés.
- Le renouvellement des membres du comité de programmation pourra avoir lieu par le recrutement au fil de l'eau des bénéficiaires du programme ou d'acteurs rencontrés.
- Une indemnisation des membres du comité de programmation est également prévue sur leur frais de déplacements, selon des règles à définir dans le règlement intérieur du GAL.

2.3 Suivi et Évaluation du dispositif

Les comités d'audition et le comité de programmation seront pleinement associés à la définition et à la mise en œuvre du référentiel de suivi et d'évaluation de la programmation LEADER 23-27. *Cf. parties 5.2 et 5.3.*



© P. BERANGER
Notre-Dame du Pré



© R.BORD
Activités Pleine Nature - Beaufortain



© D. CUVELIER
Forts de l'Esseillon

3 Le plan d'actions

Le nombre de pages de la présente candidature étant contraint, une «fiche n°00» reprend l'ensemble des éléments communs à toutes les fiches actions.

Lors du conventionnement ceux-ci seront bien incorporés dans chaque fiche action.

FICHE ACTION n°00 ~ Éléments communs à l'ensembe des fiches actions Tam

1. Description générale de la logique d'intervention

Type d'intervention	Coopération (Article 77 du Règlement [UE] RPS)
Intervention PSN	77.05 - LEADER
Objectifs spécifiques européens	OS E - Ressources naturelles OS H - Développement local
Priorité régionale FEADER 23-27	P5 - Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.
N° version	1
Date d'effet	A compter de la date de notification de sélection du GAL par l'AGR.
Thématique(s) régionale(s)	• Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural. • Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs. • Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de la valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.
d. Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE)	Chaque opération sera analysée sur la base de la grille d'analyse " **Auto Évaluation des impacts écologiques et climatiques** " élaborée par l'**Agence Nationale de la Cohésion des Territoires** (ANCT) en 2020 pour les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Il sera donc proposé d'analyser les impacts potentiels de chaque action sollicitant des financements LEADER, selon six objectifs environnementaux, issus du " Budget vert " de l'Etat, et d'un objectif sociétal : 1. Lutte contre le changement climatique, 2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels, 3. Gestion de la ressource en eau, 4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques, 5. Lutte contre les pollutions, 6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, 7. Cohésion et impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert…). L'outil sera décliné en prenant en compte les propositions d'analyse de la Région *(cf. section 3.2 de l'AAC LEADER)*. Les opérations retenues devront démontrer un impact favorable ou à défaut neutre. Dans le cas où l'action présenterait un impact défavorable sur l'un de ces champs, l'opération devra prévoir le nécessaire pour rendre cet impact a minima neutre.
e. Plus-value LEADER	1. Un partenariat public-privé incarné par un GAL, associant élus et acteurs du monde économique, environnemental et social, et notamment des experts sur les thématiques touristiques, environnementales, l'urbanisme, l'économie et l'emploi. 2. Un " laboratoire d'expériences ": il s'agit d'encourager l'innovation et d'expérimenter des projets sans toujours obligation de réussite. 3. Une approche intégrée et multisectorielle des actions soutenues pour créer des liens entre les acteurs, les différentes initiatives déjà mises en place, les projets… 4. Une dimension territoriale à l'image de la candidature co-construite à l'échelle du périmètre Tarentaise-Arysère-Maurienne. 5. Une mise en réseau des territoires LEADER.

2. Description des actions soutenues	
b. Bénéficiaires	Sont éligibles tous les bénéficiaires éligibles aux fonds FEADER. *En application des documents Conditions transversales aux dispositifs FEADER AURA 23-27, sont inéligibles les indivisions (sauf pour les investissements immobiliers ou des travaux sur le foncier) et les sociétés de fait.*
c. Coûts éligibles	Sont éligibles toutes dépenses directement liées à l'opération, dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale. *Dépenses éligibles aux vues du décret d'éligibilité des dépenses des programmes européens, de ses modifications éventuelles et de leur déclinaison régionale (Conditions transversales aux dispositifs FEADER AURA 23-27 et dispositif LEADER).* Les dépenses inéligibles sont: • La TVA (qu'elle soit récupérée ou non par le bénéficiaire), • Les véhicules standards (utilitaires, remorques) sans aménagement spécifique, • Les études rendues obligatoires par la loi, • Les mises aux normes • Les coûts internes et externes pour le montage du dossier de subvention, • Tout devis ou facture inférieur à 100 € HT, • Les contributions en nature, • Le bénévolat, • L'auto-construction, • Les contrats de crédit-bail ou équivalent, • Les obligations de publicité des financeurs, • Les amortissements de biens neufs, • Les rachats d'actifs, • Frais de change, • Etudes rendues obligatoires par la loi, • Mise aux normes, • Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).
e.Type de soutien	L'aide est accordée sous forme de subvention directe déterminée sur la base des dépenses éligibles retenues.
f. Montant et taux d'aide applicables	**Taux maximum d'aides publiques : 100 %** *Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.* **Taux de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.** Plancher de dépenses éligibles retenues à l'instruction: **5 000 €** Plafond de dépenses éligibles retenues à l'instruction: • **100 000 € pour des dépenses de fonctionnement** • **200 000 € pour des dépenses d'investissement** Les montants et planchers pourront être modulés dans les appels à projets
h. Règles en matière d'aide d'Etat	Selon le cas, l'aide peut: • Être en dehors du champ des aides d'Etat; • Relever de l'article 42 du TFUE; • Être soumise à un régime d'aides d'Etat; dans ce cas, les taux d'aide mentionnés ci-dessus sont plafonnés par les règles des régimes d'aides d'Etat en vigueur; seront mobilisés: - Tous régimes d'aides d'Etat autorisés notifiés ou exemptés, notamment le régime pris en application des articles 19 et 19bis du Règlement UE 2021/1937 (RGEC) - Règlements de minimis

3. Principes applicables à l'établissement de critères de sélection	
PRINCIPES GÉNÉRAUX **Effet levier de la subvention** La subvention demandée est-elle proportionnée au niveau d'intégration du projet dans la stratégie LEADER? **Respect de l'environnement et valorisation des ressources** Quel est l'impact environnemental induit par le projet ? Le projet participe-t-il à la préservation et la valorisation des ressources ? Le projet produit-il des déchets – et si oui, comment sont-ils minimisés et gérés ? **Dimension territoriale** Quel rayonnement du projet sur le territoire TAM ? (Communal ? Intercommunal ? Échelle SCoT ? Echelle TAM ? au-delà de TAM ?) **Caractère innovant** La démarche est-elle innovante pour le territoire ? permet-elle d' « essaimer » de bonnes idées ? d'amener les acteurs du territoire à faire évoluer leurs pratiques ? notamment dans le sens de la transition énergétique et écologique ? Quel est l'objet de l'innovation ? **Approche multi-partenariale, mise en réseau** Le projet est-il concerté ? Quels acteurs sont mobilisés à travers l'action proposée (habitants, associations, collectivités, entreprises, ...) ? A quelles étapes? (Dans son montage, mise en œuvre, suivi et évaluation?) De quelles façons? Comment se traduit le partenariat public-privé? **Viabilité et stratégie de sortie / l'après LEADER** Quels moyens sont déployés pour assurer l'aboutissement de l'action? Quels mécanismes sont prévus pour assurer la viabilité de l'action et/ou des effets de l'action à l'arrêt des financements LEADER ?	
4 b. Modalités de réception des candidatures	**Le GAL retient la procédure " d'appel à candidatures ".** Un appel à candidature ainsi qu'un calendrier annuel des sessions de sélection sera publié. Les dossiers de demande d'aide seront réceptionnés au fil de l'eau à tout moment de l'année et sélectionnés lors de ces sessions régulières. En fonction de l'évolution de la programmation, cette modalité pourra être adaptée par la publication d'appels à candidature annuel ou d'appel à projets, pour l'ensemble des fiches actions ou seulement certaines d'entre-elles.

FICHE ACTION n°1 ~ Consolidation et diversification des activités économiques

1. Description générale de la logique d'intervention

Principes introductifs	*Cf. Fiche n°00*	
a. Contexte	Principale destination " ski " en France et dans le monde, l'activité économique du territoire TAM est avant tout touristique. Cette activité marque profondément le territoire avec 4,3 fois plus de lits touristiques que de lits permanents. Elle induit par ailleurs des retombées économiques concentrées avant tout dans les stations au détriment des vallées et des centres-bourgs. Cette activité est également particulièrement vulnérable aux changements climatiques, aux crises énergétiques et à la diminution de la ressource en eau.Enfin, malgré des efforts menés depuis plusieurs années, l'offre reste encore peu diversifiée en termes de clientèles et d'activités, essentiellement axée " montagne ", " activités de plein nature " et encore majoritairement hivernale. Malgré la prédominance de l'activité touristique, TAM présente un tissu économique pluriel. Le territoire est certes caractérisé par une situation de plein emploi. Néanmoins, les difficultés de recrutement sont présentes dans tous les secteurs: hôtel café restaurant, BTP, transport, action sociale, industrie, foresterie… Les raisons sont multiples: le cadre et les conditions de travail ne sont plus adaptés aux nouvelles attentes des actifs, la vie au quotidien constitue un défi (logement, mobilité, etc.), l'offre de formation n'est pas toujours connue ou accessible. Enfin les initiatives de l'économie sociale et solidaire, les reprises et créations de petites entreprises sont souvent peu pérennes et nombre d'entrepreneurs ont des difficultés à s'installer. Dans les centres-bourgs du territoire, l'offre commerciale, de service et de logement ne répond pas aux attentes de la population. Le maillage de l'offre culturelle est jugé insuffisant (encore trop saisonnier et concentré géographiquement).	
b. Objectifs	**Objectifs Stratégiques**	**Objectifs Opérationnels**
	• S'appuyer sur les ressources naturelles, économiques et patrimoniales qui font l'identité du territoire pour diversifier l'économie et renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux mutations. • Conforter l'offre touristique en saisons et l'élargir sur les ailes de saison pour dynamiser l'économie en vallées comme en stations. • Améliorer l'accès de la population à l'emploi.	**Tourisme** • Créer, révéler et promouvoir des offres touristiques toute l'année. • Faciliter le parcours visiteurs. • Élargir les clientèles et proposer un tourisme inclusif avec priorité aux jeunes et à la population de proximité. **Emploi/activités économiques** • Favoriser l'émergence et la pérennité des activités économiques, en particulier celles à fort impact social et/ou environnemental. • Rendre les métiers en tension attractif et l'offre de formation accessible. **Centres-bourgs** • Moderniser et améliorer la fonctionnalité de l'espace public via une approche participative et concertée. • Conforter et dynamiser le commerce et l'artisanat.
c. Effets attendus	*" Nous aurons réussi si... "* **Tourisme** • L'offre touristique des ailes de saison est davantage étoffée. • Le parcours des visiteurs est davantage facilité. • Le tourisme intègre plus les habitants (et notamment les publics jeunes et la population de proximité) et les filières économiques de proximité. **Emploi/activités économiques** • Le secteur de l'économie circulaire, sociale et solidaire s'implante davantage. • La dynamique autour des métiers en tension et de la formation est positive. **Centre-bourg** • L'aménagement des espaces publics intègre à la fois les usages et attentes des parties prenantes (habitants, commençants) et les enjeux liés à la transition énergétique. • Les centres-bourgs sont plus animés et l'activité, liée au commerce et à l'artisanat, est stabilisée et/ou en progression.	

d. Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE)	*Cf. Fiche n°00*
e. Plus-value LEADER	*Cf. Fiche n°00*

2. Description des actions soutenues

a. Description du type d'opération

SOUS ACTION 1.1 - UN TOURISME DIVERSIFIÉ, INCLUSIF, AU PARCOURS VISITEURS FACILITÉ

1.1.1 Des offres touristiques diversifiées toute l'année

- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, travaux permettant de créer, valoriser, promouvoir des offres touristiques visant la mise en réseau des acteurs économiques locaux et des aménagements existants, notamment à l'échelle du périmètre TAM.

  Ex : Circuit vélo (VTT/VAE/route) incluant la découverte d'entreprises artisanales/ fermes, artistes, patrimoine bâti, événements fédérateurs, formation des conseillers de séjour en office de tourisme, eductour.
- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, aménagements et travaux permettant de:

  - Mettre en valeur et développer les offres nature, les activités de pleine nature,

  - Coordonner en intersaison l'ouverture d'équipements et infrastructures touristiques.

  Ex : hébergements, commerces, activités
- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, permettant de promouvoir les patrimoines et ressources culturelles (mode de vie montagnard, patrimoines bâtis, gastronomie, savoir-faire, etc.) , la création et la diffusion artistique.

  Ex : signalétique, événement, ingénierie, exposition décentralisée numérique.
- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, travaux permettant de conforter et développer l'agritourisme.

  Ex : aménagements facilitant l'accueil des publics en situation de handicap, aménagement de galerie de visite, scénographie.

1.1.2 Un parcours visiteurs facilité

- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, aménagements et travaux permettant de développer des services annexes pour faciliter le parcours visiteurs.

  Ex : accueil bagagerie, point INFO, distributeurs de produits locaux non alimentaires.

1.1.3 Un tourisme inclusif, élargi à de nouvelles clientèles avec priorité aux jeunes et à la population de proximité

- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, aménagements et travaux permettant de:

  - Renforcer/développer l'accueil de nouveaux publics.

  Ex : classes de découverte, neige, colonies de vacances, accueil de groupes "vacances adaptées" jeunes et familles, habitants, population urbaine limitrophe, personnes en situation de handicap ; séjours professionnels pour un séjour de formation.

  - Mettre en place des offres plus accessibles à la population permanente, aux ménages aux revenus modestes, favorisant la mixité sociale.

SOUS ACTION 1.2. PLUS DE SOUTIEN POUR L'INSTALLATION ET LA PÉRENNITÉ DE PETITES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI RENFORCÉ

1.2.1 Installation et pérennité de petites activités économiques davantage soutenues

- Expertise, animation, acquisition de locaux, travaux d'aménagement, investissements matériels pour favoriser le développement de lieux à usages multiples, collectifs et/ou mutualisés.

  Ex : partage d'un même local pour usage commercial, associatif et/ou logement, tiers lieux, espaces de coworking, pépinières d'entreprises, ressourceries, recycleries.

	• Formation, accompagnement/conseils, acquisitions de locaux, travaux d'aménagement pour favoriser l'installation et la viabilité des TPE-PME. *Exemple de conseils post-cap des 3 ans: sur les nouvelles attentes des clients, les modes de commercialisation.* **1.2.2 Un accompagnement vers la formation et l'emploi renforcé** • Animation, actions de promotion et de communication et investissements matériels et immatériels pour étoffer l'offre de préformation et de formation et les délocaliser au plus près du public visé. *Ex : catalogue sur l'offre locale de formation; sites collaboratifs inter-acteurs; modules de remise à niveau (savoirs de base, langues, etc.); campus connectés; création d'un vivier de formateurs locaux (sur métiers spécifiques montagne); formation de formateurs; e-learning; modules spécifiques pour les professionnels de la montagne pour s'adapter au changement climatique; CV-thèques de formateurs locaux.* • Animation pour l'accompagnement vers l'emploi et la promotion des métiers en tension. *Ex: ateliers CV, lettre de motivation, coaching, préparation d'entretien; espaces confidentiels pour entretien professionnel; action de promotion collective par " bassin d'emploi " (présentation métiers, offres de formation…); dispositif formation-action; casque de réalité virtuelle pour découvrir les métiers.* **SOUS ACTION 1.3. DES CENTRES-BOURGS DYNAMIQUES ET VIVANTS** **1.3.1 Des espaces publics modernes et fonctionnels** • Expertise, formation, investissement et travaux pour rénover et aménager le tissu urbain. *Ex : travaux de désimperméabilisation, végétalisation, amélioration du cheminement, aménagement de places centrales, formation à l'urbanisme durable, action pour lutter contre les îlots de chaleurs urbains (ICU), aménagement place du village et jeux d'enfant.* **1.3.2 Un commerce et un artisanat soutenus et dynamiques** • Animation, expertise, investissement et travaux d'aménagement pour améliorer l'attractivité, l'accessibilité (hors obligation réglementaire) et la création des commerces; et anticiper les besoins des centres-bourgs. *Ex : modernisation des vitrines, développement de l'utilisation des outils numériques et nouveaux modes de commercialisation, …* • Action d'animation, de communication, d'information concourant à mettre en valeur le centre-bourg et ses commerces. *Ex : événementiel, foire, communication autour des marchés hebdomadaires, signalétique.*
b. Bénéficiaires	*Cf. Fiche n°00*
c. Coûts éligibles	*Cf. Fiche n°00*
d. Conditions d'éligibilité	Concernant la sous-action 1.3 " Des centres-bourgs dynamiques et vivants ", seules sont éligibles les communes reconnues polarités majeures au titre des 3 SCoTs recouvrant le périmètre TAM, ainsi que les centralités inscrites dans les dispositifs nationaux ou départementaux " Petites Villes de Demain " **cf. liste en annexe VI**
e. Type de soutien	*Cf. Fiche n°00*
f. Montant et taux d'aide applicables	*Cf. Fiche n°00*
g. Lignes de partage	Un projet éligible aux autres dispositifs européens (FEDER, FSE, autres lignes classiques FEADER) ne pourra pas être soutenu au titre de LEADER en 1ère instance. Ces dispositifs permettent de financer des projets d'envergure avec un montant total de dépenses élevés ; l'objectif est de conserver l'enveloppe LEADER pour de plus petits projets. Toutefois, s'il n'a pas pu prétendre à une aide (appels à projets définitivement clos ou enveloppe entièrement consommée, dossier rejeté, …), il pourra solliciter une aide LEADER en 2ème instance. **FEDER/FSE** **Lignes classiques – AG Région AURA** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre de :**

g. Lignes de partage	**L'OS 1 " Recherche, innovation, numérique, compétitivité et réindustrialisation "** ▫ **FA 1.1.2.1** " Accompagner les entreprises dans leur développement digital " ▫ **FA 1.1.2.2** " Développer les services numériques permettant d'améliorer la relation entre administrations publiques et usagers " ▫ **FA 1.1.3.1** " Développer les actions collectives à destination des PME " ▫ **FA 1.1.3.2** " Soutenir le développement des PME " **L'OS 4 " Santé et tourisme "** ▫ **FA 4.4.6.1** " Accompagner les projets à dimension touristique, sportive ou culturelle de portée régionale " ▫ **FA 4.4.6.2** " Soutenir les projets de tourisme social et éducatif " **L'OS 5 " Approches territoriales "** ▫ **FA 5.5.2.1** " Accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes (revitalisation centre-bourgs, valorisation du patrimoine, financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs, …) **L'OS 9 " Formation, emploi, création, orientation, santé "** ▫ **FA 9.4.1.2** " Accompagner le développement de l'ESS " ▫ **FA 9.4.6.1** " Soutenir les actions d'accompagnement en faveur des jeunes sans solution " ▫ **FA 9.4.6.2** " Développer et promouvoir l'orientation vecteur d'insertion professionnelle durable " ▫ **FA 9.4.7.1** " Soutenir et développer les parcours de formation " ▫ **FA 9.4.11.1** " Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social " **Lignes " Massif Alpin " - AG Région Sud** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre des :** ▫ 8 Espaces Valléens du périmètre TAM: Bauges, Arlysère, Tarentaise, Col de la Madeleine, Belledonne, Pays des Aiguilles d'Arves, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne Vanoise. LEADER pourra par contre apporter un cofinancement aux aides Région et Etat apportés dans le cadre de ces Espaces Valléens, quand le FEDER n'interviendra pas. **FEADER** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre des :** ▫ **De la T01** " Stratégie Locale de Développement (agri-forêt) " // agritourisme
h. Règles en matière d'aide d'Etat	*Cf. Fiche n°00*

3. Principes applicables à l'établissement de critères de sélection

PRINCIPES SPÉCIFIQUES À LA FICHE ACTION

Le projet permet-il de répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Elargissement de l'offre touristique aux " ailes de saison " ?
- Facilitation du parcours visiteur ?
- Développement d'un tourisme inclusif ?
- Aide à l'émergence ou la pérennité des activités économiques ?
- Facilitation de l'accès à la formation ?
- Attractivité des métiers en tension ?
- Amélioration de la fonctionnalité des centres-bourgs ?
- Dynamisation du tissu commercial et artisanal ?

4. Informations spécifiques sur la fiche-action			
a.Définitions transversales	*Néant*		
b. Modalités de réception des candidatures	*Cf. Fiche n°00*		
b. Cofinancement publics nationaux mobilisables ou pressentis	**Cofinanceur public national**	**Dispositif** (s'il est identifié)	**Montant mobilisable**
	Etat	DETR/ DSIL/ FNADT	1 000 000 €
	Région	Contrat Région/ Contrat Ville-Région/ Bonus Ruralité/ Pleine nature/ Montagne Eté-hiver/ Grande itinérance/ Randonnée itinérante/ Hébergements touristiques / Commerces de proximité/ Transition numérique	1 400 000 €
	Département	FDEC/ Contrats Départementaux Tarentaise, Arlysère, Maurienne/ Programme hébergement touristique marchand/ AAP " station moyenne ", " cyclotourisme ", " randonnée ", " activité de pleine nature "/ Contrat Parc (//Bauges)	1 000 000 €
	EPCI	Soutien aux commerces et artisans (// convention Région)	50 000 €
	Autofinancement MO public		500 000 €

Cf. annexe VII : maquette financière détaillée LEADER TAM

5. Questions évaluatives, indicateurs de performance

Eléments donnés à titre indicatif. Questions évaluatives et indicateurs finaux (nature, cibles, sources de vérification) feront l'objet d'une réflexion concertée avec les instances de gouvernance du GAL au démarrage de la programmation.

Tourisme

Dans quelles mesures le programme a contribué à l'élargissement des saisons touristiques ? Quels sont les impacts induits ? (notamment environnementaux ?) En quoi les activités sont-elles plus diversifiées qu'en début de programmation ? En quoi le public est plus diversifié ? Comment la mixité sociale a-t-elle évolué ? Comment le parcours visiteurs a-t-il été facilité ?

Economie/ emploi

Dans quelles mesures le programme a contribué à revaloriser les métiers en tension et à faciliter l'accès aux formations et à l'emploi?

Centres-bourgs

Dans quelles mesures le programme a permis de moderniser et de dynamiser les centres bourgs ? Quelles démarches participatives ont-été mises en place ? auprès de quelles instances de concertation ?

Tourisme

Indicateurs de réalisation

- Nombre et fréquence de campagnes de promotion touristique ciblées pour les jeunes et/ ou populations de proximité
- Nombre de : bagageries, campagne d'information, navettes de transfert, etc.
- Nombre d'actions incluant les structures de tourisme social
- Nombre de partenaires locaux mis en réseau sur les offres

Indicateurs de résultat

- Taux de remplissage en intersaison
- Typologie de la clientèle

Emploi – Activités économiques

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'actions visant les entreprises de moins de 3 ans
- Nombre de formations soutenues, actions d'accompagnement à l'emploi

Indicateurs de résultat

- Nombre d'emplois créés
- Nombre de création-reprises d'entreprises

Centres-bourgs

Indicateurs de réalisation

- Nombre et nature des actions qui ont contribué à la rénovation et à l'aménagement du tissu urbain
- Nombre de commerces créés et ou accompagnés

Indicateurs de résultat

- Evolution du taux de vacance commerciale

FICHE ACTION n°2 ~ Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire

1. Description générale de la logique d'intervention

Principes introductifs	*Cf. Fiche n°00*	
a. Contexte	Malgré un cadre de vie attractif (paysages, montagne et activités de pleine nature, faible densité de population, proximité de la nature, vie de villages), les dynamiques démographiques (perte et vieillissement de la population) témoignent de freins au maintien et à l'installation d'habitants - en particulier des actifs, jeunes et familles. Avec 4,3 fois plus de lits touristiques que de lits permanents, loger les foyers permanents et saisonniers les plus modestes constitue un défi d'envergure. D'autre part, les offres de services (culture, mobilité, garde d'enfants, etc.) restent davantage pensées pour le tourisme en station (été et hiver) au détriment du reste du territoire et de la population permanente vivant à l'année. L'enjeu consiste à lever ces freins tout en accompagnant le bien vieillir. Dans les secteurs où l'évolution de la population est positive (généralement les entrées de vallées), l'enjeu est surtout de conforter la dynamique de vitalité et d'attractivité pour que les centralités conservent leurs fonctions (de logements, équipements, emplois, commerces et services à la personne).	
b. Objectifs	**Objectifs Stratégiques**	**Objectifs Opérationnels**
	• Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire Tarentaise ~ Arlysère ~ Maurienne pour attirer et maintenir les populations actives. • Accroître la vitalité du territoire pour le vivre et l'habiter à l'année.	• Améliorer l'accès au logement. • Renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social. • Encourager les activités liées à la culture et au patrimoine .
c. Effets attendus	*" Nous aurons réussi si... "* • Des actifs et/ou familles s'installent sur des communes qui affichent une perte de population (2013-2018) et un indice de vieillissement supérieur à 100. • Des solutions de logements décents et accessibles sont proposées ainsi que des modes de gardes d'enfants appropriés aux " horaires décalés " des actifs. • Les communes TAM " vivent " à l'année, ne deviennent pas des villages dortoirs et proposent une offre de services au plus près des habitants	
d. Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE)	*Cf. Fiche n°00*	
e. Plus-value LEADER	*Cf. Fiche n°00*	

2. Description des actions soutenues

a. Description du type d'opération

SOUS ACTION 2.1. DES MODES D'HABITATS ACCESSIBLES À TOUS

• Animation, formation, expertise, communication, investissement matériel, travaux pour soutenir et expérimenter sur le logement (habitat, espace d'accueil) afin de garantir un logement décent et accessible financièrement pour tous.

Ex : " 1 toit 2 générations ", habitats coopératifs propriété/location, bâtiment multifonctions sur l'année, logements passerelle, habitat inclusif, aires aménagées pour les " habitats nomades " (camions, petite maison remorquable, etc.), logements locatifs communaux, habitat partagé, logements saisonniers, formation des élus pour l'élaboration de nouvelles règles d'urbanisme (PLU/SCoT) intégrant le parcours résidentiel, animation de structures collectives point d'accueil de l'habitat temporaire.

SOUS ACTION 2.2. UNE OFFRE DE SERVICES ALLIANT PROXIMITÉ ET LIEN SOCIAL

• Animation, expertise, travaux et investissements matériels, communication pour la mise en place et/ou le renforcement des structures et modes de gardes d'enfants.

Ex : formation baby-sitting, micro-crèches, relais parents enfants, événements et rencontres familles et parentalité, maison d'assistantes maternelles

a. Description du type d'opération	• Animation, expertise, travaux et investissements matériels, communication pour la création, le renforcement et/ou la mise en réseau d'espaces liés à l'animation de la vie sociale et au " mieux-vivre ensemble ", au partage de savoir-faire et de compétences. *Ex : café et bars associatifs, jardins partagés, ateliers de bricolage et réparation, ateliers numériques, miellerie/ conserverie collective, ateliers alimentation, animations cuisine – avec animateurs* • Animation, expertise, investissements matériels, communication pour la mise en place ou le renforcement de services itinérants. *Ex : espace numérique, prévention addiction – santé, télémédecine, accès aux droits, sécurité routière, portage de repas, soins d'aide à la personne à domicile, commerce ambulant.* • Etudes, conseil et expertise, investissements matériels visant à créer des Maisons de Santé labellisées par l'Agence Régionale de Santé. • Etudes, animation, actions de communication, investissements matériels et travaux visant l'assistance aux aidants, l'accompagnement des personnes pour le maintien à domicile et le développement des services sanitaires et sociaux. *Ex : lieux et ateliers d'échanges, mise en place d'une coordination locale permettant d'organiser des temps de répits pour les aidants au domicile des patients ; formation papy-sitting ; guide des ressources locales de santé.* **SOUS ACTION 2.3. UNE CULTURE ET UN PATRIMOINE VIVANT À L'ANNÉE POUR TOUS** • Etudes, animation, actions de création, de diffusion culturelle et artistique, d'éducation artistique et culturelle et de communication, investissements matériels et immatériels visant au développement d'une offre culturelle et patrimoniale. *Ex : festivals, expositions permanentes ou décentralisées, spectacles vivants, accueil de résidences d'artistes et de spectacles sur des sites classiques et " insolites ", ateliers artistiques, itinéraires à valeur patrimoniale (bâti, technique de rénovation, savoir-faire, architecture, culinaire, paysage…); accueil d'œuvres d'arts; micro-folies ; street art ; renforcement de la programmation décentralisée (médiathèques et réseaux de lecture publique, écoles de musique et de danse, théâtre); ateliers lecture; outils numérique de communication partagé à l'échelle TAM, coordination et mise en réseaux d'acteurs culturels; atelier/conférence/animation autour du Baroque.*
b. Bénéficiaires	*Cf. Fiche n°00*
c. Coûts éligibles	*Cf. Fiche n°00*
d. Conditions d'éligibilité	*Néant*
e. Type de soutien	*Cf. Fiche n°00*
f. Montant et taux d'aide applicables	*Cf. Fiche n°00*
g. Lignes de partage	Un projet éligible aux autres dispositifs européens (FEDER, FSE, autres lignes classiques FEADER) ne pourra pas être soutenu au titre de LEADER en 1ère instance. Ces dispositifs permettent de financer des projets d'envergure avec un montant total de dépenses élevé ; l'objectif est de conserver l'enveloppe LEADER pour de plus petits projets. Toutefois, s'il n'a pas pu prétendre à une aide (appels à projets définitivement clos ou enveloppe entièrement consommée, dossier rejeté, …), il pourra solliciter une aide LEADER en 2ème instance. **FEDER/FSE** **Lignes classiques – AG Région AURA** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre de :** **L'OS 1 " Santé et tourisme "** ▫ **FA 4.4.5.1** : " Améliorer l'accessibilité des soins en AURA " **L'OS 5 " Approche territoriale "** ▫ **FA 5.5.2.1 :** " Accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes " (revitalisation centre-bourgs, valorisation du patrimoine, financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs , …)

g. Lignes de partage	**L'OS 9 " Formation, emploi, création, orientation, santé "** ▫ **FA 9.4.11.1** " Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social " ▫ **FA 9.4.11.2** " Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé " ▫ **FA 9.4.11.3** " Accompagner et développer les structures de santé pour améliorer l'accès aux soins " **Lignes « Massif Alpin » - AG Région Sud** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre des :** ▫ 8 Espaces Valléens du périmètre TAM : Bauges, Arlysère, Tarentaise, Col de la Madeleine, Belledonne, Pays des Aiguilles d'Arves, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne Vanoise (opérations en lien avec le patrimoine et la culture). LEADER pourra apporter un cofinancement aux aides Région et Etat apportées dans le cadre de ces Espaces Valléens, quand le FEDER n'interviendra pas. **FEADER** : *Néant*
h. Règles en matière d'aide d'Etat	*Cf. Fiche n°00*

3. Principes applicables à l'établissement de critères de sélection

PRINCIPES SPÉCIFIQUES À LA FICHE ACTION

Le projet permet-il de répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Amélioration de l'accès au logement ?
- Offre de services renforcée et diversifiée ?
- Activités culturelles et patrimoniales soutenues, encouragées ?

4. Informations spécifiques sur la fiche-action

a. Définitions transversales	*Néant*		
b. Modalités de réception des candidatures	*Cf. Fiche n°00*		
b. Cofinancement publics nationaux mobilisables ou pressentis	**Cofinanceur public national**	**Dispositif** (s'il est identifié)	**Montant mobilisable**
	Etat	DETR/ DSIL/ FNADT	200 000 €
	ARS	Maisons de santé	100 000 €
	Région	Contrat Ville-Région/ Bonus Ruralité/ FIACRE/ Nouveau dispositif " culture et patrimoine "	220 000 €
	Département	Soutien aux commerces et artisans (// convention Région)	1 400 000 €
	Autofinancement MO public	Contrats Départementaux Tarentaise, Arlysère, Maurienne/ Crédits spécifiques Europe/ Lignes directes services affaires culturelles/ Lignes directes service Patrimoine	500 000 €

Cf. annexe VII : maquette financière détaillée LEADER TAM

5. Questions évaluatives, indicateurs de performance

Eléments donnés à titre indicatif. Questions évaluatives et indicateurs finaux (nature, cibles, sources de vérification) feront l'objet d'une réflexion concertée avec les instances de gouvernance du GAL au démarrage de la programmation

- En quoi les opérations soutenues ont effectivement permis de renforcer l'attractivité et la vitalité sociale du territoire?
- Dans quelles mesures les difficultés de recrutement sur les métiers en tension se sont-elles amoindries du fait du renforcement de l'attractivité du territoire (logement, garde enfants, culture) ?
- Quelles sont les retombées (positives et négatives) des actions soutenues dans cette FA sur le territoire et au-delà du territoire?

Indicateurs de réalisation

- Nombre de logements créés ou réhabilités via une opération soutenue par LEADER.
- Nombre de services mis en place ou soutenus avec l'aide de LEADER.

Indicateurs de résultat

- Nombre de personnes/Part de la population TAM couverte par des opérations LEADER relevant de la culture et du patrimoine.
- Aucune fermeture d'école élémentaire due à une baisse d'effectifs.
- Taux de satisfaction des usagers sur les nouveaux services de proximité mis en place dans le cadre de LEADER.
- Part des communes de TAM qui possède au moins un café et/ou un lieu qui concourt à la cohésion sociale ouvert à l'année.
- Nombre de nouveaux arrivants actifs et jeunes de moins de 20 ans ou nombre de départs évités grâce à des opérations " logements " financés avec LEADER

FICHE ACTION n°3 ~ Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature

1. Description générale de la logique d'intervention

Principes introductifs	*Cf. Fiche n°00*	
a. Contexte	Les territoires alpins du périmètre TAM sont situés en première ligne face aux changements climatiques. Leurs vulnérabilités se situent dans l'évolution des ressources naturelles (eau/neige/glacier, alpage/herbe-foin, forêt/bois, …) qui sont le socle des activités économiques majeures du territoire. En parallèle, l'activité touristique génère de forts enjeux environnementaux liés notamment à la consommation massive de foncier, d'énergie pour le résidentiel et le tertiaire et aux émissions de gaz à effet de serre produits par les déplacements (personnes et marchandises). Les flux quotidiens domicile-travail avec 76% des déplacements effectués en voiture contribuent également à ces émissions.	
b. Objectifs	**Objectifs Stratégiques**	**Objectifs Opérationnels**
	• Rendre le territoire plus résilient face aux mutations écologiques, économiques, sociétales. • Renforcer la synergie entre les territoires ruraux et urbains.	• Développer une mobilité des personnes et des marchandises décarbonée et des alternatives à l'autosolisme. • Accroître la capacité d'actions de l'ensemble des acteurs sur les enjeux énergie, climat, qualité de l'air, sobriété et énergies renouvelables. • Faire mieux connaître la biodiversité, les ressources et milieux naturels pour mieux les valoriser et concilier les usages.
c. Effets attendus	• Nous déployons plusieurs alternatives de mobilités autre que « l'autosolisme » et que celles-ci perdurent dans le temps • Nous permettons l'accompagnement de plus d'une centaine de ménages / an sur la rénovation énergétique performante • Nous favorisons des outils de médiation, de sensibilisation pour préserver les ressources et valoriser les milieux naturels.	*" Nous aurons réussi si... "*
d. Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE)	*Cf. Fiche n°00*	
e. Plus-value LEADER	*Cf. Fiche n°00*	

2. Description des actions soutenues

a. Description du type d'opération

SOUS ACTION 3.1. DES MOBILITÉS DURABLES

- Animation, expertise, enquête, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels pour la mise en place de modes de transport moins émissifs de gaz à effet de serre pour le transport de personnes et/ou de marchandises.

  Ex : expérimentation de navettes, lignes de transport en commun saisonnières ou annuelles, autopartage, tram-train, transport à la demande, covoiturage solidaire, pistes ou bandes cyclables, itinéraires VAE/VTT VAE, vélo station, VLS (vélo en libre-service), stationnement vélo sécurisé, schéma de développement des mobilités douces (cheminement piéton, vélo, poussettes…), outil numérique " MaaS ", évènements " mobilité ".

SOUS ACTION 3.2. DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES CLIMATIQUES ET DE QUALITÉ DE L'AIR MIEUX APPRÉHENDÉS PAR TOUS

- Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels et travaux pour répondre aux enjeux de la rénovation énergétique (du bâti public et privé, de l'habitat et/ou du tertiaire.

  Ex : plateforme de conseil pour la rénovation du logement privé proposés à tous (résidences principales et secondaires, maisons individuelles et copropriétés), plateforme de lutte contre la précarité énergétique pour conseiller les ménages et installer des petits équipements économes, conseils sur les économies d'énergie, lien vers des dispositifs d'aide…), conseils auprès des entreprises pour la rénovation de leurs locaux.

a. Description du type d'opération	*Travaux de rénovation sous certaines conditions explicitées dans le cadre des futurs appels à projet ou candidature du GAL.* • Animation, expertise, accompagnement technique pour déployer des actions de sensibilisation " tout public " (ex : habitants, entreprises et employés, touristes, copropriétés, élus et agents des collectivités, enfants) sur les thématiques du changement climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air. *Ex : sensibilisation à la sobriété énergétique, consommations responsables (valoriser le local), énergies renouvelables, accompagnement de collectif citoyen de production d'énergie renouvelable* • Animation et accompagnement technique des entreprises du bâtiment pour une montée en compétence sur la question de la rénovation énergétique performante et le recours aux énergies renouvelables. *Ex : journées de formation, " chantiers-écoles"* **SOUS ACTION 3.3. DES RESSOURCES, DES MILIEUX NATURELS ET UNE BIODIVERSITÉ, MIEUX CONNUS, VALORISÉS ET À L'USAGE CONCILIÉ** • Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, travaux pour préserver, valoriser la biodiversité et prévenir des conflits d'usages dans les milieux naturels. *Ex : animations pédagogiques, sorties naturalistes pour tous, brigade verte sur les sites à forte fréquentation touristique, panneaux de sensibilisation, équipements permettant d'assurer les continuités écologiques (écuroduc, crapauduc, …), concours " prairies fleuries ", restauration de milieu, forêt pédagogique, journée citoyenne participative " pour la nature ".* • Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels pour améliorer la connaissance et la conciliation des usages des ressources naturelles, et dans certains cas l'économie de la ressource. *Ex : observatoire de la ressource en eau et " schémas de conciliation " auprès des usagers de l'eau (EDF, domaines skiable, agriculteurs, professionnels " eaux-vives ", collectivités, …), diagnostic, schéma directeur sur zone tendue en eau potable, formation auprès des collectivités, des entreprises, du grand public, recherche de fuite sur les réseaux d'eau, équipements hydro- économes, toilettes sèches, schéma de desserte et d'approvisionnement en bois (construction, énergie), suivi de l'état de la ressource bois, élimination des plantes exotiques invasives, remise en service d'anciens canaux d'irrigation.* • Animation, expertise, accompagnement technique, actions de communication, investissements matériels, travaux permettant de valoriser les paysages et de sauvegarder le patrimoine naturel. *Ex : restauration des vergers haute-tige, vignes, races animales locales.*
b. Bénéficiaires	*Cf. Fiche n°00*
c. Coûts éligibles	*Cf. Fiche n°00*
d. Conditions d'éligibilité	*Néant*
e. Type de soutien	*Cf. Fiche n°00*
f. Montant et taux d'aide applicables	*Cf. Fiche n°00*
g. Lignes de partage	Un projet éligible aux autres dispositifs européens (FEDER, FSE, autres lignes classiques FEADER) ne pourra pas être soutenu au titre de LEADER en 1ère instance. Ces dispositifs permettent de financer des projets d'envergure avec un montant total de dépenses élevé ; l'objectif est de conserver l'enveloppe LEADER pour de plus petits projets. Toutefois, s'il n'a pas pu prétendre à une aide (appels à projets définitivement clos ou enveloppe entièrement consommée, dossier rejeté, …), il pourra solliciter une aide LEADER en deuxième instance. **FEDER/FSE** **Lignes classiques – AG Région AURA** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre de :** **L'OS 1 " Recherche, innovation numérique, compétitivité et réindustrialisation "** ▫ **FA 1.1.2.2** " Développer les services numériques permettant d'améliorer la relation entre administrations pub. et usagers – volet mobilité "

g. Lignes de partage	**L'OS 2 " Transition énergétique et environnement "** ▫ **FA 2.2.1.1** " Soutenir la rénovation énergétique des logements " ▫ **FA 2.2.1.2** " Soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments " ▫ **FA 2.2.2.1** " Développer les énergies renouvelables " ▫ **FA 2.2.2.2** " Appuyer les projets expérimentaux dans le domaine énergétique " ▫ **FA 2.2.4.1** " Solutions fondées sur la nature " ▫ **FA 2.2.7.1** " Biodiversité " ▫ **FA 2.2.7.2** " Recyclage du foncier/friches " **L'OS 6 " Mobilité urbaine "** ▫ **FA 6.2.8.1** " Développer le report modal des voyageurs et des marchandises y compris en développant et promouvant la mobilité durable et intermodale " **Lignes « Massif Alpin » - AG Région Sud** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre des :** ▫ 8 Espaces Valléens du périmètre TAM : Bauges, Arlysère, Tarentaise, Col de la Madeleine, Belledonne, Pays des Aiguilles d'Arves, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne Vanoise (opérations en lien avec la thématique transition énergétique et écologique). LEADER pourra apporter un cofinancement aux aides Région et Etat apportées dans le cadre de ces Espaces Valléens, quand le FEDER n'interviendra pas. **FEADER** **Analyse de l'éligibilité des dossiers au titre des :** ▫ **De la T01** " Stratégie Locale de Développement (agri-forêt) // ressource bois"
h. Règles en matière d'aide d'Etat	*Cf. Fiche n°00*

3. Principes applicables à l'établissement de critères de sélection

PRINCIPES SPÉCIFIQUES À LA FICHE ACTION

Le projet permet-il de répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Ecomobilité ?
- Sensibilisation du grand public pour passer à l'action ?
- Réalisation d'économie d'énergie ?
- Développement des énergies renouvelables ?
- Economie des ressources naturelles, notamment de l'eau ?
- Préservation de la biodiversité, des milieux naturels ?
- Prévention ou réduction des conflits d'usages des milieux et ressources naturelles ?

4. Informations spécifiques sur la fiche-action

a. Définitions transversales	*Néant*		
b. Modalités de réception des candidatures	*Cf. Fiche n°00*		
b. Cofinancement publics nationaux mobilisables ou pressentis	**Cofinanceur public national**	**Dispositif** (s'il est identifié)	**Montant mobilisable**
	Etat	Fonds Vert	100 000 €
	Région	Contrat d'Aménagement des mobilités vertes	100 000€
	Département	Contrats Départementaux Tarentaise, Arlysère, Maurienne/ Crédits spécifiques Europe/ Plan Vélo/ AAP " Espaces naturels " et " Eau "	1 475 000 €
	Autofinancement MO public	Contrats Départementaux Tarentaise, Arlysère, Maurienne/ Crédits spécifiques Europe/ Lignes directes services affaires culturelles/ Lignes directes service Patrimoine	500 000 €

Cf. annexe VII : maquette financière détaillée LEADER TAM

5. Questions évaluatives, indicateurs de performance

Eléments donnés à titre indicatif. Questions évaluatives et indicateurs finaux (nature, cibles, sources de vérification) feront l'objet d'une réflexion concertée avec les instances de gouvernance du GAL au démarrage de la programmation.

- Dans quelle mesure le programme LEADER a-t-il permis aux porteurs de projets publics et privés de mettre en place des actions de transition énergétique et écologique qui n'auraient pas vu le jour sans ce dispositif ?

Mobilité

Indicateurs de réalisation

- Nombre et nature d'alternatives écomobiles mises en place.

Indicateurs de résultat

- Nombre d'utilisateurs, taux de remplissage.

Energie

Indicateurs de réalisation

- Nombre et profil des acteurs du territoire ayant suivi des formations, des actions de sensibilisation, des défis " énergie-climat "

Indicateurs de résultat

- Augmentation des connaissances et implication effective sur ce thème.
- Baisse de consommation d'énergie.

Ressources, biodiversité

Indicateurs de réalisation

- Nombre et nature des actions de sensibilisation « biodiversité » à destination de la profession agricole, du grand public, des scolaires.
- Nombre et nature de chantiers pilotes menés contre les espèces exotiques envahissantes.

Indicateurs de résultat

- Efficacité des procédés, superficie des milieux restaurés

FICHE ACTION n°04 ~ Coopération extra-TAM

1. Description générale de la logique d'intervention

Principes introductifs	*Cf. Fiche n°00*
a. Contexte	En matière de coopération internationale, le territoire TAM a principalement de l'expérience en jumelages (avec des villes européennes) et en programmations transfrontalières avec l'Italie via les dispositifs ALCOTRA – Interreg ou PiTER +. Quant à la coopération interterritoriale, elle se déroule plus, de façon naturelle, avec les territoires limitrophes (PNR Massif de Bauges, Cœur de Savoie, Pays du Mont-Blanc, Grand Annecy). La programmation LEADER précédente a été l'occasion d'initier une coopération entre les GAL Tarentaise et Marennes d'Oléron sur la thématique partagée des travailleurs saisonniers. La coopération LEADER 23-27 sera un levier pour tester et innover sur le territoire TAM : échanger avec d'autres territoires, et de développer des actions conjointes sur une des thématiques retenues dans la stratégie locale de développement du GAL TAM. L'objectif sera de tendre à des coopérations pérennes. Etant donné que tous les GAL AURA travaillent sur les mêmes thématiques, le contexte est propice à développer des coopérations de proximité. Néanmoins, si la coopération s'oriente sur du transnational, TAM saura mobiliser l'unité " Europe " du Service des Affaires Agricoles et Européennes du Département de le Savoie, afin de développer un projet de coopération dans les meilleures conditions.
b. Objectifs	**Objectifs Stratégiques** • Accéder à des ressources et des expertises complémentaires, au-delà du périmètre TAM, pour nourrir la mise en œuvre des SLD. • Accroître le caractère innovant des actions menées par le GAL et expérimenter de nouvelles actions. • Favoriser l'émergence et d'améliorer la conduite de certains projets. **Objectifs Opérationnels** • Accentuer la mise en réseau avec des acteurs hors TAM. • Élaborer et mettre en œuvre à minima un projet conjoint avec un autre territoire français, européen ou pays tiers partageant un ou plusieurs enjeux territoriaux. • S'inspirer des mécanismes de gouvernance d'autres territoires LEADER pour tester et ajuster la gouvernance du nouveau périmètre TAM
c. Effets attendus	*" Nous aurons réussi si... "* • Nous développons a minima une action commune avec un territoire partageant des enjeux communs au nôtre • Nous échangeons avec d'autres territoires nos expériences dans une perspective de mise en œuvre d'actions communes, • Nous développons des partenariats durables avec d'autres territoires français et/ou européens
d. Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE)	*Cf. Fiche n°00*
e. Plus-value LEADER	*Cf. Fiche n°00*

2. Description des actions soutenues

a. Description du type d'opération	**SOUS ACTION 4.1. SOUTIEN TECHNIQUE PRÉPARATOIRE** • Actions d'animation, déplacements et rencontres préliminaires à la formulation de l'activité de coopération (ex. : état des lieux, recherche et rencontre de partenaires, participation à des séminaires, accueil de délégations, supports d'animation) • Etudes préalables, et actions de conseil et d'expertise, permettant de vérifier la pertinence de l'activité de coopération envisagée avec la SLD des territoires partenaires, la faisabilité du partenariat et de l'activité. • Production d'un livrable " bilan de l'action de préparation ". • Prestations de traductions ou d'interprétariat (écrit ou oral).

a. Description du type d'opération	**SOUS ACTION 4.2. MISE EN ŒUVRE DU/DES PROJETS DE COOPÉRATION** Sur la base d'un accord de partenariat établi entre les GAL (ou assimilés) : • Etudes, actions de conseil et d'expertise liées aux activités de coopération, • Action de formation et de développement de compétences, • Opérations de communication et de promotion de l'activité de coopération, • Déplacements et manifestations liés à l'action de coopération, • Actions d'animation directement liées aux activités de coopération, • Equipements liés aux activités de coopération • Prestations de traductions ou d'interprétariat (écrit ou oral)
b. Bénéficiaires	*Cf. Fiche n°00*
c. Coûts éligibles	*Cf. Fiche n°00*
d. Conditions d'éligibilité *(source : guide de rédaction AURA FA)*	**SOUS-ACTION 4.1 - SOUTIEN TECHNIQUE PRÉPARATOIRE** Une action de préparation d'activité de coopération n'est éligible que s'il est démontré qu'un projet de coopération répondant à la stratégie locale de développement du GAL est envisagé. La demande d'aide LEADER devra donc au moins comporter la description : • Du ou des thèmes de coopération pressentis, • Des objectifs et des partenaires envisagés pour le projet, ainsi que du type d'activités concrètes envisagées. **SOUS-ACTION 4.2 : PROJETS DE COOPÉRATION** Une action de mise en œuvre d'activités de coopération LEADER commune : • Doit se matérialiser par un ou plusieurs livrables clairement identifiés. *Exemple : publication commune, séminaire de formation, échange de personnel, développement de méthode de travail commune, adaptés à la nature de la coopération et aux actions communes mises en œuvre par les partenaires. Ces livrables seront mentionnés dans la demande d'aide FEADER et dans l'accord de partenariat .* • N'est éligible que si l'activité de coopération fait avant toute demande de paiement l'objet d'un accord de coopération signé par l'ensemble des partenaires impliqués, *a minima* par le GAL et la structure mettant en œuvre une stratégie de développement local sur chacun des territoires partenaires, ainsi que par le bénéficiaire de la subvention LEADER attribuée à travers cette fiche-action. Cet accord de coopération devra au minimum comporter les éléments suivants : • Identification des partenaires signataires, en particulier du GAL chef de file du projet, • Description de l'activité de coopération mise en œuvre et de ses objectifs, mentionnant les livrables prévus, • Description des bénéfices attendus de l'activité de coopération sur chacun des territoires partenaires, • Budget prévisionnel et répartition des dépenses entre partenaires, • Calendrier prévisionnel de réalisation, • Clause encadrant l'intégration et la défection de partenaires.
e. Type de soutien	*Cf. Fiche n°00*
f. Montant et taux d'aide applicables	*Cf. Fiche n°00*
g. Lignes de partage	Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable. Les salariés bénéficiant d'une aide pour l'animation LEADER par le biais de cette présente fiche action ne bénéficient pas d'autres soutiens au travers des fonds FEDER/FSE et Espace Valléen. Ligne de partage avec la fiche action n°5 : les dépenses de personnels concernant la coordination et l'animation des actions de coopération portées par la structure juridique porteuse du GAL et ses partenaires sont prises en compte dans la FA5.

h. Règles en matière d'aide d'Etat	*Cf. Fiche n°00*

3. Principes applicables à l'établissement de critères de sélection

PRINCIPES SPÉCIFIQUES À LA FICHE ACTION

Le projet permet-il de répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Mise en réseau avec un territoire partageant un ou des enjeux communs de territoire?
- Inspiration, expérimentation d'actions communes?
- Elaboration d'un projet conjoint ?
- Accès à de nouvelles ressources, des retours d'expérience ?

4. Informations spécifiques sur la fiche-action

a. Définitions transversales	*Néant*		
b. Modalités de réception des candidatures	*Cf. Fiche n°00*		
b. Cofinancement publics nationaux mobilisables ou pressentis	**Cofinanceur public national**	**Dispositif** (s'il est identifié)	**Montant mobilisable**
	Département	Crédits spécifiques Europe	50 000 €
	Autofinancement MO public		100 000 €

5. Questions évaluatives, indicateurs de performance

Eléments donnés à titre indicatif. Questions évaluatives et indicateurs finaux (nature, cibles, sources de vérification) feront l'objet d'une réflexion concertée avec les instances de gouvernance du GAL au démarrage de la programmation.

- Dans quelle mesure les actions soutenues via la coopération permettent-elles d'apporter une réponse aux enjeux des territoires partenaires ?
- Quelle a été la plus-value des actions de coopération ? Quelles perspectives sur la durée ?
- Quelles ont été les difficultés dans les phases de soutien préparatoire et de mise en œuvre ? Comment furent-elles surmontées ? Quels sont les enseignements ?

FICHE ACTION n°05 ~ Animation et gestion du programme LEADER

1. Description générale de la logique d'intervention

Principes introductifs	*Cf. Fiche n°00*	
a. Contexte	Un GAL de dimension TAM implique de s'extraire des limites administratives des EPCI et SCoT, une couverture géographique vaste avec une mobilité contrainte par nature, une multiplication d'acteurs et de projets potentiellement éligibles, un volume important de porteurs de projets à accompagner tout au long du cycle de projet. La mise en œuvre de la stratégie locale de développement à l'échelle de ce périmètre élargi suppose donc des moyens humains dédiés et des techniques d'animation spécifiques pour assurer une gouvernance et une communication fluides. Une organisation en termes de " ressources humaines " a été actée et fera l'objet d'un conventionnement entre l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, chef de file pour la programmation LEADER 23-27, et ses partenaires, la Communauté d'Agglomération Arlysère et le Syndicat du Pays de Maurienne. *(cf. 5.1 et pièce complémentaire)*	
b. Objectifs	**Objectifs Stratégiques**	**Objectifs Opérationnels**
	• Créer les conditions et les moyens nécessaires pour assurer l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie locale de développement à l'échelle du territoire Tarentaise Arlysère Maurienne	• Développer et animer des instances de gouvernance du GAL et de concertation à l'échelle TAM en prenant en compte les changements induits par un GAL à ce nouveau périmètre. • Offrir un accompagnement de proximité aux porteurs de projets. • Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions LEADER. • Communiquer sur la programmation pour mobilier les porteurs de projets potentiels, valoriser les opérations auprès de l'ensemble des acteurs et témoigner de l'action concrète de l'Union européenne sur le territoire.
c. Effets attendus	*" Nous aurons réussi si... "* • Le programme permet la réalisation concrète de projets répondant à la stratégie retenue par le GAL pour le périmètre TAM. • Le programme est déployé en privilégiant la concertation et l'association des parties prenantes – y compris la jeunesse. • Le GAL s'empare de la question d'évaluation du programme, la traite de façon régulière et l'utilise pour réorienter sa stratégie si besoin au cours de la programmation. • Les acteurs locaux, porteurs de projets et habitants connaissent le rôle et l'intervention de l'Union Européenne via LEADER sur leur territoire. • Les actions soutenues sont équilibrées sur le territoire (en termes géographique, diversité des porteurs de projet, types de dépenses). • Le temps de programmation d'un dossier ne dépasse pas 6 mois entre l'audition et son engagement juridique.	
d. Prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE)	*Cf. Fiche n°00*	
e. Plus-value LEADER	*Cf. Fiche n°00*	

2. Description des actions soutenues	
a. Description du type d'opération	Opérations d'animation et de gestion du GAL pour assurer la mise en œuvre de la stratégie locale de développement: • Préparation du conventionnement avec l'Autorité de gestion régionale. • Définition du modèle de gouvernance et évolution au fil de la programmation. • Organisation des différentes instances de gouvernance (comités d'audition, de programmation, des financeurs, de pilotage, etc.) et groupes de travail et rédaction des documents cadres associés (règlement intérieur, listes nominatives, etc.). • Appui à la constitution d'instances de concertation jeunesse. • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication (ex d'actions potentielles: charte graphique ; séminaires de lancement, clôture, mi-parcours ; création et actualisation de pages web, vidéos et interviews de porteurs de projets, articles de presse, autres publications, webinaire, émissions radios, flyers, panneaux d'information, réunions publiques, actions de capitalisation et diffusion de l'information, trombinoscope des acteurs). • Elaboration et mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation : tableaux de bord, référentiel d'évaluation, éventuellement constitution d'un groupe " suivi et évaluation ", réalisation d'évaluations à mi-parcours et finale. • Mise en place des outils de gestion et suivi administratif et financier. • Animation de la stratégie locale de développement LEADER sur le territoire, en vue de faciliter les échanges entre acteurs. • Elaboration et mise en œuvre d'une procédure de soumission de projets, d'audition et sélection transparente et non discriminatoires et des documents cadres associés (grilles de critères de sélection des projets, AAC, AAP). • Accompagnement des porteurs de projets : montage du projet, remplissage des dossiers de demande d'aide et de paiement, orientation vers d'autres dispositifs financiers si nécessaire ; mise en réseaux avec d'autres acteurs ; présentation de l'action aux instances de gouvernance ; mise en œuvre d'approches participatives, intégration de l'innovation ou de l'essaimage dans les actions proposées. • Réception et saisie des demandes d'aides, production des récépissés de dépôt et des accusés-réception de dossier complet, instruction des demandes d'aide et mise en œuvre de l'ensemble des tâches relatives à la gestion des dossiers. • Formation à destination de l'équipe de gestion et d'animation du GAL et des membres du GAL sur des thématiques en lien avec la SLD, saisie des formulaires, techniques d'animation en visio et hybride visio-présentiel, etc. • Acquisition de matériels informatiques pour favoriser des temps en visio avec les porteurs de projets. • Adhésion à des organismes liés à LEADER et à des revues spécialisées en lien avec les thématiques régionales. • Actions favorisant l'interconnaissance des acteurs à l'échelle TAM (éductours, rencontres annuelles, visites de sites). • Animation des volets coopération de la stratégie locale de développement LEADER, suivi et évaluation et communication. • Participation et contributions aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'AGR ou le réseau national.
b. Bénéficiaires	*Cf. Fiche n°00*
c. Coûts éligibles	*Cf. Fiche n°00*
d. Conditions d'éligibilité	*Néant*
e. Type de soutien	*Cf. Fiche n°00*
f. Montant et taux d'aide applicables	*Cf. Fiche n°00*

g. Lignes de partage	Les salariés bénéficiant d'une aide pour l'animation LEADER par le biais de cette présente fiche action ne bénéficient pas d'autres soutiens au travers des fonds FEDER/FSE, FEDER-Espace Valléen et FEADER. Ligne de partage avec la fiche action n°4 : les dépenses de personnels concernant la coordination et l'animation des actions de coopération portées par la structure juridique porteuse du GAL et ses partenaires sont prises en compte dans la présente fiche action (FA5).
h. Règles en matière d'aide d'Etat	*Sans objet*

3. Principes applicables à l'établissement de critères de sélection

Néant – programmation directe

4. Informations spécifiques sur la fiche-action

a. Définitions transversales	*Néant*		
b. Modalités de réception des candidatures	*Cf. Fiche n°00*		
b. Cofinancement publics nationaux mobilisables ou pressentis	**Cofinanceur public national**	**Dispositif** (s'il est identifié)	**Montant mobilisable**
	Autofinancement MO public (APTV/CA Arlysère/SPM)		320 000 €

5. Questions évaluatives, indicateurs de performance

Eléments donnés à titre indicatif. Questions évaluatives et indicateurs finaux (nature, cibles, sources de vérification) feront l'objet d'une réflexion concertée avec les instances de gouvernance du GAL au démarrage de la programmation

- Dans quelles mesures l'animation et la gouvernance mises en œuvre ont permis de réaliser le programme du GAL TAM conforme à la candidature ?
- Quel a été l'impact de l'élargissement du périmètre LEADER sur l'accompagnement des porteurs de projets ? et sur la qualité et la fluidité de la mise en œuvre du dispositif ?
- Dans le cas où des actions soutenues n'arrivent pas à terme : quelles sont les raisons ?
- Quel est le degré de satisfaction des candidats et/ou porteurs de projets au regard du processus global ? des membres du CoProg et comités d'audition ?
- Quelles ont été les retombées de la stratégie de communication ?

Indicateurs de performance

- Ration coût-projet/nb de personnes touchées par l'action
- Nombre de fois où le CoProg a dû être ajourné faute d'atteinte du quorum
- Pourcentage des actions soutenues arrivant à terme
- Temps écoulé entre les différentes phases de la vie du dossier, du 1er contact avec le porteur de projet au versement effectif du solde



© APTV
Sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Vie, Les Belleville



© Arlysère
Spectacle " Mon mot à dire " - Dôme Théâtre



© Maurienne Tourisme
Aménagement vélo - Porte de Maurienne

4. La maquette financière

Synthèse des montants des paiements prévus par fiche action du GAL TAM sur la période 2023-2027

	Contributions publiques envisagées				FEADER	DÉPENSE PUBLIQUE TOTALE	TAUX D'INTERVENTION FEADER
	RÉGION	DÉPARTEMENT	EPCI	AUTRES			
FA1 : Consolidation et diversification des activités économiques	1 400 000 €	1 000 000 €	50 000 €	1 500 000 €	2 160 000 €	6 110 000 €	35,4 %
FA2 : Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire	220 000 €	1 400 000 €	0 €	800 000 €	2 080 000 €	4 500 000 €	46,2 %
FA3 : Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature	100 000 €	1 475 000 €	0 €	600 000 €	2 080 000 €	4 255 000 €	48,9 %
FA4 : Coopération extra TAM	0 €	50 000 €	0 €	100 000 €	400 000 €	550 000 €	72,7 %
FA5 : Animation et gestion du programme LEADER	0 €	0 €	0 €	320 000 €	1 280 000 €	1 600 000 €	80 %
TOTAL	1 720 000 €	3 925 000 €	50 000 €	3 320 000 €	**8 000 000 €**	17 015 000 €	47 %

Une session de travail organisée le 5 décembre 2022 avec les cofinanceurs potentiels (Département de La Savoie, Région AURA, Sous-préfectures d'Albertville et de Saint-Jean de Maurienne) a permis d'affiner la complétude de ce tableau. La part du FEADER indiqué par fiche action est un taux moyen modulable en fonction de la nature du maître d'ouvrage (public/ privé), la nature de l'opération (relevant ou non des régimes d'aides d'Etat) et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein d'une même fiche action.

cf. tableau en annexe VIII : maquette financière détaillée LEADER TAM



© APTV
Maison de la coopération intercommunale



© Arlysère
CA. Arlysère, L'Arpège



© 3CMA
Maison de l'intercommunalité

5 Le pilotage et l'évaluation

5.1 Ingénierie

L'APTV, la CA Arlysère et le SPM disposent d'une équipe d'ingénierie avec une expertise sur la programmation LEADER (ex-GAL Tarentaise Vanoise et GAL Maurienne), ainsi que sur différents champs thématiques présents dans les fiches actions (Transition énergétique et écologique, Social/ services à la personne, Patrimoine et action culturelle…).

Une attention particulière sera accordée au lien qui pourra être fait avec les équipes des EPCI constituantes de TAM, sur des actions de développement en lien avec le programme LEADER, tel que le tourisme ou le développement économique. Il s'agira potentiellement de favoriser des modes transversaux de coopération et éventuellement la mutualisation d'ingénierie si cela s'avère nécessaire.

Enfin, compte tenu de la délégation complète aux territoires de la gestion du programme LEADER, il est nécessaire d'étoffer l'équipe pour s'assurer des conditions optimales pour la bonne réalisation du programme, en termes d'instruction des dossiers notamment.

L'équipe technique LEADER du GAL TAM sera composée prévisionellement comme présenté ci-après.

Cette proposition pourra être réévaluée en cours de programmation pour s'ajuster au plus près des besoins réels.

Cf. projet de « Convention de partenariat fixant les modalités de portage et de mise en œuvre du Groupe d'Action Locale Tarentaise Arlysère Maurienne » en pièce complémentaire.

	EMPLOYEUR	ACCOMPAGNEMENT LOCAL	MISSIONS TRANSVERSALES TAM	NOMBRE TOTAL ETP
1 chef(fe) de projet	APTV	0,4	0,6	1
1 gestionnaire	APTV	/	1	1
1 animateur(trice)	SPM	0,4	0,4	0,8
1 animateur(trice)	ARLYSÈRE	0,4	0,4	0,8
Total animation LEADER TAM		**1,2**	**2,4**	**3,6**

Le/La chef(fe) de projet sera l'un(e) des animateurs(trices) du GAL et l'interlocuteur privilégié(e) de la Région AURA - autorité de gestion, pour tout ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie. Il/elle garantira que le déploiement du dispositif respectera le cadre défini dans la convention Leader.

Salarié de l'APTV – structure cheffe de file du GAL TAM, sa mission sera également de coordonner le programme entre les trois structures partenaires (animateurs, direction, élus référents).

Pour réussir ce programme LEADER sur une aussi vaste échelle territoriale, il est apparu nécessaire que chaque grand " sous-territoire " soit doté d'**animateurs dédiés**, afin de conserver une nécessaire proximité avec les porteurs de projets, et de valoriser également la connaissance des jeux d'acteurs et des dynamiques propres à chaque vallée.

Enfin un(e) **gestionnaire**, dont le recrutement est prévu au 2nd semestre 2023 sera responsable du bon déroulement financier et administratif du programme. Il/Elle sera l'interlocuteur des services instructeurs de la Région, des cofinanceurs ainsi que des porteurs de projets pour le traitement de leurs dossiers.

Le/la gestionnaire réalisera ses missions en lien étroit avec le/la chef(fe) de projet LEADER, ainsi que les animateurs territoriaux, en mode " équipe projet ".

Zoom sur les missions principales

Dites "transaversales":

- Coordination du dispositif (mission unique du/de la chef(fe) de projet)
- Animation des instances :

  - préparation, animation et compte-rendu des comités d'audition territoriaux,

  - préparation, animation et compte-rendu des comités de programmation,

  - préparation, animation des réunions annuelles du GAL.
- Construction et animation d'une stratégie de suivi-évaluation du programme,
- Construction et animation d'un plan de communication,
- Accompagnement, animation d'actions de coopération,
- Participation à des groupes de travail en lien avec les thématiques traités par le programme LEADER (veille, réseau, …) et la programmation LEADER (instances Région/ DAFA, Cap Rural, …).

Dites " locales "

- Accompagnement des porteurs de projets:

  - Validation de l'intégration du projet dans la stratégie du GAL, validation de l'éligibilité du dossier

  - Aide à l'élaboration du dossier de demande d'aide et de paiement : si besoin, assistance pour la rédaction du formulaire en ligne, vérification des pièces (contenu et complétude)

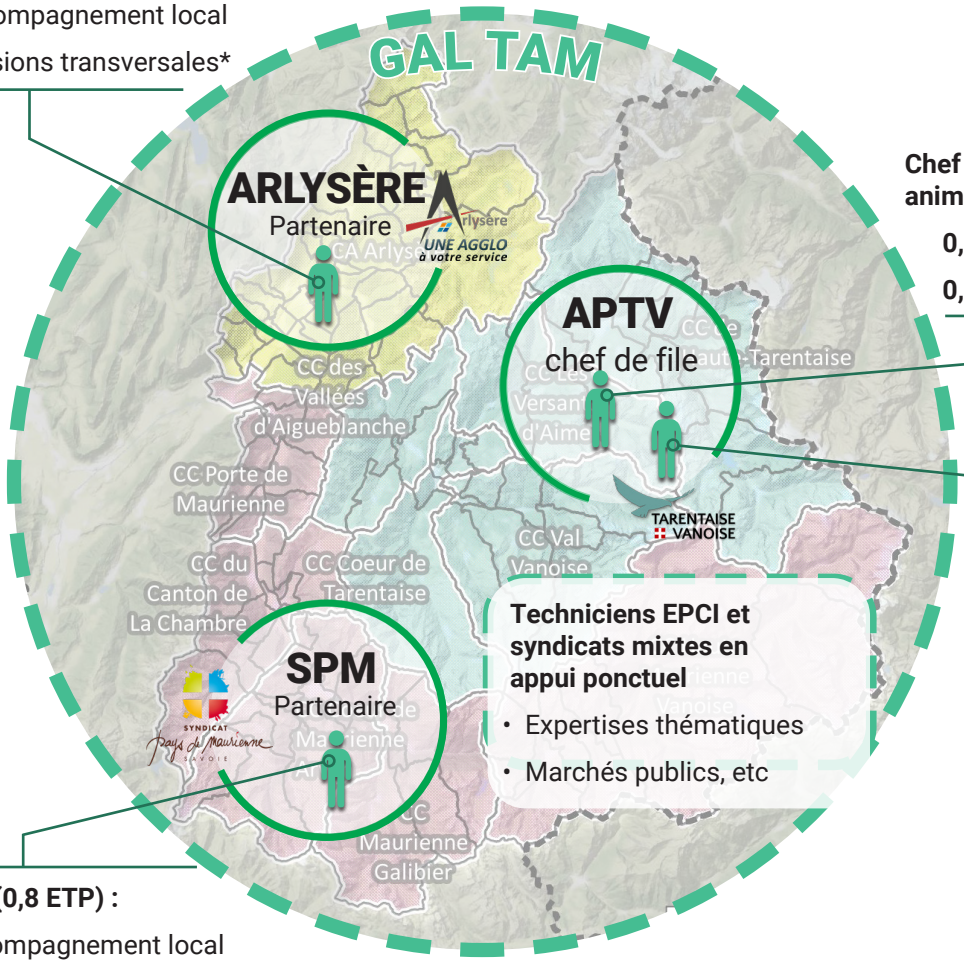
  - Suivi du porteur de projet jusqu'à la finalisation de l'action soutenue
- Appui à l'émergence de projets répondant aux enjeux de la stratégie LEADER

PROJET ORGANISATION RESSOURCES HUMAINES LEADER 2023-2027
À adapter et ajuster progressivement

Animateur (0,8 ETP) :

0,4 Accompagnement local

0,4 Missions transversales*



Chef de projet Coordinateur-animateur (1 ETP) :

0,4 Accompagnement local

0,6 Missions transversales*

Gestionnaire centralisé (1 ETP) :

Tous dossiers TAM

Animateur (0,8 ETP) :

0,4 Accompagnement local

0,4 Missions transversales*

** Transversales mutualisées : coordination, suivi, évaluation, coopération*

5.2 Suivi

La programmation fera l'objet d'un suivi financier et stratégique régulier pour apprécier l'avancement de la programmation et procéder aux réorientations nécessaires le cas échéant.

Afin de favoriser une appropriation du dispositif de suivi, il sera présenté à chaque comité de programmation un état d'avancement. Les tableaux de bords présentés en annexe serviront de support. Il s'agit d'une fusion des outils de suivi utilisés sur la programmation LEADER 14-20 par les GAL Tarentaise Vanoise et Maurienne, et agrémentés de champs complémentaires.

5.3 Evaluation

Afin d'assurer une appropriation du processus par le GAL, les instances de gouvernance seront associées, au démarrage de la programmation, à la définition du référentiel d'évaluation de la programmation LEADER 23-27 (critères, questions évaluatives, calendrier, modalités de mise en œuvre). Ce référentiel sera notamment basé sur le manuel *Lignes directrices - Evaluation de l'approche LEADER / DLAL*, 2017 (et toute mise à jour d'ici le lancement de la programmation)[1].

Au stade de la candidature, les registres d'évaluation envisagés sont les suivants: pertinence, impact, cohérence, viabilité, couverture, efficacité et efficience[2]. Il est prévu une évaluation interne à mi-parcours et une en fin de programmation. Les membres du GAL seront invités à participer activement à ces évaluations.

L'objectif de l'évaluation interne à mi-parcours est d'apprécier l'état d'avancement de la programmation 23-27 par rapport aux objectifs fixés et critères de réussite; et le cas échéant de procéder aux ajustements nécessaires. Tandis que l'évaluation finale permettra de dresser le bilan sur la totalité de la programmation 23-27 et de tirer les enseignements pour de prochaines programmations.

Le référentiel présenté en annexe IX servira également de base à la définition du dispositif d'évaluation spécifique

[1] https://enrd.ec.europa.eu/evaluation/publications/evaluation-leaderclld_fr

[2] Critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement - OCDE (oecd.org); | Cahiers de la SFE | Société Française de l'Évaluation (sfe-asso.fr)

LEADER TAM 23-27. (C'est le référentiel utilisé sur la programmation LEADER 23-27 par le GAL Maurienne).

cf. annexe IX: projet de référentiel d'évaluation

Champs évalués	Thématiques
Mise en oeuvre du programme	• Gouvernance territoriale • Animation/fonctionnement • Communication
Plus-value du programme	• Effet économique et social • Innovation • Réseautage et effet levier
La stratégie locale du développement	• Impact sur la consolidation et la diversification des activités économiques • Impact sur l'attractivité et la vitalité sociale du territoire • Impact sur la préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature

5.4 Communication et diffusion

L'approche communication et diffusion proposée découle des expériences des GAL Maurienne, Tarentaise et Diois sur la programmation 14-22 ainsi que des contributions des participants à la dernière réunion territoriale dans le cadre du processus de concertation. **Les acteurs du territoire ont exprimé de fortes attentes en matière de communication: régulière, compréhensible, reposant sur différents canaux.**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Permettre la mise en œuvre de la stratégie LEADER	• Rendre visible la périmètre d'action TAM • Sensibiliser régulièrement les bénéficiaires potentiels, faciliter leur compréhension en plaçant l'information dans leur logique et " démystifier " la complexité des demandes d'aides LEADER • Accompagner l'action des partenaires auprès des bénéficiaires potentiels pour qu'ils soient des relais de communication • Favoriser les synergies avec les supports et évènements existants pour optimiser et démultiplier la communication auprès du grand public • Faire émerger/repérer/révéler des actions
Témoigner de l'action concrète de l'Union européenne sur le périmètre TAM à travers le programme LEADER	• Valoriser les porteurs de projets, acteurs du développement économique du territoire • Valoriser l'engagement du GAL TAM dans la mise en œuvre d'une politique territoriale européenne • Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur obligation de publicité et les contrôler • Assurer la transparence quant à l'intervention des fonds

La communication autour du programme pourra être réalisée en 4 phases

PHASE PRÉLIMINAIRE:

définition du plan de communication

Des éléments sont formulés à titre indicatif dans la fiche action 5.

Cette phase sera l'occasion de préciser quelles tâches seront réalisées en interne (par l'équipe projet et/ou le soutien du service communication d'Arlysère) et celles qui feront l'objet d'une prestation externalisée.

PHASE 1 :

LANCEMENT – 2023

Il s'agit en premier lieu de communiquer largement auprès des acteurs TAM 23-27 sur la programmation telle que validée par la Région AURA et les modalités de dépôts et sélection de projets.

La mobilisation des partenaires sera essentielle pour qu'ils se fassent le relais du lancement du programme et qu'ils puissent repérer et orienter les porteurs de projets potentiels vers le GAL TAM.

PHASE 2 :

MISE EN ŒUVRE – 2023-2027

Les premières actions de lancement de programme seront renforcées et des actions d'informations régulières et ciblées seront mises en œuvre.

Les premiers projets seront valorisés et les porteurs de projets seront mobilisés et accompagnés dans leur rôle d'ambassadeurs du programme.

Les bénéficiaires seront également accompagnés dans le respect de leur obligation de publicité.

L'accent mis sur les réalisations concrètes permettra de communiquer auprès :

- Des bénéficiaires potentiels pour les inciter à déposer des projets
- Du grand public pour les informer des actions réalisées

PHASE 3 :

CAPITALISATION et DIFFUSION – 2025-2027

Il s'agira de témoigner de l'action concrète de l'Union Européenne et de valoriser les bénéficiaires et les acteurs du territoire.

Jusqu'à la fin du programme, le GAL veillera via la communication à mobiliser les acteurs et l'attention des bénéficiaires potentiels, optimise, améliorer et actualiser le plan et les outils de communication. Une évaluation à mi-parcours du plan de communication sera un point d'étape important. Une attention particulière sera portée sur le respect des obligations de visibilité des cofinanceurs des actions.

GLOSSAIRE

AAC	Appel à Candidatures
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
AG	Autorité de gestion
ALCOTRA	Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AAP	Appel A Projets
APTV	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
AURA	AUvergne Rhône-Alpes
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de Communes
CD	Conseil Départemental
CDT	Conseil de Développement Territorial
CLD	Conseil Local de Développement
CRTE	Contrat de Relance de Transition Ecologique
DESIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DETR	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FA	Fiche Action
FAST	Fonds d'Accompagnement de Soutien Territorial
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FDEC	Fonds d'Equipement des Communes
FIACRE	Fonds pour l'Innovation Artistique et Culturelle
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
GAL	Groupe d'Action Locale
HCR	Hôtel Café Restauration
IGP	Indication Géographique Protégée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MO	Maître d'Ouvrage
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OS	Objectif Stratégique
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PAT	Programme Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PiTer	Plan Intégré Territorial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNR	Parc Naturel Régional
PNV	Parc National de la Vanoise
PPT	Plan Pastoral Territorial
PSN	Programme Stratégique National
PVD	Petites Villes de Demain
QPV	Quartier Politique de la Ville
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SLD	Stratégie Locale de Développement
SPM	Syndicat du Pays de Maurienne
TAM	Tarentaise Arlysère Maurienne
TEE	Transition Ecologique et Energétique
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
ZAN	Zéro Artificialisation Nette

ANNEXES

LEADER 2023 - 2027

ANNEXE I - EPCI et communes constitutives de TAM

Le territoire Tarentaise-Arlysère-Maurienne est constitué de 122 communes rassemblant au total 154 392 habitants (INSEE, 2017) Il comportre une commune de plus de 10 000 habitants (Albertville: 18 899 hab) - dont l'éligibilité est justifiée par l'impact sur la stratégie rural - urbain sur l'ensemble du périmètre (carrefour entre les vallées, pôle culturel, base arrière pour les entreprises de montagne, etc.)

INSEE_COM	NOM_COMMUNE_M2020	Code_SIREN	Nom_EPCI_2020	Population	Superficie
			TOTAL	154 392	4 442
73131	HAUTECOUR	200023299	CC Coeur de Tarentaise	307	12
73181	MOUTIERS	200023299	CC Coeur de Tarentaise	3 501	3
73190	NOTRE-DAME-DU-PRE	200023299	CC Coeur de Tarentaise	249	18
73253	SAINT-MARCEL	200023299	CC Coeur de Tarentaise	607	9
73257	LES BELLEVILLE	200023299	CC Coeur de Tarentaise	3 494	227
73284	SALINS-FONTAINE	200023299	CC Coeur de Tarentaise	1 011	9
73015	LES ALLUES	200040798	CC Val Vanoise	1 841	86
73055	BOZEL	200040798	CC Val Vanoise	1 841	29
73057	BRIDES-LES-BAINS	200040798	CC Val Vanoise	506	3
73071	CHAMPAGNY-EN-VANOISE	200040798	CC Val Vanoise	579	85
73113	FEISSONS-SUR-SALINS	200040798	CC Val Vanoise	182	5
73161	MONTAGNY	200040798	CC Val Vanoise	661	13
73201	PLANAY	200040798	CC Val Vanoise	428	22
73206	PRALOGNAN-LA-VANOISE	200040798	CC Val Vanoise	724	89
73227	COURCHEVEL	200040798	CC Val Vanoise	2 361	69
73054	BOURG-SAINT-MAURICE	247300254	CC de Haute-Tarentaise	7 302	179
73077	LES CHAPELLES	247300254	CC de Haute-Tarentaise	561	17
73176	MONTVALEZAN	247300254	CC de Haute-Tarentaise	686	26
73232	SAINTE-FOY-TARENTAISE	247300254	CC de Haute-Tarentaise	768	100
73285	SEEZ	247300254	CC de Haute-Tarentaise	2 355	43
73296	TIGNES	247300254	CC de Haute-Tarentaise	2 196	82
73304	VAL-D'ISERE	247300254	CC de Haute-Tarentaise	1 555	94
73323	VILLAROGER	247300254	CC de Haute-Tarentaise	366	28
73006	AIME-LA-PLAGNE	247300817	CC Les Versants d'Aime	4 443	95
73142	LANDRY	247300817	CC Les Versants d'Aime	825	11
73150	LA PLAGNE TARENTAISE	247300817	CC Les Versants d'Aime	3 638	96
73197	PEISEY-NANCROIX	247300817	CC Les Versants d'Aime	642	71
73003	GRAND-AIGUEBLANCHE	247300015	CC des Vallées d'Aigueblanche	3 850	27
73024	LES AVANCHERS-VALMOREL	247300015	CC des Vallées d'Aigueblanche	784	22
73187	LA LECHERE	247300015	CC des Vallées d'Aigueblanche	2 586	135
73011	ALBERTVILLE	200068997	CA Arlysère	18 899	18
73014	ALLONDAZ	200068997	CA Arlysère	275	4
73032	LA BATHIE	200068997	CA Arlysère	2 194	22
73034	BEAUFORT	200068997	CA Arlysère	2 040	150
73048	BONVILLARD	200068997	CA Arlysère	359	17
73061	CESARCHES	200068997	CA Arlysère	427	3
73063	CEVINS	200068997	CA Arlysère	743	33
73086	CLERY	200068997	CA Arlysère	404	11
73088	COHENNOZ	200068997	CA Arlysère	161	14
73094	CREST-VOLAND	200068997	CA Arlysère	341	10
73110	ESSERTS-BLAY	200068997	CA Arlysère	809	16
73114	FLUMET	200068997	CA Arlysère	810	17
73121	FRONTENEX	200068997	CA Arlysère	1 898	2
73123	LA GIETTAZ	200068997	CA Arlysère	403	35
73124	GILLY-SUR-ISERE	200068997	CA Arlysère	3 013	7
73129	GRESY-SUR-ISERE	200068997	CA Arlysère	1 242	9
73130	GRIGNON	200068997	CA Arlysère	2 119	9
73132	HAUTELUCE	200068997	CA Arlysère	757	62
73153	MARTHOD	200068997	CA Arlysère	1 367	15
73154	MERCURY	200068997	CA Arlysère	3 088	22
73162	MONTAILLEUR	200068997	CA Arlysère	679	15
73170	MONTHION	200068997	CA Arlysère	550	6
73186	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	200068997	CA Arlysère	479	21
73188	NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	200068997	CA Arlysère	1 031	10
73196	PALLUD	200068997	CA Arlysère	780	5
73202	PLANCHERINE	200068997	CA Arlysère	439	7
73211	QUEIGE	200068997	CA Arlysère	805	33
73216	ROGNAIX	200068997	CA Arlysère	478	9

INSEE_COM	NOM_COMMUNE_M2020	Code_SIREN	Nom_EPCI_2020	Population	Superficie
73241	SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	200068997	CA Arlysère	1 183	14
73262	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	200068997	CA Arlysère	454	24
73268	SAINT-PAUL-SUR-ISERE	200068997	CA Arlysère	524	21
73283	SAINT-VITAL	200068997	CA Arlysère	694	4
73292	THENESOL	200068997	CA Arlysère	310	5
73297	TOURNON	200068997	CA Arlysère	611	5
73298	TOURS-EN-SAVOIE	200068997	CA Arlysère	959	15
73303	UGINE	200068997	CA Arlysère	7 039	57
73308	VENTHON	200068997	CA Arlysère	621	3
73312	VERRENS-ARVEY	200068997	CA Arlysère	900	11
73317	VILLARD-SUR-DORON	200068997	CA Arlysère	712	22
73012	ALBIEZ-LE-JEUNE	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	146	12
73013	ALBIEZ-MONTROND	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	376	49
73116	FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	510	22
73135	LA TOUR-EN-MAURIENNE	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	1 074	41
73138	JARRIER	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	503	18
73173	MONTRICHER-ALBANNE	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	471	28
73177	MONTVERNIER	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	230	7
73242	SAINT-JEAN-D'ARVES	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	266	76
73248	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	7 746	12
73250	SAINT-JULIEN-MONT-DENIS	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	1 618	33
73267	SAINT-PANCRACE	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	290	6
73280	SAINT-SORLIN-D'ARVES	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	331	39
73318	VILLAREMBERT	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	247	10
73320	VILLARGONDRAN	200070464	CC Coeur de Maurienne Arvan	862	6
73023	AUSSOIS	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	679	42
73026	AVRIEUX	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	388	38
73040	BESSANS	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	353	128
73047	BONNEVAL-SUR-ARC	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	261	83
73117	FOURNEAUX	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	676	5
73119	FRENEY	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	103	11
73157	MODANE	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	3 097	71
73223	SAINT-ANDRE	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	457	31
73290	VAL-CENIS	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	2 088	408
73322	VILLARODIN-BOURGET	200070340	CC Haute Maurienne Vanoise	529	33
73067	LA CHAMBRE	247300361	CC du Canton de La Chambre	1 164	3
73074	LA CHAPELLE	247300361	CC du Canton de La Chambre	331	12
73083	LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE	247300361	CC du Canton de La Chambre	246	5
73189	NOTRE-DAME-DU-CRUET	247300361	CC du Canton de La Chambre	226	2
73221	SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	247300361	CC du Canton de La Chambre	100	24
73224	SAINT-AVRE	247300361	CC du Canton de La Chambre	868	4
73230	SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	247300361	CC du Canton de La Chambre	135	81
73231	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	247300361	CC du Canton de La Chambre	1 195	21
73235	SAINT FRANCOIS LONGCHAMP	247300361	CC du Canton de La Chambre	517	61
73255	SAINTE-MARIE-DE-CUINES	247300361	CC du Canton de La Chambre	803	15
73259	SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	247300361	CC du Canton de La Chambre	552	5
73278	SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	247300361	CC du Canton de La Chambre	1 253	44
73194	ORELLE	247300452	CC Maurienne Galibier	349	69
73256	SAINT-MARTIN-D'ARC	247300452	CC Maurienne Galibier	361	5
73258	SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE	247300452	CC Maurienne Galibier	679	19
73261	SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	247300452	CC Maurienne Galibier	2 461	36
73306	VALLOIRE	247300452	CC Maurienne Galibier	1 083	137
73307	VALMEINIER	247300452	CC Maurienne Galibier	515	54
73007	AITON	247300676	CC Porte de Maurienne	1 667	16
73019	ARGENTINE	247300676	CC Porte de Maurienne	954	28
73049	BONVILLARET	247300676	CC Porte de Maurienne	143	9
73109	EPIERRE	247300676	CC Porte de Maurienne	759	19
73168	MONTGILBERT	247300676	CC Porte de Maurienne	123	10
73175	MONTSAPEY	247300676	CC Porte de Maurienne	63	26
73212	VAL-D'ARC	247300676	CC Porte de Maurienne	2 008	14
73220	SAINT-ALBAN-D'HURTIERES	247300676	CC Porte de Maurienne	356	19
73237	SAINT-GEORGES-D'HURTIERES	247300676	CC Porte de Maurienne	339	12
73252	SAINT-LEGER	247300676	CC Porte de Maurienne	224	11
73272	SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	247300676	CC Porte de Maurienne	171	7

Découpage administratif

France, Rhône-Alpes -Auvergne, Savoie
Nombre de communes : 122

- Dont 115 communes relevant totalement de la loi montagne

Regroupées en 11 EPCI :

- 5 Communautés de communes (CC) sur la Tarentaise : CC Les versants d'Aime, CC des vallées d'Aigueblanche, CC Haute-Tarentaise, CC Val Vanoise, CC Cœur de Tarentaise
- 1 Communauté d'Agglomération sur Arlysère
- 5 CC sur la Maurienne : CC Porte de Maurienne, CC Canton de la Chambre, CC de Maurienne Arvan, CC Maurienne Galibier, CC Haute-Maurienne Vanoise

Constituant 3 SCoT portés respectivement par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV), la Communauté d'agglomération Arlysère et le Syndicat du Pays de Maurienne.

Superficie : 4 442 km²

Des communes constituées pour la plupart d'un cœur de village (chef-lieu, bourg-centre), de plusieurs hameaux et lieux-dits. Parfois sur plusieurs expositions (adrets, ubac) et étagés en altitude

Population : 154 392 INSEE 2017-fichier AURA 12/2021
variant de 66 habitants (Montsappey) à 18 999 habitants (Albertville). Albertville, seule commune de + de 10 000 hab

Densité : 35 hab/km² avec fortes disparités : 3 hab/km² (Bessans, St Combe les Villards) à 1119 hab/km² (Frontenex, Moutiers), *AURA : 115 hab/km²*

Evolutions démographiques globales : légère perte de population et vieillissement
Taux évolution annuel 2013-2018

- Population : -0.1% (*AURA : + 0.6%)*
- des moins de 15 ans : -1.2% (AURA : +0.2%)
- des plus de 75 ans : +1.9% (AURA : +1.2%)

Indice de vieillissement de la population : 93 personnes de +65 ans pour 100 jeunes de -20 ans *(AURA : 81)*
Part des moins de 20 ans : 22 %
Part des plus de 75 ans : 10 %

Une composition des ménages équivalente à la tendance régionale
2.1 pers/ménages (AURA : identique)
Part des familles monoparentales : 8% (AURA : identique)
Part des ménages d'une seule personne : 37% (AURA : identique)
Données 2018, Observatoires des territoires, INSEE

Géographie : un relief et une topographie accidentés qui conditionnent le mode de vie et contraignent les mobilités mais contribuent au cadre exceptionnel

- Un territoire de montagnes et de plaines
- 82% du territoire à plus de 1200m d'altitude et 91% avec une pente supérieure à 15% - 77% du territoire à plus de 1200m alt et pentes > 15%
- Altitude : 286m (Aiton) - 3855m (La Grande Casse, communes de Pralognan, Val-Cenis, Champagny-en-Vanoise).
- Plus haute zone habitée à l'année : 2300m alt (Val Thorens)
- En ne comptabilisant que les axes des principaux cours d'eau (Isère, Arc, Arly) : vallée de la Maurienne 120km, vallée de la Tarentaise 80km, Gorges de l'Arly 50km
- Ramification de plusieurs vallées finissant souvent en cul de sac
- 6 cols sur la route des Alpes fermés en hiver : Iseran, Roselend, Galibier, Croix de Fer, Glandon, Madeleine.

Frontalier avec l'Italie

- Vallée d'Aoste : accès routier via col du Petit Saint Bernard (fermé hiver)
- District de Turin (Région Piémont) : accès routier col du Mont-Cenis (fermé hiver) tunnel de Fréjus (à l'année), accès ferroviaire

Un paysage façonné par la forêt, l'agriculture, les alpages, les cours d'eau

- Territoires artificialisés : 3 %
- Forêts et milieux semi-naturel : 89%
- Couverture forestière : 32%
- Surface pastorale : 27%
- Env 1 040 exploitations agricoles dont une majorité tournées vers les productions animales
- Env. 37 000 bovins, 181 000 ovins – en comptabilisant l'estive
- Bassins versants de l'Arly, de l'Isère et de l'Arc
- + 6 000 km de cours d'eau linéaires

Source : IGN, EPFL, Corine Land Coverx, Observatoire des territoires de Savoie, PPT

Richesse de la biodiversité qui contribue à l'attractivité

- Parc national de la Vanoise : 12% de la superficie, 29 communes
- 10 communes dans le Parc naturel Régional du Massif des Bauges
- 5 réserves naturelles nationales (6215 ha)
- 2900 zones humides (1% superficie)
- 12 sites Natura 2000 (18% superficie)
- 14 arrêtés de protection de biotope
- Faune et flore de montagne diversifiées. De nombreuses espèces protégées.

Logements : prépondérance des résidences secondaires ; un défi d'envergure pour loger les foyers les plus modestes (permanents et saisonniers)

- Composition du parc 198 067 logements
- Part des résidences secondaires : 59% (*AURA : 12%)*
- Part de logements vacants : 4.7% mais allant de moins de 1% à plus de 14 % en fonction des communes (*AURA : 8.5%)*

Résidences secondaires :

- 47% des résidences sont détenues par des personnes habitant la Région AURA

Résidences principales :

- 62% occupées par les propriétaires, 17% parc social locatif
- 54% construit entre 1946 et 1990 (AURA : 51%)
- Evolution annuelle logement social (RPLS) 2015-2019 : +0.7%. (AURA : 1.7%) mais territoire détendu du point de vue de la demande locative sociale
- 12 464 logements sociaux (21% sur Albertville, 11% sur Ugine, 9% St Jean de Maurienne, 7% Bourg-Saint-Maurice, 6% Moutiers)
- Loyer d'annonce par m² charges comprises pour une maison type du parc privé locatif, 2018 : moy 9.6 €/m² mais avec disparités au sein de TAM

(AURA : 7.9€/m² , Grand Chambéry 10,2€/m², Grand Annecy : 11.6€/m² ; CC Pays du Mont Blanc : 12.8 €/m²)

- Appartement du parc privé locatif, 2018 : 10.3€/m² mais avec des disparités au sein de TAM

(AURA : 9.1€/m², Grand Chambéry 11,4€/m², Pays du Mont-Blanc : 13,3€/m², Grand Annecy : 13,9 €/m²)

Données 2018, observatoire des territoires

Un tissu économique pluriel

- 79% des emplois dans le tertiaire, 11% industrie, 9% construction, 2% des emplois dans agriculture (*Obs. territoires, 2018)*
- Taux création d'entreprises **:** 10% (*AURA : 13%)*
- Emploi présentiel (non délocalisable) : 75% (*Fiche enjeux territoires de Savoie)*
- Industries et BTP concentrés sur vallée de la Maurienne, Basse-tarentaise et Ugine : une sorte de base arrière pour les stations de montagne
- Chantier Lyon-Turin, plus grand chantier ferroviaire européen : 2800 emplois directs et 3000 indirects estimés avec montée en puissance jusque 2025 (*Note de conjoncture économique AURA entreprises)*

Des spécificités liées à l'emploi :

- Population active (source Observatoire de l'emploi): 94 615 soit 61% de la population
- Pluriactivités des actifs
- Saisonnalité des métiers en plaine comme en montagne
- Une situation de plein emploi : Ratio emploi / actifs : 108% (AURA : 97 %). Taux de chômage: 4.8% juin. 2022 (AURA : 6.3%), au plus bas depuis 2010
- Mais avec la quasi-totalité des secteurs en tension (Hôtel-Café-Restauration, transport, santé-services à la personne, industrie, BTP)
- Une catégorie d'emplois qualifiés sous représentée par rapport aux zones urbaines (faible attractivité des territoires ruraux pour les cadres) : ratio de 45 « cadres » pour 100 « ouvriers » (*AURA : 76 « cadres » pour 100 ouvriers)*

…Une fragilité économique d'une partie de la population
(2018, Observatoires des territoires et CAF de Savoie)

- Médiane revenus par unité de consommation : 23 225€ (*AURA : 22 582€)* - supérieure à la médiane régionale mais à mettre en parallèle avec le coût plus élevé de la vie (caractère alpin et touristique)
- 12 communes enregistrent des taux de pauvreté entre 8% et 23 % (seuil à 60% du revenu médian)
- 41 % de la population couverte par la Caisse d'allocation familiales (pas de données de la MSA)
- Pour 14% des foyers allocataires : prestations CAF = plus de 50% des ressources annuelles. (AURA : 18%), pour 6% = 100% des ressources
- 1 quartier prioritaire politique de la ville (sur commune Albertville)

Une offre touristique essentiellement axée montagne et activités de pleine nature avec 4,3 fois plus de lits touristiques que de lits permanents

- Représente 30 % des emplois du secteur privé (2018, Savoie Mont-Blanc)
- Des destinations touristiques de typologies variées, des grandes stations d'altitude aux petites stations villages de montagne
- Destination Tarentaise, Maurienne, Beaufortain, Val d'Arly, Pays d'Albertville
- 663 000 lits touristiques (Savoie Mont Blanc+G2A Consulting)
- Dans l'économie touristique de Savoie Mont Blanc, TAM représente : 39% des nuitées annuelles, 45% des lits touristiques, 43% des emplois liés au tourisme, 59% de la fréquentation en ski alpin, 64% des recettes des domaines skiables.
- 29 domaines skiables incluant à la fois les plus grands mondiaux et les plus petits de Savoie. Clientèle diversifiée.
- Env. 50 communes supports de station
- Env. 70 refuges
- 1 commune labellisée village étape (Moutiers)
- Env. 20 fermes dans les réseaux Bienvenue à la ferme ou Accueil Paysan
- Plus de 4 000 km de sentiers (pédestres, VTT…)

Une offre de mobilité hétérogène en fonction des saisons et des zones – la voiture individuelle thermique, le moyen de transport le plus utilisé

2 Lignes de train : Chambéry-Albertville-Bourg Saint Maurice et Chambéry-Modane (-Turin)
Ligne à grande vitesse Lyon-Turin : construction en cours.
Réseau routier principal : A43, N90

Réseaux Mobilités à l'échelle des SCoT :

- Arlysère : 10 lignes de bus, 1 ligne ferroviaire (3 arrêts), 7 aires de covoiturage, 7 lignes navettes natures, 3 lignes de bus urbaines ; 68 km d'aménagements cyclables.
- Tarentaise : 13 lignes de bus touristiques (en saison), 2 lignes régulières de bus, 4 lignes de transports à la demande, 22km voie verte vélo
- Maurienne : 9 lignes de transports urbain, lignes de bus touristiques, 1 ligne de transport à la demande, 32km de voies cyclables, 1 ligne ferroviaire Culoz-Modane

Zoom sur les flux quotidiens domicile-travail *(Observatoire des territoires de la Savoie, données 2018)*

- 46% des actifs travaillent sur leur commune de résidence (AURA : 30%)
- Part des déplacements en voiture : 76%
- Destinations principales flux internes : CA Arlysère, CC Cœur de Tarentaise, CC Val Vanoise, CC Haute-Tarentaise, CC Cœur de Maurienne
- Destinations principales flux sortants : Sources du Lac d'Annecy, Grand Chambéry, Vallée d'Aigueblanche, Cœur de Savoie, Pays du Mont Blanc
- Origines principales flux entrants : Sources du Lac d'Annecy, Grand Chambéry, Pays du Mont Blanc

Offres de services à la population variables

Santé :

- Fonction des zones géographiques : densité de professionnels de santé libéraux en dessous des moyennes régionales *(source : balise ORS),* accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes variable.
- + certaines communes de Maurienne restent à plus de 20min d'un service de santé de proximité.
- Arlysère : 1 centre hospitalier, 7 maisons de santé pluridisciplinaires ; Tarentaise : 1 hôpital ; 5 maisons de santé pluridisciplinaires ; Maurienne : 2 hôpitaux, 1 maison de santé

Enseignement – Formations :

- 1 Campus connecté (Bourg Saint Maurice), 1 Campus des métiers de la montagne (Albertville) ; Fab académie Tarentaise-Maurienne (formation aux métiers de l'usinage et de la chaudronnerie-soudage ; Frontenex)
- Spécificités Tarentaise-Arlysère : BTS secrétariat, comptabilité, commerces, tourisme-hôtellerie-restauration-cuisine, comptabilité-gestion,

Un patrimoine diversifié (culinaire, bâti, agropastoralisme, industrie, hydro-électricité, traditions)

- Maurienne, Tarentaise, Val d'Arly et Beaufortain labellisés Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie : mise en réseau de 200 sites remarquables via 6 itinéraires thématiques de découverte culturelle **(l**es chemins du baroque**,** archipels d'altitude**,** Pierres fortes de Savoie**,** Terres des Alpes**,** Voyages autour de la table **et** Les chemins de l'hydroélectricité**)**

- Albertville et Saint Jean de Maurienne labellisées Ville d'Art et d'Histoire.
- 4 AOP fromagères (Beaufort, Tome des Bauges, Chevrotin, Reblochon)
- 8 IGP (Raclette de Savoie, Tomme de Savoie, Pommes et Poires de Savoie, Gruyère, Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Vin de Pays des Comtés Rhodaniens, Vin des Allobroges)
- Chalets d'alpage/bâtiments d'estive (incl. ceux en ruines): env. 9800 soit 89% du total estimé en Savoie (source : CAUE, 2018)
- Poursuite de l'emmontagnée et démontagnée
- Un territoire fortement marqué par l'hydro-électricité : 39 installations dont 12 barrages et la centrale de la Bâthie,
- Périmètre héritier des Jeux Olympiques d'Hiver de 1992

Exposition accrue au changement climatique et aux risques naturels et technologiques et dépendance énergétique. Habitants et autres acteurs du périmètre ont toujours su s'adapter

- Risques industriels (site SEVESO) : 24% des communes soumises à ce risque
- Transports de marchandises dangereuses : 22%
- Inondations : 88%
- Feux de forêts : non spécifié
- Mouvements de terrain : 84%
- Séisme modéré : 54%. Séisme moyen : 47%
- Rupture de barrages : 53%
- Avalanche. : 33%

(Source : base Gaspar, Dossier départemental sur les risques majeurs, 2021)

+2°C entre 1950 et 2020 dans les Alpes (2 fois plus que la moyenne mondiale)

- Baisse de 20 à 25% de neige entre 1980 et 2020 en-dessous de 1500m (source : Alpages sentinelles, Météo France)
- 11 tonnes eq CO2/hab relâchées dans atmosphère avec secteur émetteur par ordre décroissant : industrie, routier, agriculture, résidentiel, tertiaire, déchets énergie. *Source: ORCAE, INSEE, Terristory 2019*
- Part énergies renouvelables/ consommation énergie : 59% source : ORCAE, Terristory

électrotechnique, industrie spécialisée ; biqualification avec au choix filières générales ou technologiques (Moutiers), 1 école de commerce privé post-bac
- Spécificités Maurienne : double diplôme franco-italien (l'ESABAC), 1 lycée polyvalent St Jean de Maurienne ; 1 lycée des métiers de la montagne (pisteurs, AMM) en biqualification mais avec filière pro uniquement, St Michel de Maurienne
- Des formations et cursus adaptés aux skieurs de haut-niveau (ex : Pôle France)
- Des offres de formations innovantes répondant à des besoins du territoire (ex : nivoculture)
- Mais un déficit global en formations supérieures et un manque de communication centralisée sur l'offre globale de formation.

Autres services :
- Couverture en 4G : 77% du territoire *(AURA : 95%)*
- Couverture des besoins de la petite enfance et des personnes dépendantes : variable selon les secteurs géographiques
- Env 16 Maisons France Services avec conseillers numériques
- Un territoire bien doté en équipements sportifs et culturels : nombre d'équipements pour 10 000 habitants des gammes de proximité, intermédiaire et supérieures supérieurs aux valeurs régionales pendant saisons touristiques uniquement.

Démarches contractuelles volontaristes en lien avec thématiques de l'appel à candidature LEADER

- 6 Centralités Petites Villes de Demain, programme d'actions de l'ANCT (Ugine, Albertville, Saint-Jean-de Maurienne, Modane-Fourneaux, Moutiers, Bourg Saint Maurice) – conventions d'opération de revitalisation des territoires en cours
- 8 centralités Petites Villes de demain – programme d'action département Savoie (Flumet, Aime-la-Plagne, Bozel, Beaufort, Grésy-sur-Isère–Saint-Hélène-sur-Isère-Frontenex, Saint Michel de Maurienne, Val d'Arc, la Chambre-Saint Avre-Saint Etienne de Cuines)
- Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2027 (Arlysère)
- Territoire à énergie positive
- Schéma territorial de l'offre de services (Maurienne, Arlysère), Contrat Local de santé (Tarentaise)

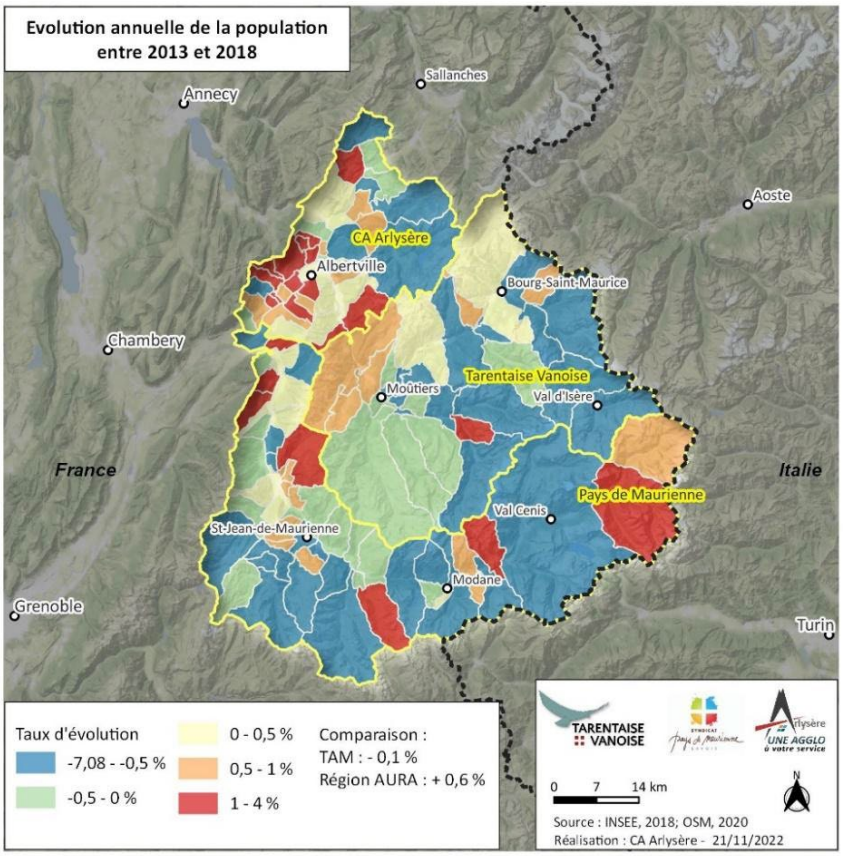
Projets européens en cours
- 6 Espaces Valléens entiers 2022-2027 (Arlysère ; Saint-François Longchamps+CC Aigueblanche ; Tarentaise ; Pays des Aiguilles d'Arves ; Maurienne-Galibier ; Haute-Maurienne Vanoise) et 2 espaces valléens partiels (Belledonne, Massif des Bauges)
- Interreg-Alcotra : Mobilab et Socialab (Arlysère)
- PITER+ ALCOTRA (Maurienne)

Autres coopérations pays européens
- Quelques jumelages avec communes italiennes ou allemandes

ANNEXE III - TAM en cartes

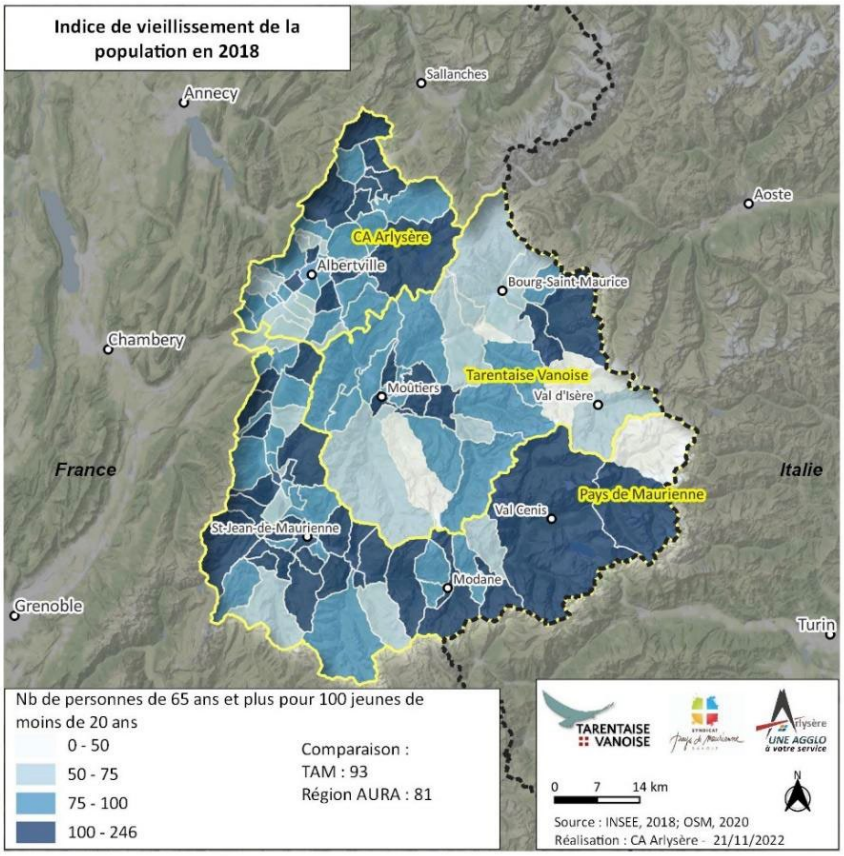
☞ *Les données sources sont transmises sur tableurs Excel.*

Dynamiques démographiques : des disparités



Evolution de la population de 2013 à 2018 stable à l'échelle TAM, voire en légère baisse (-0,1%) (comparé à l'évolution AURA : +0.6%).

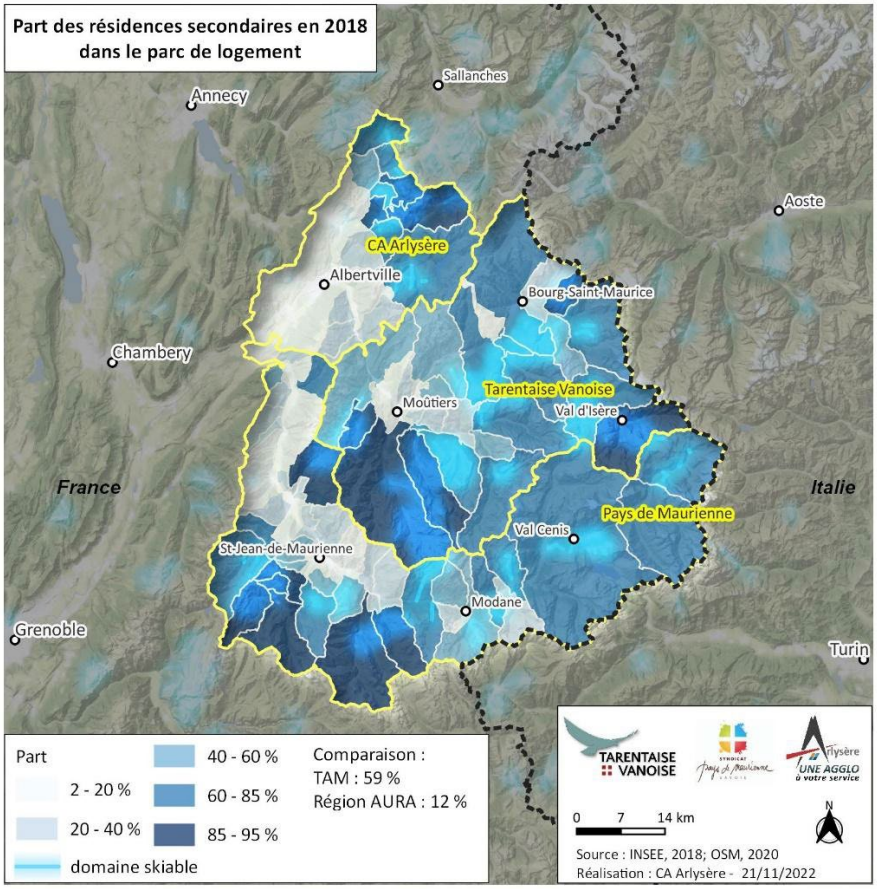
Les communes de montagne enregistrent une baisse de la population (jusqu'à -7%. Cf poches bleue et vertes) **tandis que les entrées des vallées de Maurienne et de Tarentaise et les secteurs autour d'Albertville enregistrent une augmentation de population** (zones rouge et orange).



Le périmètre TAM est globalement un périmètre plus âgé que la moyenne régionale (indice vieillissement TAM : 93, AURA : 81). Depuis 2008, la population vieillit.

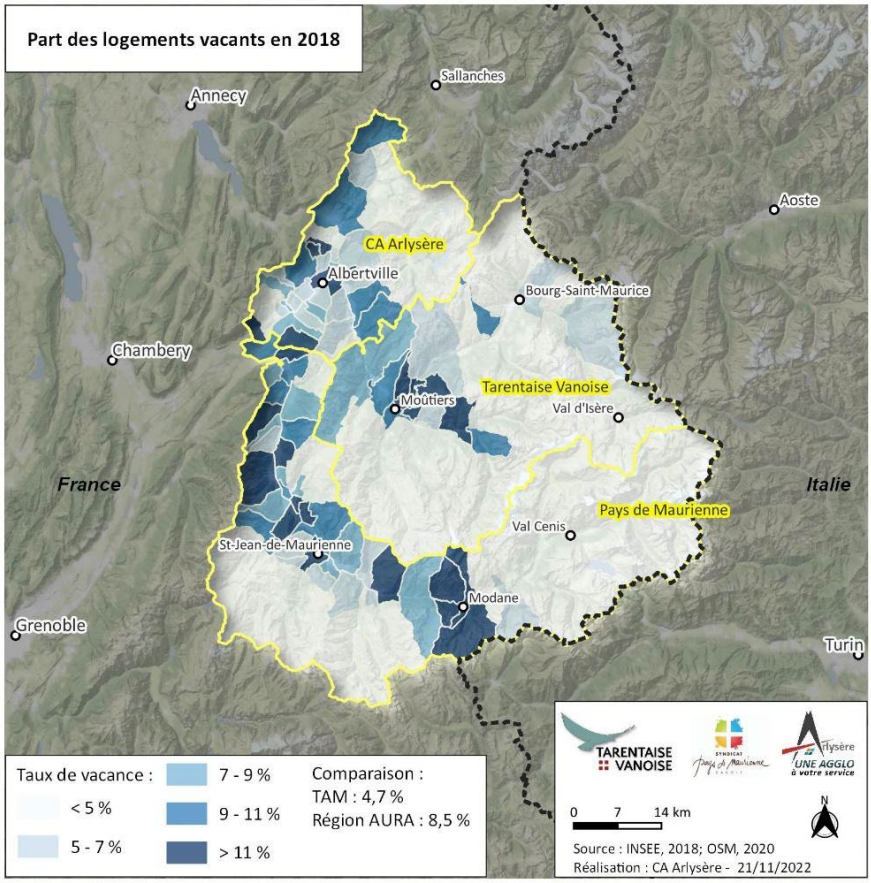
Là encore avec des différences entre montagnes et vallées : **alors que les communes de vallée ont tendance à rajeunir** (zones claires sur la carte)**, celle de montagne vieillissent** (zones foncées).

Prépondérance des résidences secondaires et corrélation avec la vacance des logements



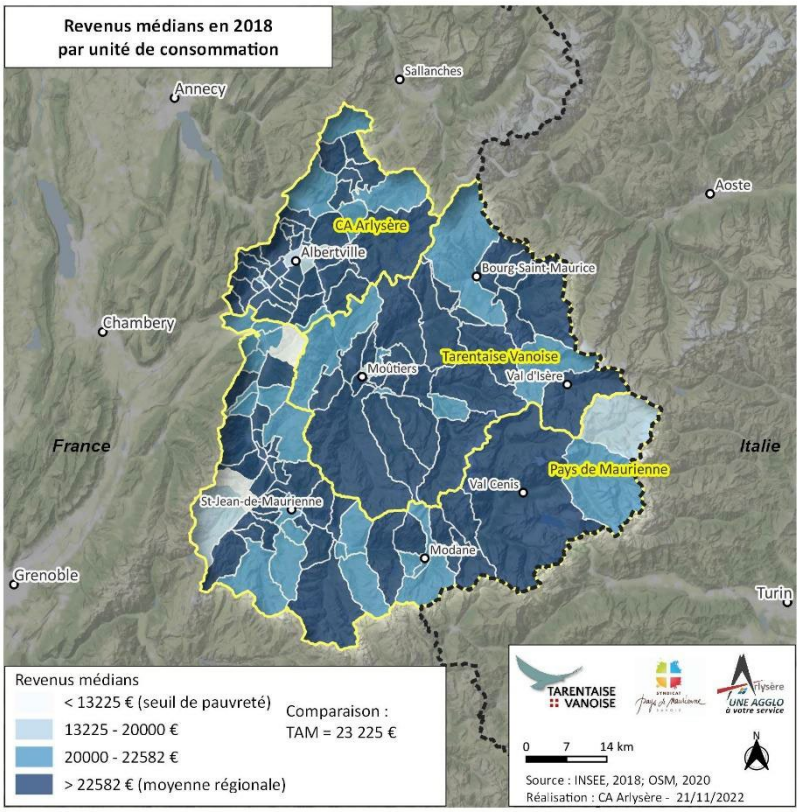
Les résidences secondaires représentent 59% du parc de logement – contre 12% en moyenne en AURA). Elles correspondent principalement aux communes supports de domaines skiables.
Les communes foncées présentent des taux dépassant 85%.

Le territoire compte 663 000 lits touristiques ; soit 4.3 fois plus que les « lits population permanente ».



Une vacance, à l'échelle TAM, en dessous de 5% traduisant un marché en tension (contrairement à la moyenne régionale de 8,5%).
Phénomène qui se retrouve sur **les communes de montagne, là où la part des résidences secondaires est prépondérante, ainsi que sur les communes limitrophes. Inversement, les zones détendues se situent plus en plaine /vallées.**

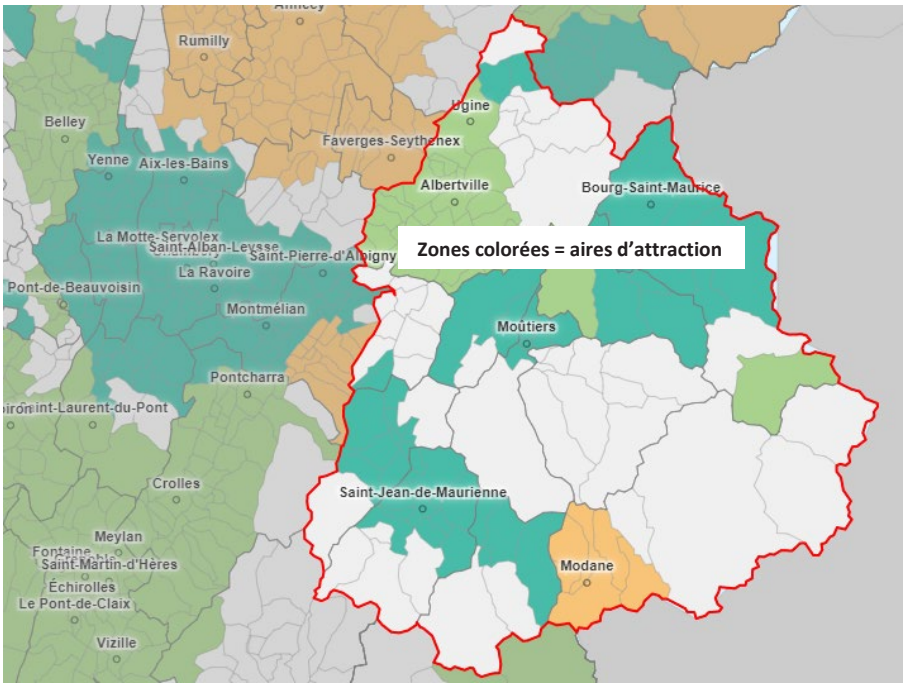
Un revenu médian supérieur à corréler au coût de la vie



Un revenu médian supérieur à la médiane régionale mais à mettre en parallèle avec le coût plus élevée de la vie du fait du caractère alpin (et des besoins sous-jacents : chauffage notamment) et touristique (prix des denrées alimentaires et non alimentaires).

De plus 12 communes (centralités et stations) enregistrent des taux de pauvreté entre 8% et 23%

Lien urbain / rural



Commune > 10 000 hab
Albertville : 19214 hab

Communes 7000 – 10000 hab
Saint Jean de Maurienne : 7683 hab
Bourg Saint Maurice : 7252 hab
Ugine : 7076 hab

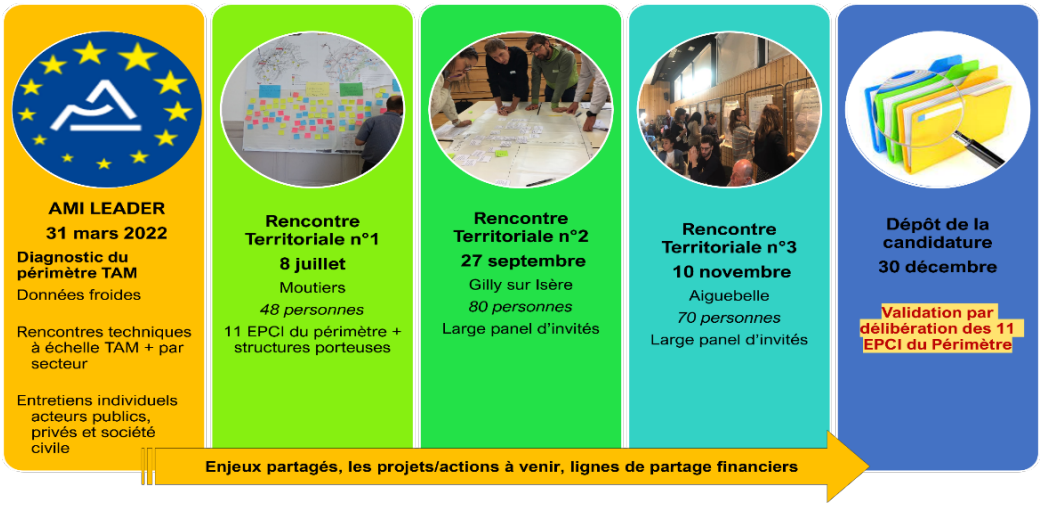
Communes < 5000 hab
Aime la Plagne : 4486 hab
Modane : 3077 hab
Val d'Isère : 1577 hab

Constats :

7 aires d'attractions sur le territoire

1 commune (Flumet) rattachée à l'aire d'attraction d'une commune hors TAM (Saint Gervais, CC Pays du Mont-Blanc)

Du fait du caractère alpin, des communes avec une population inférieures à 5000 hab. (Val d'Isère, Modane, Aime-la-Plagne) constituent des aires d'attraction pour les villages voisins.



Réunion territoriale n°1 - Moutiers : 48 élus et techniciens, 100% acteurs publics



Ordre du jour

1. Présentation illustrée des grands principes du programme LEADER : spécificités du LEADER avec retours d'expérience Tarentaise et Maurienne
2. Candidature LEADER 23-27
   a. Le nouveau cahier des charges : périmètre, enjeux financiers et thématiques
   b. Rétro planning, méthodologie : rôles et contributions des EPCI
   c. Portrait de ce nouveau périmètre
3. Temps d'échange guidé
4. « Expression murales »
   Quelles sont les points forts et les points faibles du territoire Tarentaise-Arlysère-Maurienne ? Quels sont les manques, les besoins ? Quelles idées d'actions, de projets concrets à mettre en place ? Quels acteurs à mobiliser ?

Réunion territoriale n°2 - Gilly-sur-Isère : 80 participants, 44% acteurs privés



Ordre du jour

1. Inclusion - brise-glace
2. Présentation des éléments clés de LEADER et la candidature –Quizz
3. Ateliers thématiques n°1 "Vision" : Échanges et priorisation en sous-groupes : problèmes centraux ? quelles actions prioritaires ? (Tablées emploi – centres bourgs – tourisme. Transverse : TEE)
4. Ateliers thématiques n°2
5. Restitution par l'équipe LEADER / Conclusion

Réunion territoriale n°3 - Aiguebelle : 63 participants, 23% acteurs privés



Ordre du jour

1. Mot d'accueil des élus
2. Points clés du programme LEADER
3. Etat d'avancement de la candidature
4. La stratégie Locale de Développement et les fiches actions : incluant un temps d'appropriation et de complétude des fiches actions par les participants
5. Gouvernance : les instances décisionnelles
6. Temps de concertation « Vos idées sur » : interconnaissance et communication
7. Prochaines étapes
8. Echanges autour du buffet

Réunion de concertation des structures partenaires TAM - Sessions Cap Rural territorialisées

Participants : chargées de missions LEADER, directions, élus référents de chaque structure

- 13 septembre 2022 : gouvernance LEADER 23-27
- 13 octobre 2022 : ressources humaines LEADER 23-27

Réunion technique Maurienne - 7 agents du pôle Aménagement du territoire SPM, 19 avril 2022

Ordre du jour : partager et identifier les enjeux prédominants qui auraient leur place dans l'AMI LEADER 23-27

1. Points clés / ADN LEADER
2. Le cahier des charges régionales programmation 2023-2027
3. Echanges et brainstorming sur les enjeux et projets d'avenir

Présents : SCOT, TEPOS, Coopération transfrontalière, LEADER 14-20, Services à la population, mobilité, grand chantier Lyon Turin

Réunion technique échelle TAM / SCOT - 5 participants, 24 mai 2022

1. Rappel du contexte LEADER et thématique Centre Bourg
2. Echanges sur la notion de centralité et la définition des centres Bourgs TAM

Réunion technique échelle TAM / Espaces Valléens - 6 participants, 10 juin 2022

1. Rappel du contexte LEADER et thématique tourisme
2. Tour de table et présentation synthétique des espaces valléens du périmètre TAM
3. Identification des enjeux « tourisme à l'échelle TAM
4. Echanges sur les lignes de partages EV/LEADER – Plus-value LEADER
5. Comparaison Gouvernance et mise œuvre EV LEADER

Réunion technique Conseil Local de Développement Tarentaise - 15 participants, 29 juin 2022

Ordre du jour

1. Points clés / ADN LEADER
2. Retour d'expérience LEADER Tarentaise et Maurienne
3. Le cahier des charges régionale programmation 2023-2027
4. Partage autour du diagnostic du périmètre TAM
5. Atelier façon « world café » sur 4 thématiques : Emploi / Tourisme / Centre Bourg / Transition écologique :
    a. Quelles sont les difficultés / besoins ?
    b. Quelles sont les forces ?
    c. Quelles actions mettre en œuvre ?
    d. Qui doit porter les actions ?



Réunion technique échelle TAM / Petites Villes de Demain - 13 participants, 30 juin 2022

1. Tour de table
2. Présentation du dispositif LEADER 2023-2027
3. Zoom thématique de l'appel à candidature
4. Temps d'échanges : partage d'un diagnostic AFOM et pistes d'actions



Rencontres bilatérales : 45 entretiens

- 10 Acteurs de l'emploi et de l'économie
- 4 Revitalisation centres-bourgs
- 16 Acteurs « transverses » (culture, environnement, urbanisme,…)
- 15 Chargés de mission thématiques CA Arlysère

La liste des participants à chacun des temps collectifs et individuels sera transmise sur demande.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | MARDI 14 JUIN 2022 | 5

14/06/20

SAVOIE

"Leader" : un contrat unique pour Maurienne, Tarentaise et Arlysère

Il y a du nouveau dans l'architecture complexe qui fait arriver l'argent de l'Europe sur les territoires. En particulier la partie du Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), distribuée via le programme Leader ("Liaison entre actions de développement de l'économie rurale"). Cet argent ne passe pas par l'État, mais va directement aux Régions. Celles-ci se chargent de le distribuer, en respectant le thème retenu par l'Europe.

Pour 2022-2027, cette "thématique transversale" porte sur la transition énergétique et écologique. Avec trois axes : la revitalisation des centres-bourgs, le renouvellement et la diversification de l'offre touristique, et l'accès à l'emploi et la création de valeur ajoutée s'appuyant sur les ressources locales.

Une ambition territoriale et environnementale

Le spectre est assez large et constitue une évolution, plus qu'une révolution, par rapport à la campagne Leader précédente. Des projets, aussi bien privés que publics, pourraient ainsi être aidés par l'Europe, à condition qu'ils ne soient ni minuscules ni trop gros : leur montant doit être compris entre 5 000 et 200 000 euros. Ce qui change, c'est le périmètre.

Auparavant, chaque territoire contractualisait à son niveau. La Maurienne, par exemple, a pu faire aider, sur la période 2017-2020, 57 projets, à 90 % privés, pour un montant global de 2,2 millions d'euros subventionné à hauteur de 1,2 million, allant d'une ferme avicole à Aiguebelle à la cuisine centrale de Modane.

Désormais, la Maurienne, la Tarentaise-Vanoise et Arlysère vont devoir mutualiser la présentation de leurs dossiers. À la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Aura). Le bilan semble avoir été fait d'une moindre capacité des tout petits territoires (surtout en Auvergne) à consommer la totalité des crédits disponibles. Aura a donc souhaité des candidatures à Leader « de niveau départemental », satisfaisant au moins deux des trois critères : au moins 2 500 km², au moins neuf communautés de communes ou d'agglomération entières et au moins 200 000 habitants.

La zone "montagne" de la Savoie regroupée

L'Assemblée de pays Tarentaise-Vanoise (APTV) s'est donc rapprochée de la Maurienne en vue d'une collaboration, qui a été étendue à Arlysère pour se rapprocher (sans toutefois l'atteindre) du critère "population". L'APTV sera chef de file de cette entente inédite qui regroupe, en gros, la zone "montagne" du département.

Certains élus sont réticents, d'autant que la Maurienne s'était distinguée par sa capacité particulière à consommer tous les crédits. « Plus c'est gros, moins ça passe », ronchonnait l'un d'entre eux mercredi soir, lors du comité syndical du Syndicat du pays de Maurienne. Mais le président Yves Durbet confie « on a échappé à pire ». La Région avait d'abord suggéré un vaste pôle réunissant la Savoie tout entière, la Chartreuse iséroise, le Voironnais et des extensions en Haute-Savoie.

À ce jour, on parle de 5 à 6 millions d'euros d'aides européennes possibles, sur cinq ans, pour l'ensemble du territoire finalement retenu. Il reste à la sagesse et à la solidarité montagnardes à s'exprimer.

Frédéric THIERS

Dauphiné Libéré - 14 juin 2022

Dauphiné Libéré - 16 août 2022

MOÛTIERS

Les territoires s'unissent pour financer leurs projets

16/08/2022

Si le programme "Leader" était déjà connu en Tarentaise et en Maurienne, il faut désormais prendre en compte une nouveauté : les territoires devront s'unir afin d'être suffisamment grands pour pouvoir porter le dispositif.

Le renouvellement des programmes européens pour la période 2023-2027 impose un été studieux. Dans ce cadre, une cinquantaine d'élus et de techniciens se sont réunis à Moûtiers pour exprimer leurs attentes et leurs besoins futurs pour ce grand territoire : Tarentaise, Maurienne, Beaufortain, Val d'Arly, Albertville… Un périmètre qui réunit beaucoup de points communs : la montagne, l'économie touristique, le label "Pays d'art et d'histoire"…

Environ 140 projets déjà financés par le programme

C'est pourquoi l'Assemblée du pays Tarentaise Vanoise (APTV), la Communauté d'agglomération d'Arlysère et le Syndicat du pays de Maurienne ont décidé de se regrouper pour pouvoir candidater à l'appel à candidature du prochain programme "Leader", avec l'APTV positionnée comme chef de file. "Leader" est un programme européen de développement rural qui permet de mobiliser des fonds dédiés (Feader). Ce n'est pas une nouveauté en Tarentaise et en Maurienne, où ce programme est déployé depuis 2016 et a permis de financer environ 70 projets dans chaque territoire.

La nouveauté de la prochaine programmation est la taille que devront avoir les territoires pour pouvoir porter ce dispositif : elle est en effet beaucoup plus grande qu'auparavant. D'où cette union de trois territoires savoyards…

Ce fonds, géré par la Région, permet de soutenir des projets innovants et fédérateurs s'inscrivant dans une stratégie définie par les acteurs publics et privés. La candidature devra intégrer trois thématiques obligatoires : la revitalisation des centres bourgs, la construction d'une offre touristique renouvelée et l'accès à l'emploi. La transition énergétique et écologique devra être transversale à tous les dossiers.

D'autres rencontres prévues cet automne

La réunion à Moûtiers a permis de présenter à tous les nouvelles modalités, de faire un retour sur ce qui a bien marché jusqu'à présent et de préparer l'avenir.

De manière synthétique, les questions de l'offre culturelle et l'offre de mobilité ont été particulièrement exprimées. Les services à la personne, l'accès au logement des jeunes, le soutien au maintien du commerce, l'économie circulaire, les circuits courts, les équipements et l'offre touristique intersaisons ont également été fléchés.

D'autres rencontres territoriales seront prévues cet automne et réuniront toutes les structures et personnes rencontrées, afin de présenter et affiner les thématiques d'intervention, les types de projets qui pourront bénéficier des aides et la manière dont seront sélectionnés les lauréats.

Claude TATOUT



Une cinquantaine d'élus et de techniciens s'est récemment réunie à Moûtiers pour exprimer les attentes et besoins futurs pour ce grand territoire. Photo APTV

12 | MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

MAURIENNE

16/11/2022

TARENTAISE, ARLYSÈRE, MAURIENNE

La candidature au programme Leader 2023-2027 se finalise

La salle du foyer rural de Val-d'Arc a accueilli la troisième et dernière réunion de construction du contenu de ce programme relevant de l'un des piliers de la politique agricole commune.

Le programme européen "Liaison entre actions de développement de l'économie rurale" (Leader) 2023-2027 se prépare à l'échelle du grand territoire baptisé TAM (Tarentaise, Arlysère, Maurienne).

Répondant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 31 mars dernier par la Région Auvergne Rhône-Alpes, collectivité relais des fonds européens, la candidature de cet immense bassin de vie s'est organisée à l'échelle d'un périmètre répondant aux critères, à savoir :

- regrouper au moins neuf communautés de communes ou d'agglomération ;
- compter au moins 200 000 habitants ;
- couvrir 2 500 km².

"TAM" satisfait aux conditions puisqu'il fédère 11 intercommunalités et 154 400 habitants répartis sur 4 450 km².

Le grand territoire baptisé TAM pourrait percevoir entre cinq et six millions d'euros

Déposée le 30 décembre prochain au plus tard, la candidature tournera autour de trois axes : accès à l'emploi et création de valeur ajoutée, tourisme renouvelé, et revitalisation des centres-bourgs en suivant l'esprit de la transition écologique et énergétique.

Ce programme devrait profiter d'une manne des 74 millions d'euros prévus dans l'enveloppe régionale. Selon le nombre de territoires candidats dans la région (peut-être 13), TAM pourrait percevoir entre cinq et six millions d'euros afin de financer (jusqu'à 80 %) les actions portées par les acteurs publics ou privés.

Justement, ce sont ces actions que les chargées de mission du Syndicat du pays de Maurienne et ses deux homologues (Assemblée du pays Tarentaise-Vanoise et Arlysère) ont présentées, jeudi 10 novembre, afin de définir la « stratégie locale de développement ».

Son contenu ne devra pas concurrencer les autres dispositifs européens, et satisfaire les préconisations du programme Leader.

Au programme figurent l'intention de maintenir les populations, relocaliser ou au moins maintenir l'économie afin de conserver l'attractivité des centres-bourgs, notamment pour les familles.

L'inclusion sociale et le bien vieillir font aussi partie des ambitions, au même titre que l'anticipation des changements climatiques et des crises à venir.

Gros boulot donc, pour un groupe de travail d'une soixantaine de contributeurs, plutôt assidus et motivés. Tous seront appelés à se rassembler une fois par an dès l'avis rendu sur la candidature de TAM, vraisemblablement au printemps 2023.

Raphaël SANDRAZ



Accueillis au foyer rural à Aiguebelle, les contributeurs à la candidature Leader en 2023 (élus, techniciens et partenaires) ont finalisé la stratégie globale qui amènera les territoires à sans doute davantage œuvrer ensemble. Photo Le DL/R.S.

Dauphiné Libéré - 16 novembre 2022

DL 30/09/2022

LE D

VOS COMMUNES

GILLY-SUR-ISÈRE

Trois territoires associés pour préparer l'avenir

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Arlysère et le Syndicat du Pays de Maurienne sont mobilisés depuis le printemps pour l'appel à candidatures Leader (fonds européens).

Une réunion s'est tenue ce mardi 27 septembre, pour que les acteurs du territoire donnent leur avis, contribuent à la stratégie du territoire et définissent les actions à inclure dans la candidature.

Les trois thématiques sur lesquelles le territoire devra se positionner sont le tourisme renouvelé, l'accès à l'emploi et la revitalisation des centres-bourgs, avec comme axe transversal la transition écologique et énergétique.

Si cette candidature est retenue, acteurs publics, privés et associatifs du périmètre Tarentaise-Arlysère-Maurienne pourront déposer des projets dans ces domaines courant 2023.

Le document qui fait office de carte d'identité du périmètre concerné par le programme Leader révèle les atouts et les faiblesses des territoires.

Le renouvellement de l'offre touristique, un enjeu important

Le renouvellement de l'offre touristique s'avère un des enjeux importants des vallées. En effet, on retrouve essentiellement une activité tournée vers la montagne et les activités de pleine nature, avec 4,3 fois plus de lits touristiques que de lits permanents.

Elle représente 30 % des emplois du secteur privé, et dans l'économie touristique de Savoie Mont-Blanc, Tarentaise, Arlysère et Maurienne représentent 39 % des nuitées autuelles, 45 % des lits touristiques, 43 % des emplois liés au tourisme, 59 % de la fréquentation en ski alpin et 64 % des recettes des domaines skiables.

L'accès à l'emploi s'avère également un thème crucial, compte tenu des données suivantes : douze communes et stations enregistrent des taux de pauvreté entre 8 et 23 %, la Caisse d'allocations familiales "couvre" 41 % de la population, et pour 14 % des foyers allocataires, les prestations de la CAF sont à hauteur de 50 % des ressources annuelles, et même 100 % pour 6 % des foyers.

La revalorisation des centres-bourgs, un dossier qui revient régulièrement sur la table

La revalorisation des centres-bourgs, un dossier qui revient régulièrement sur la table, devra s'appuyer sur cette singularité : la population variant de 65 habitants (Montsapey) à environ 19 000 pour Albertville. Concernant la densité (89 h/km² sur l'ensemble des territoires), on note de fortes disparités. De 3 h/km² à Bessans et Saint-Colomban les Villards à 1 119 h/km² à Frontenex et Moûtiers, ce sera le grand écart pour établir un programme cohérent.

Autre problème à résoudre, la transition écologique et énergétique. Ce ne sera pas simple dans bien des domaines. En particulier pour l'automobile, les offres de transport collectif n'étant pas très importantes. La voiture représente une part de 76 % des déplacements pour les trajets domicile-travail, 46 % des actifs travaillant sur leur commune de résidence.

Alfred PERRIER

REPÈRES

Composer avec le changement climatique

Il faudra également composer avec le changement climatique et ses conséquences, notamment pour la baisse des temperatures constatée de 1950 à 2020, soit +2,8°C, d'avril à septembre, et la baisse de 20 à 25 %, entre 1959 et 2020, des précipitions sous forme de neige au-dessus de 1 500 m d'altitude.



Pierre Loubet, maire de Gilly-sur-Isère, Gilles Barradi, adjoint au maire, Jocelyne Abondance, vice-présidente de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise et Christian Raucas, vice-président d'Arlysère (gauche à droite) ont ouvert la séance de travail. Photo Le DL/A.P.

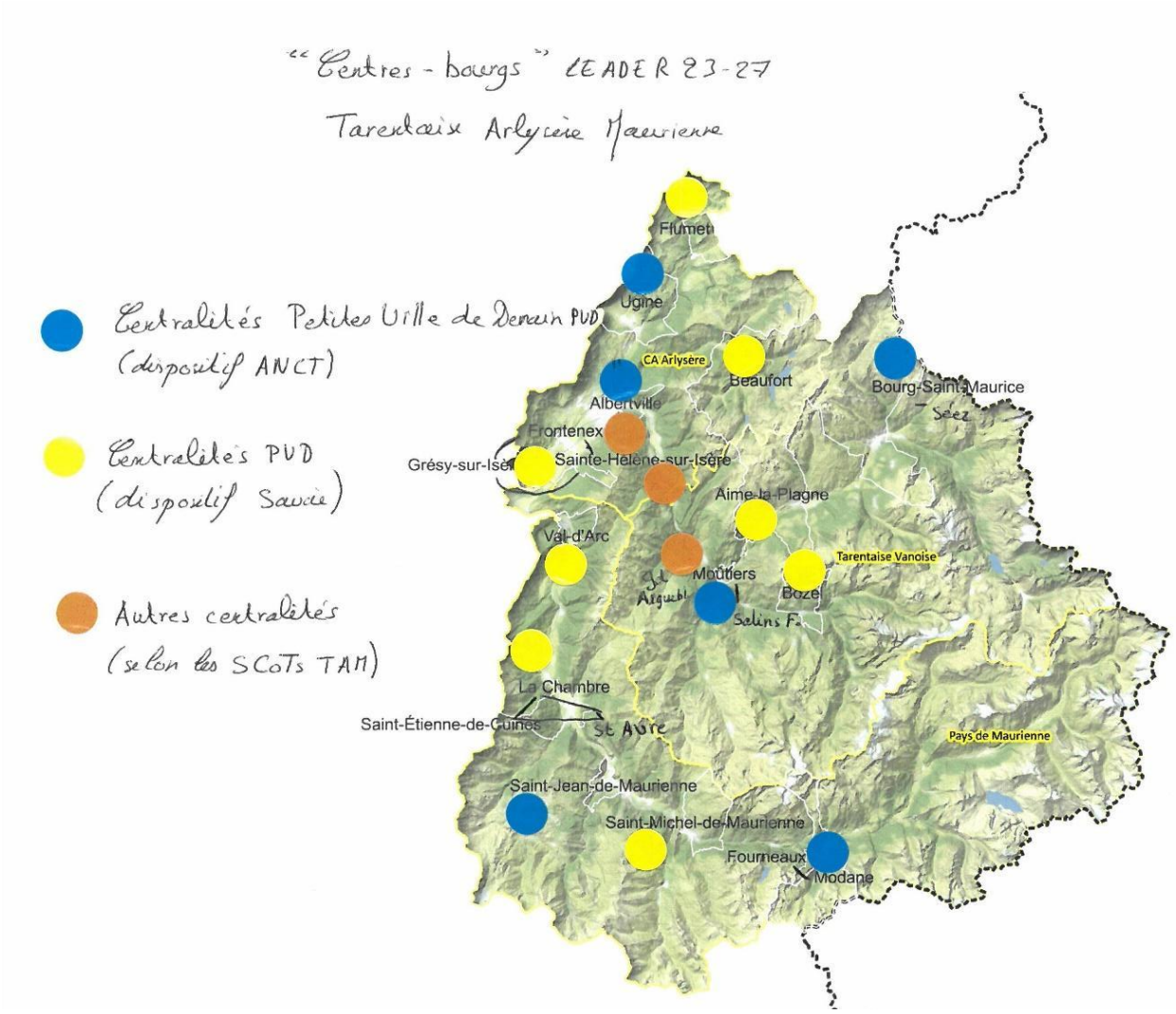
Une partie des participants d'une réunion destinée à définir la stratégie du territoire pour les prochaines années. Photo Le DL/A.P.

Dauphiné Libéré - 30 septembre 2022

ANNEXE VI Liste des communes " centres-bourgs "TAM

Tarentaise-Vanoise	Arlysère	Maurienne
• Moutiers (PVD ANCT) + Salins Fontaine • Bourg-Saint-Maurice (PVD ANCT) + Séez • Bozel (PVD CD73) • Grand-Aigueblanche • Aime (PVD CD73)	• Albertville (PVD ANCT) + Grignon + Gilly-sur Isère • Ugine (PVD ANCT) • Beaufort (PVD CD73) • Frontenex + Sainte-Hélène-sur-Isère + Grésy-sur-Isère (PVD CD73) • Flumet (PVD CD73)	• Val d'Arc (PVD CD73) • La Chambre + Saint-Avre + Saint-Etienne-de-Cuines (PVD CD 73) • Saint-Jean-de-Maurienne (PVD ANCT) • Saint-Michel-de-Maurienne –PVD CD73) • Modane + Fourneaux (PVD ANCT)

La liste proposée correspond aux pôles de rang 1 et 2 (selon la dénomination du SCoT Tarentaise-Vanoise), aux pôles intercommunaux de vie majeurs (SCoT Pays de Maurienne), aux pôles du cœur d'agglomération et communes intégrées à l'agglomération (SCoT Arlysère) ainsi qu'aux centralités inscrites dans les dispositifs de revitalisation « Petites Villes de Demain » (financements ANCT ou Conseil départemental de la Savoie CD73).



		Contributions publiques envisagées											FEADER	Dépense publique totale	Taux d'intervention du FEADER (%)
		Etat		Autres dispositifs nationaux (ADEME, ARS, AERMC...)		Région		Département		EPCI		Autofinancement du maitre d'ouvrage public			
		montant	dispositif	montant	dispositif	montant	dispositif	montant	dispositif	montant	Nom				
FA 1 - Consolidation et diversification des activités économiques	Tourisme	500 000 €	FNADT/ DETR/ DSIL (Espace Valléen)	0 €	/	500 000 €	Pleine nature	200 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne	0 €	/	500 000 €	2 160 000 €	6 110 000 €	35,4
		Multifonds : complexité d'un cofinancement LEADER	Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) Lyon-Turin			500 000 €	Montagne Eté-hiver								
		Temporalité non compatible cofinancement LEADER	Plan France Relance Vélo (2024)			50 000 €	Grande itinérance emblématique de notre Région								
						50 000 €	Randonnée itinérantes thématiques	50 000 €	Programme Hébergement touristique marchand						
		Déjà affecté	Avenir Montagne ingénierie + sentier/biodiv Arlysère			25 000 €	Hébergements touristiques	120 000 €	AAP annuels "station moyenne", "cylco-tourisme" "randonnée", "activités de pleine nature"						
						25 000 €	Contrat Région 23-27								
	Emploi/activité éco	Temporalité non compatible cofinancement LEADER	Plan France Relance-dispositifs à destination des TPE/PME	0 €	/	75 000 €	Aide au développement des commerces de proximité ; aide transition numérique	50 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne > uniquement pour entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire	50 000 €	CA Arlysère, CC Canton de la Chambre, CC Cœur de Maurienne Arvan, CC Maurienne Galibier, CC Haute Maurienne Vanoise, signataires convention Région pour le soutien aux commerces et artisans				
						25 000 €	Contrat Région 23-27								
	Centre-bourg	Déjà affecté	ANCT/Petite Ville de Demain (fonc.)	0 €	/	100 000 €	Contrat Région 23-27	opérations déjà fléchées	Petite Ville de Demain "départemental" (inv.)	0 €	/				
		500 000 €	DETR/ DESIL/ FNADT/ Plan France Relance (= CRTE territoriaux)			25 000 €	Contrat Région-Ville	50 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne						
		Multifonds : complexité d'un cofinancement LEADER	Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) Lyon-Turin			25 000 €	Bonus ruralité	500 000 €	Fonds Départemental d'Equipement des communes (FDEC)						
								30 000 €	Ligne "Contrat Parc" (périmètre : 10 communes d'Arlysère à cheval sur PNR des Bauges)						
Sous total prévisionnel		*1 000 000 €*		*0 €*		*1 400 000 €*		*1 000 000 €*		*50 000 €*		*500 000 €*	*2 160 000 €*	*6 110 000 €*	

FA2 - Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire	Habitat	Aides directes aux particuliers - pas de cofi LEADER	Ligne droit commun Etat (OPAH)	Aides directes aux particuliers - pas de cofi LEADER	ANAH (OPAH)	0 €	/		/	Aides directes aux particuliers - pas de cofi LEADER	CC Cœur de Tarentaise, CA Arlysere, CC Haute Maurienne Vanoise, CC Cœur de Maurienne, en lien avec OPAH	500 000 €	2 080 000 €	**4 500 000 €**	46,2
	Services à la personne	100 000 €	ANCT/ fonctionnement Maison France Service et "conseiller numérique"	100 000 €	ARS/ Maison de Santé - dispositif "FIR"	0 €	Contrat Région 23-27	725 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne	0 €	/				
						10 000 €	Contrat Région-Ville								
						10 000 €	Bonus ruralité								
	Culture et Patrimoine	100 000 €	Fonds de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	0 €	/	150 000 €	Fonds Régional pour l'innovation artistique et culturelle (FIACRE)	500 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne	0 €	/				
		Multifonds : complexité d'un cofinancement LEADER	Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) Lyon-Turin			50 000 €	Nouveau dispositif "culture patrimoine"	25 000 €	Credits spécifiques "Europe"						
						0 €	Bonus ruralité	75 000 €	Lignes directes de la direction des affaires culturelles						
						0 €	Contrat Région-Ville	75 000 €	Lignes directes de la direction du patrimoine						
Sous total prévisionnel		*200 000 €*		*100 000 €*		*220 000 €*		*1 400 000 €*		*0 €*		*500 000 €*	*2 080 000 €*	*4 500 000 €*	
FA3 - Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature (actions agriculture/forêt/alimentation exclues)	Mobilités	Déjà affecté	Avenir montagne mobilité	Complexité cofinancement LEADR AMI ADEME	ADEME - AMI TENMOD	100 000 €	Contrat d'aménagement des mobilités vertes	400 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne	0 €	/	500 000 €	2 080 000 €	**4 255 000 €**	48,9
		Multifonds : complexité d'un cofinancement LEADER	Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) Lyon-Turin	non déterminé	ADEME - AVELO 2			50 000 €	AAP cyclo-tourisme/ Plan vélo						
	Transition énergétique	100 000 €	Fonds Vert	Déjà affecté	Contrat d'Objectif Territorial Tarentaise	0 €	/	500 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne	0 €	/				
								25 000 €	Crédit spécifique "Europe"						
	Biodiversité/paysage	Déjà affecté	Avenir Montagne AMI sentiers/valorisation biodiv Arlysère	0 €	/	0 €	/	300 000 €	Contrats Départementaux 22-28 Tarentaise, Arlysère, Maurienne	0 €	/				
		Multifonds : complexité d'un cofinancement LEADER	Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) Lyon-Turin					100 000 €	AAP Espaces naturels, eau						
		100 000 €	Fonds Vert					100 000 €	Credits spécifiques "Europe"						
Sous total prévisionnel		*100 000 €*		*0 €*		*100 000 €*		*1 475 000 €*		*0 €*		*500 000 €*	*2 080 000 €*	*4 255 000 €*	*48,9*
FA4 - Coopération extra-TAM		0 €	/	0 €	/	0 €	/	50 000 €	Crédit spécifique "Europe"	0 €	/	100 000 €	400 000 €	550 000 €	72,7
FA5 - Animation et gestion du programme LEADER		0 €	/	0 €	/	0 €	/	0 €	/	0 €	/	320 000 €	1 280 000 €	1 600 000 €	80
TOTAL		**1 300 000 €**		**100 000 €**		**1 720 000 €**		**3 925 000 €**		**50 000 €**		**1 920 000 €**	**8 000 000 €**	**17 015 000 €**	**47**

Ces tableaux sont donnés à titre indicatif. Ils reposent sur l'expérience des GAL Tarentaise et Maurienne sur la programmation LEADER 14-22. Ils seront ajustés au démarrage de la programmation en associant les membres des instances de gouvernance du GAL TAM 23-27.

Tableau de bord n°1 : Suivi des porteurs de projets candidats au LEADER TAM

Code couleur : 2023, 2024, 2025, 2026, 2027

Fiche action n° X

	Projet	Maître d'ouvrage	Commune	Référent dossier T, A ou M	Statut (public ou privé)	Date 1er contact tel ou mail	Dates RDV(s)	Passage en comité d'audition	AR Dépôt dossier	Sélection LEADER ?	Si pas de dépôt de demande d'aide, pourquoi

Tableau de bord n°2 : Suivi instruction des dossiers LEADER du GAL TAM

Fiche-action	Sous-action	Projet	Maître d'ouvrage	Date dépôt de dossier demande d'aide	Date audition	Avis audition	Date sélection	Note sélection	Date program-mation	Date EJ	Date réception demande paiement	Date de caducité DDP	Montant d'opération déposé	Montant éligible	Montant opération réalisé éligible	Montant cofi CD73	Montant Crédits spécifiques Europe	Montant cofi Etat	Montant cofi Région	Montant cofi ETAT	Montant cofi EPCI	Auto-financement MO public (ou OQDP)	Montant FEADER programmé	Montant FEADER mis en paiement	Date demande mise en paiement (envoi ASP)	Date paiement	Reliquat FEADER
1																											
2																											
3																											
4																											
5																											

Suite des colonnes du tableau ci-dessus

Abandon ou dossier rejeté ?	Raison ?	Nature des projets	Nombre dossiers FA1	Nombre dossiers FA2	Nombre dossiers FA3	Ligne de partage avec FEADER en direct du PSN	Ligne de partage avec FEDER	Projet MO publique	Projet MO privé	Projet des structures porteuses GAL	Projet d'un membre du COPROG (structures porteuses inclus)	Projet d'un membre du COPROG (hors structures porteuses)	Association	Entreprise	Projet innovant ?	Situation en AURA	Situation sur territoire français hors AURA	Situation sur territoire UE hors France	Délais pour la sélection	Délais pour la programmation	Délais d'engagement juridique	Délais de paiement

Tableau de bord n°3 : Suivi présence membres du COPROG du GAL TAM

Titulaire ou Suppléant	Structure	Nom Prénom	Année 2023					Moyenne participation 2023	Année 2024						Moyenne participation 2024	Etc.				
T																				
S																				
T																				
S																				
T																				
S																				
Etc.																				
Total membres collège public participant																				
Rappel nombre max membres collège public																				
Taux de participation collège public (%)																				
COLLEGE PRIVE																				
T																				
S																				
T																				
S																				
T																				
S																				
Etc.																				
Total membres collège privé participant																				
Rappel nombre max membres collège privé																				
Taux de participation collège privé (%)																				
Total membres COPROG participant																				
Rappel nombre max membres COPROG																				
Taux de participation total (%)																				
Nombre total participants en cumulé sur l'année																				
Dont membres privés																				
Dont membres publics																				

Champ thématique	Questions évaluatives	Critères	Outils (*)
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME			
GOUVERNANCE TERRITORIALE	1- Le périmètre du GAL est-il pertinent ?	Répartition territoriale des projets soutenus	STATS
		Représentation territoriale des membres du coprog	STATS
		Pensez-vous que la composition du coprog soit représentative du territoire ?	QR MCP
	2-Dans quelle mesure le programme LEADER a-t-il construit un réseau d'acteurs public/privé et multisectoriel ?	Profils (public/privé) et participation des membres du coprog	STATS & RAMO
		Profils (public/privé) & secteurs d'activité des porteurs de projet	STATS
		Votre participation au programme a-t-elle été l'occasion de développer des liens avec d'autres acteurs du territoire ? Et si oui de quelle nature ? avec quel(s) acteur(s) ?	QR PP & QR MCP
		Motivations des membres du comité de programmation sur leur engagement au sein du programme	QR MCP
		Quelle plus-value d'une gouvernance mêlant privés et publics	QR MCP
		Réseau multisectoriel ?	QR MCP + STATS
		Nb de MCP étant également PP et/ou financeur	STATS
		Participation aux coprog (dont mouvements)	STATS / RAMO
	3-Est-ce que les projets sélectionnés sont cohérents avec l'ambition du programme ? (Le processus de sélection des projets est-il efficace ?)	Nb coprog organisés	STATS / RAMO
		Nb comité d'audition organisés / nb de PP rencontrés & ratios ?	STATS
		La grille de sélection utilisée est-elle adaptée à l'évaluation des projets ?	QR PP & QR MCP
		Le processus de sélection a-t-il permis de comprendre et de s'exprimer sur les projets	QR PP & QR MCP
		Quelle est l'ambition du programme et en quoi votre projet y a-t-il contribué ?	QR PP
		Comment a été consommée l'enveloppe ? Par secteur T A M, Par fiche action, Répartition acteur publics acteurs privés	Analyse

ANIMATION ET FONCTIONNEMENT	Dans quelle mesure le programme s'est-il articulé avec les autres politiques publiques ?	Lien avec les autres stratégies du territoire : PVD, Espaces Valléens, TEPOS, CRTE, etc.	Analyse
		Coopération avec d'autres territoires, réorientation de projets vers d'autres dispositifs	Analyse
		Liens avec autres politiques publiques	STATS
		Montant des cofinancements publics capté	STATS
		Votre projet aurait-il pu être financé en-dehors du programme LEADER ?	QR PP
	L'accompagnement des PP et la gestion du programme ont-ils été efficients (Rtts/moyens) et efficaces (Rtts/objfs)?	Moyens humains dédiés à l'action	STATS / RAMO
		Nb de contact / nb de dossiers déposes	STATS
		Dossiers déposés / dossiers programmés	STATS
		Consommation des enveloppes	STATS, analyse
		Quel impact du circuit de gestion des dossiers	Équipe technique + AURA + ASP
		Comment qualifieriez-vous l'accompagnement de l'équipe technique LEADER ?	QR PP
		Auriez-vous eu des attentes complémentaires vis-à-vis de l'équipe technique ?	QR PP
		Comparaison avec d'autres accompagnements	QR PP
		Comment avez-vous vécu le montage d'un dossier LEADER (DA+DDP+VSP) ?	QR PP
		Lien avec les autres stratégies du territoire : revitalisation, touristiques, économiques	Analyse
		Coopération avec d'autres territoires, réorientation de projets vers d'autres dispositifs	Analyse
COMMUNICATION	De quelle diffusion le programme LEADER a-t-il bénéficié ? De quelle diffusion les projets ont-ils bénéficié ?	La communication autour du programme satisfaisante pour tenir informé et attiré de nouveaux porteurs de projets ?	QR MCP
		Avez-vous déjà parlé du LEADER à un PP potentiel ? Pourquoi ?	QR PP & QR MCP
		Est-ce que des porteurs de projets sont passés à côté du programme ?	QR PP & QR MCP
		Quelle communication (presse, internet…) ?	RAMO
	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au développement économique du territoire ? De quelle diffusion les projets ont-ils bénéficié ?	Les projets soutenus sont-ils suffisamment connus par les habitants ?	QR MCP
		Les MCP souhaitent-ils davantage d'informations sur les projets après leur programmation ?	QR MCP
		Comment avez-vous connu le programme LEADER ?	QR PP
PLUS VALUE DU PROGRAMME			
EFFET ECONOMIQUE & SOCIAL	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au développement économique du territoire ?	Nb, nature et localisation des activités en création soutenues	STATS
		Nb, nature et localisation des activités en développement soutenues	STATS
		Combien d'argent public le territoire a-t-il pu capter grâce au programme LEADER ? : FEADER + cofi et répartition par CC	STATS générales et par CC

		Montant de FEADER capté pour financer les actions	STATS
		Montant de FEADER dont ont bénéficié les communautés de communes	STATS
	Quelle contribution du programme LEADER à la consolidation de l'emploi ?	Dans quelle mesure le programme LEADER a-t-il contribué à créer de l'emploi ?	STATS & QR PP
		Dans quels secteurs d'activité ?	STATS & QR PP
	Quel impact du financement LEADER sur les projets	Quel effet levier du financement sur le projet financé ?	QR PP
INNOVATION	Le programme a-t-il impulsé de l'innovation sur le territoire ?	Proportion de projets innovants	STATS SP & QR PP
		Types d'innovation soutenue	STATS & QR PP
		Notes moyennes et médianes par FA à ce critère	Analyse notes de sélection
		Quel impact des projets innovants sur le territoire ?	QR
RESEAUTAGE & EFFET LEVIER DU PROGRAMME	Dans quelle mesure le réseau LEADER est-il vecteur de consommation et de coopération ?	Votre projet a-t-il suscité l'émergence d'un autre projet ? Si oui au sein de la même structure ? collectif ? // formulation différente pour MCP	QR PP qr mcp
		Votre participation au programme a-t-elle été l'occasion d'introduire du changement dans vos modes de consommation perso & pro ?	QR PP & QR MCP
		Votre participation au programme a-t-elle été l'occasion de développer des relations commerciales ?	QR PP
		Effet induit de l'implication dans la gouvernance du programme	QR MCP
		Votre participation au programme a-t-elle améliorer votre connaissance du territoire en matière d'alimentation et de circuits courts ?	QR PP & QR MCP
		Avez-vous modifié/ajusté votre projet pour mieux répondre aux critères de sélection ? Si oui sur quels aspects (lister critères grille de sélection) ? Qu'en retirez-vous à postériori ?	QR PP
		Votre projet a-t-il suscité l'émergence d'un autre projet ? Si oui au sein de la même structure ? collectif ? // formulation différente pour MCP	QR PP qr mcp
		Votre participation au programme a-t-elle été l'occasion d'introduire du changement dans vos modes de consommation perso & pro ?	QR PP & QR MCP
		Votre participation au programme a-t-elle été l'occasion de développer des relations commerciales ?	QR PP
		Avez-vous modifié/ajusté votre projet pour mieux répondre aux critères de sélection ? Si oui sur quels aspects (lister critères grille de sélection)? Qu'en retirez-vous à postériori ?	QR MCP

(*) QR : questions réponses ; PP : porteurs de projets ; MCP : membres comités de programmation ; STATS : statistiques ; RAMO : Rapport Annuel de Mise en Œuvre